

TÉTOUAN

DEUXIÈME PARTIE

HISTORIQUE (*Suite*)

CHAPITRE IX

LES NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES DU MAROC AVEC L'ESPAGNE A LA VEILLE DE LA GUERRE DE 1859 A 1860.

SOMMAIRE. — 1^o Traité signé à Tétouan concernant les présides du Rif. — 2^o Les négociations qui précédèrent la guerre de 1859-1860. — 3^o Adresse du Maroc à l'Europe. — 4^o Adresse de l'Espagne à l'Europe. — 5^o Communication du Maroc à l'Angleterre. — 6^o Appréciation de la correspondance qui précéda la guerre de 1859-1860 avec l'Espagne.

§ 1. — *Traité signé à Tétouan concernant les présides du Rif.*

Si les événements qui se déroulèrent au Maroc, à Tétouan, ou à propos de Tétouan, dans le cours du xix^e siècle, ne présentent à peu près aucune importance et bien peu d'intérêt seulement, hormis ceux qui sont relatifs à la guerre avec l'Espagne, de même tout l'intérêt des négociations diplomatiques des deux pays pendant ce laps de temps se résume presque dans le différend qui précéda cette guerre.

Nous devons toutefois signaler, pour mémoire, le traité signé à Tétouan le 24 août 1859, concernant les limites du territoire de *Melilla* et les mesures de protection adoptées pour les présides espagnols de la côte du Rif. Bien que ce document n'intéresse pas Tétouan par son contenu, cependant il prouve l'importance accordée à la ville choisie pour le signer par les deux parties contractantes au point de vue diplomatique ; car il est évident que le choix d'une localité plutôt qu'une autre a sa signification en ce cas, et qu'elle peut indiquer, en faveur de celle qui prévaut, une certaine intention de la part des concluant. Mais nous ne connaissons pas assez les dessous, ou, si l'on veut, les détails des négociations qui aboutirent ainsi au traité de Tétouan du 24 août 1859, pour savoir quelles furent les raisons qui dictèrent le choix de cette cité¹.

1. C'est à cause de cela que nous donnons ici ce traité (cf. Rouard de Card, *op. cit.*, p. 192).

Convention étendant les limites de la juridiction de Melilla et consacrant l'adoption des mesures nécessaires à la sécurité des présides espagnols sur la côte d'Afrique signée à Tétouan le 24 août 1859.

AU NOM DU DIEU TOUT-PUISSANT,

Une convention, étendant les limites de la juridiction de Melilla et adoptant des mesures nécessaires à la sécurité des présides espagnols sur la côte d'Afrique, est passée entre les deux hauts et puissants princes, S. M. Isabelle II, reine d'Espagne, et S. M. Moulay 'Abd Er-Rahman, roi du Maroc ; étant parties contractantes pour S. M. Catholique, Don Juan Blanco del Valle, grand-croix de l'ordre royal d'Isabelle la Catholique, commandeur de l'ordre de Charles III, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur de France, député aux Cortès, chargé d'affaires et consul général d'Espagne à Tanger, et pour S. M. marocaine Sidi Mohammed El-Khatib, son ministre des Affaires étrangères, lesquels, après avoir respectivement échangé leurs pouvoirs, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER. — S. M. le Roi du Maroc désirant donner à S. M. Catholique une marque signalée des bons sentiments qui l'a-

§ 2. — *Les Négociations qui aboutirent à la guerre de 1859-1860.*

Nous avons, en commençant à retracer l'historique de la guerre hispano-marocaine, parlé de l'importante corres-

niment, et voulant contribuer en tant qu'il dépend d'elle à la sauvegarde et à la sécurité des places espagnoles de la côte d'Afrique, convient de céder à S. M. Catholique la possession et la pleine souveraineté du territoire rapproché de la place espagnole de Melilla jusqu'aux points les plus propres à la défense et à la tranquillité de ce préside.

ART. 2. — Les limites de cette concession seront fixées par des ingénieurs espagnols et marocains, lesquels prendront pour base de leurs opérations, afin de fixer l'extension desdites limites, la portée d'un coup de canon d'une pièce de 24 ancien modèle.

ART. 3. — Dans le plus bref temps possible depuis le jour de la signature de la présente convention, et selon qu'il est indiqué à l'article 2, il sera procédé d'un commun accord et avec la solennité convenable au tracé de la ligne qui va de la côte Nord à la côte Sud de la place et qui servira désormais de limite au territoire et à la juridiction de Melilla.

L'acte de délimitation dûment certifié par les autorités espagnoles et marocaines qui seront intervenues dans l'opération, sera signé par les plénipotentiaires respectifs et sera considéré comme ayant la même force et valeur que s'il était inséré textuellement dans la présente convention.

ART. 4. — Entre les territoires soumis aux juridictions espagnoles et marocaines il sera fixé un terrain neutre. Les limites de ce terrain seront, du côté de Melilla, la ligne de juridiction espagnole consignée dans l'acte de délimitation auquel se réfère l'article 3, et, du côté du Rif, la ligne qui sera déterminée d'un commun accord comme ligne de séparation entre le territoire de juridiction du roi du Maroc et le terrain neutre sus-mentionné.

ART. 5. — S. M. le Roi du Maroc s'engage à placer sur la limite du territoire frontière de Melilla un caïd ou gouverneur avec un détachement de troupes afin de réprimer tout acte d'agression de la part des habitants du Rif de nature à compromettre les bonnes relations entre les deux gouvernements.

pondance échangée entre les représentants des deux parties en cause au cours des négociations entamées en vue de régler le différend qui les séparait. Mais, sans donner une analyse, même sommaire, de ces documents, nous nous sommes contentés d'en apprécier la nature en quelques mots et d'indiquer les fâcheux résultats auxquels les négociations avaient conduit. Le moment est venu, maintenant, d'en donner une analyse plus complète¹ ; l'importance des

ART. 6. — Afin d'empêcher les hostilités qui, à plusieurs époques, ont eu pour objet les places de Peñon et d'Alhucemas, S. M. le Roi du Maroc, mû par le juste désir qui l'anime, donnera des ordres convenables pour que, dans le voisinage de ces places, il s'établisse un caïd avec les troupes suffisantes pour faire respecter les droits de l'Espagne et favoriser efficacement la libre entrée dans ces villes des vivres et ravitaillements nécessaires à leurs garnisons.

Les détachements qui devront être placés soit sur la frontière de Melilla, soit dans les environs de Peñon et d'Alhucemas, se composeront uniquement de troupes de l'armée marocaine, sans qu'il soit permis de placer ou de charger de ce service des chefs ou des troupes du Rif.

Le présent traité sera ratifié le plus tôt possible, signé et scellé en quatre originaux en espagnol et en arabe, à savoir : un pour S. M. Catholique, un autre pour S. M. Chérifiennne, un autre restera dans les mains du chargé d'affaires et consul général d'Espagne au Maroc, un autre qui sera dans les mains du ministre des Affaires étrangères du Maroc, et chacune des parties contractantes avisera aux moyens les plus propices à faire respecter en tous points les articles dont se compose ce traité. En foi de quoi, nous, plénipotentiaires soussignés, pour S. M. Catholique, Don Juan Blanco del Valle, et pour S. M. Marocaine, Sidi Mohammed El-Khatib, l'avons scellé de nos sceaux et signé de nos mains, à Tétouan, le 24 août 1859, qui correspond au 24 de la lune de Muharram de 1276.

(L. S.) JUAN BLANCO DEL VALLE.

(L. S.) Le serviteur de la Majesté que Dieu rehausse,
MOHAMMED EL-KHATIB, à qui Dieu soit propice.

1. Ces lettres sont données in-extenso, traduites en allemand, bien entendu, par Schlagintweit (*op. cit.*, p. 174 et q. seq.), et deux seulement d'entre elles, traduites en français, par Baudoz et Osiris (*op.*

pièces qui composent cette correspondance, au point de vue de la genèse de la guerre, ne saurait échapper à personne ; et, d'autre part, en elles-mêmes, ces pièces sont un document des plus importants pour la connaissance de l'âme marocaine et des procédés diplomatiques de la cour de Fès. Elles se rattachent, enfin, intimement à notre sujet, puisque, sur l'échange de notes entre le consul général d'Espagne et le ministre des Affaires étrangères, se sont immédiatement greffés des événements d'une si grave conséquence pour Tétouan.

Cependant la correspondance diplomatique dont il est question ne saurait, à elle seule, suffire à donner une bonne entente des choses ; elle laisserait plus d'une fois dans le doute l'esprit de celui qui l'étudie sans connaître les faits qui lui ont servi de corollaire ; tandis qu'au contraire, corroborée par l'étude comparative de ces faits, que nous avons exposés précédemment, par la connaissance du but que poursuivaient les belligérants et par les témoignages de ceux des leurs qui nous ont laissé par écrit le tableau de ce qu'ils ont vu, elle devient au contraire des plus instructives.

La première lettre est expédiée par le consul général d'Espagne après l'agression commise par les Anjera. Elle succède à des entrevues particulières dans lesquelles avaient eu lieu des échanges de vues, oralement. Le consul affirme que la garnison était bien en droit d'élever des fortifications là où elle les élevait et que par suite elle n'a pas à cesser de le faire, comme on l'aurait désiré, pour arranger les choses. Cette reculade eût évidemment coupé court à tout le différend, mais elle eût perdu l'Espagne de réputation et aurait encouragé, à l'avenir, de nouvelles agressions contre ses possessions.

cit., p. 331 et q. seq.). Nous n'en présentons, nous, qu'une analyse, mais une analyse suffisante pour qu'on puisse s'en servir aussi bien que des originaux, et pouvant tenir lieu d'un document précis.

I

*Du Consul général Blanco del Valle au Ministre
Mohammed El-Khatib.*

5 septembre 1859.

La récente agression, non motivée, des Anjera contre la place forte de Ceuta, l'injure faite au drapeau espagnol sont de telle nature que nul gouvernement soucieux de son honneur ne pourrait le supporter.

En conséquence le ministre El-Khatib est prévenu que la reine d'Espagne est décidée à réclamer les satisfactions honorables et suffisantes qu'exige la gravité de l'offense faite à l'honneur de la nation.

Il serait peu en rapport avec la gravité des faits que de s'en tenir aux assurances d'amitié souvent prodiguées par le Sultan, et de consentir à ce que la garnison espagnole, qui occupe un terrain lui appartenant, en déguerpit; se contentant que, d'autre part, les coupables de l'agression soient sévèrement châtiés.

Sans vouloir blesser El-Khatib en doutant de la franchise et de la justesse de ses protestations, cependant le consul fait observer que des actes ont eu lieu qui prouvent combien le Sultan manque de la puissance et de l'autorité nécessaires pour obtenir obéissance des sujets de cette partie de son empire.

« Portez un moment votre attention, dit le consul, sur les agressions dont les Rifains se sont si souvent rendus coupables contre les forteresses de Melilla, d'Alhucemas, de Peñon; puis tournez vos regards vers Ceuta, qui, souvent aussi, fut le but des incursions des deux tribus qui vivent au voisinage de la ville, et dites-moi si, à ces agressions aussi graves, aucune fin ne doit être apportée; enfin si,

toujours, elles doivent s'abriter sous le manteau de l'impunité. »

El-Khatib peut en être convaincu, le gouvernement de la Reine est bien décidé à ne plus laisser se produire de tels événements ; il réclame, dans ce but, comme réparation et satisfaction, le châtiment rigoureux des agresseurs.

Si le Sultan manque de la puissance nécessaire pour y parvenir, il n'a qu'à le déclarer : l'armée espagnole ira sur le territoire des agresseurs leur faire sentir le poids de sa colère.

Si ce n'est pas encore là le cas, si le Sultan croit seulement ne pas avoir, pour le moment, les moyens indispensables pour empêcher et punir les violences dont on se plaint, il est alors d'une absolue nécessité qu'il s'empresse, dans le plus bref délai possible, d'accorder satisfaction aux réclamations du cabinet de Madrid, savoir :

1° Les armes d'Espagne seront remises en place et saluées par les troupes du Sultan à l'endroit même où elles ont été outragées ;

2° Les principaux agresseurs seront amenés au camp de Ceuta et, là, sévèrement punis en présence de la garnison et des tribus voisines ;

3° Déclaration expresse sera faite, relativement au plein droit que possède le gouvernement de la Reine d'élever sur le *Campo* de ladite garnison tous ouvrages, tous retranchements qui pourraient être nécessaires à la fortification de la place et à sa sécurité ;

4° On prendra les mesures exposées par le Consul à El-Khatib dans la dernière conférence qu'ils ont eue ensemble, car ces mesures sont indispensables pour éviter le retour de pareils embarras, qui ont détruit l'amitié et la bonne entente antérieurement existantes entre les deux nations.

Dix jours sont accordés à El-Khatib pour prendre une décision au sujet des précédentes réclamations.

Par ordre de la Reine, si, à l'expiration dudit délai, les réclamations n'ont point reçu satisfaction, le représentant de l'Espagne sortira du territoire marocain.

Signé : BLANCO DEL VALLE.

Une réponse de Khatib, datée du 15 septembre, et une dépêche du consul général, du 12, manquent dans les communications d'El-Khatib. Schlagintweit n'a pu s'en procurer copie à Madrid. Il émet l'opinion que ces pièces étaient seulement relatives à la prolongation du délai.

II

Du Consul général Blanco del Valle au Ministre El-Khatib.

3 octobre 1859.

Le gouvernement de la Reine a ratifié la prolongation des deux délais accordés par l'entremise du Consul, suivant dépêche du 12 courant, ainsi que le demandait El-Khatib dans une lettre du 16 de Safar, correspondant au 15 septembre. Mais le délai actuel expire irrévocablement à la date stipulée : il est donc inutile d'espérer obtenir une nouvelle prolongation ; le délai actuel expire le 15 octobre. Dans l'intervalle, la cour de Madrid espère recevoir une réponse satisfaisante du Sultan au sujet des réclamations dont, à cause des circonstances du moment, le règlement n'a pas encore eu lieu. On espère que preuve sera faite alors de l'amitié qui règne entre les deux États et qu'aucune occasion de rupture ne se produira.

Le Consul le répète, il est absolument inutile d'espérer un nouveau délai. Le gouvernement de la Reine est décidé à ne pas se contenter de simples excuses ; il ne saurait l'admettre ; il ne veut pas laisser ternir son honneur aux yeux des autres nations, alors que l'offense faite au drapeau

espagnol par des tribus qui relèvent de la juridiction du Sultan a été si grave. Enfin, il faut aviser le Sultan de mettre fin, tout est là, aux agissements de malfaiteurs, de gens sans aveu, qui ont troublé la paix et la bonne harmonie entre les deux nations.

Les soupçons qu'El-Khatib a exprimés dans une lettre antérieure contre le gouvernement de Ceuta¹ manquent de

1. C'est la réponse à l'idée exprimée par El-Khatib, que le gouverneur de Ceuta avait provoqué les Anjeras par ses agissements. Nous avons vu que cette idée s'était retrouvée dans la bouche du représentant britannique à Madrid. Celui-ci agissait d'ailleurs en l'espèce suivant les instructions qu'il avait reçues de son gouvernement, ainsi qu'en font foi les documents suivants (cf. Baudoz et Osiris, *op. cit.*, p. 336 et q. seq.) :

Lord John Russel à M. Buchanan.

Foreign Office, 22 septembre 1859.

Monsieur, à l'égard des préparatifs qui se font en Espagne pour ouvrir les hostilités au Maroc, je désire que vous fassiez observer au président du conseil et au ministre des Affaires étrangères que les différends qui se sont élevés entre les gouvernements d'Espagne et du Maroc paraissent dus aux actes de violence commis par les tribus mauresques dans le voisinage de Ceuta, mais qu'ils semblent aussi avoir été provoqués par les défis et les excitations du gouverneur de Ceuta : qu'une race farouche et indomptée paraît être devenue ingouvernable et avoir exécuté des attaques hostiles contre la garnison de Ceuta.

Que si le gouverneur ne cherche que la réparation des injures et des torts qui lui ont été faits, et s'il ne veut que défendre et soutenir son honneur, le gouvernement de S. M. ne s'opposera point à ce qu'il obtienne cette réparation. Mais si les actes de violence des tribus mauresques doivent servir de prétexte à la conquête, et particulièrement sur la côte, le gouvernement de S. M. est obligé de veiller à la sécurité de la forteresse de Gibraltar.

Vous êtes donc chargé de demander une déclaration par écrit portant que si, dans le cours des hostilités, les troupes espagnoles viennent à occuper Tanger, cette occupation sera temporaire et ne se prolongera point au delà de la ratification d'un traité de paix entre l'Espagne et le Maroc. Car une occupation jusqu'à ce qu'une indemnité soit

fondement et proviennent d'une information erronée. Au contraire, le gouverneur a montré de la patience, et, depuis

payée pourrait devenir permanente, et, aux yeux de S. M., une occupation permanente serait incompatible avec la sûreté de Gibraltar. Le gouvernement de S. M. désire sincèrement maintenir avec l'Espagne les relations les plus amicales, mais son devoir est de pourvoir à la sécurité des possessions de S. M.

Je suis, etc...

J. RUSSELL.

Lord Buchanan fit communication des désirs de Sa Majesté Britannique au ministre espagnol, Calderon Collantes, par la lettre suivante :

Lord Buchanan à M. le ministre Calderon Collantes.

Madrid, 27 septembre 1859.

Monsieur, pendant les discussions qui ont eu lieu entre l'Espagne et le Maroc, relativement aux réclamations des sujets espagnols à l'endroit du gouvernement du Sultan et de la zone qui est autour de Melilla, je me suis empressé d'instruire mon gouvernement des fréquentes assurances que j'ai reçues de Votre Excellence, à savoir qu'à cette époque l'unique objet du gouvernement de S. M. C. était de garantir une juste protection aux forteresses de S. M. C. ainsi qu'à ses sujets qui résident dans le Maroc ou font le commerce avec ce pays, et qu'il n'avait nullement l'intention de faire des questions en litige un prétexte d'agrandissement territorial en Afrique.

L'événement a confirmé entièrement ces assurances, et j'ai eu le bonheur d'apprendre par la déclaration contenue dans la note de Votre Excellence, en date du 26 du courant, et par les explications verbales que vous m'avez données plusieurs fois, depuis la nouvelle difficulté qui s'est élevée avec le gouvernement du Maroc, que la politique du gouvernement espagnol n'a point changé, qu'il n'ambitionne aucune conquête en Afrique et ne veut obtenir que réparation des offenses que lui ont faites les Maures de Ceuta pour cette forteresse et les autres possessions de S. M. C. en Afrique, garanties qui préviendront efficacement le retour des conflits qui ont eu lieu et maintiendront à l'avenir les relations avec l'empire du Maroc sur un pied honorable et satisfaisant. Les rapports de mes conversations avec Votre Excellence auront ainsi déjà informé le gouvernement de la

longtemps, il souffre des brutales agressions des montagnards voisins, qui, rebelles à l'autorité du Sultan, agissent

Reine, mon auguste souveraine, des sentiments de justice et de modération dont le gouvernement de S. M. C. est animé.

Toutefois, considérant l'intérêt que le gouvernement de la Reine prend à l'Empire du Maroc, et l'importance qu'il attache au commerce de Tanger avec les possessions de Sa Majesté dans la Méditerranée, il serait satisfaisant pour lui d'apprendre de Votre Excellence que les grands préparatifs qui se font actuellement pour procéder à des opérations militaires en Afrique ne sont preuves d'aucun changement dans les vues du gouvernement de Sa Majesté Catholique et n'indiquent de sa part aucune espèce d'intention de faire des conquêtes dans le Maroc ou d'occuper d'une manière permanente aucune partie du territoire du Sultan.

Parfaitement assuré que Votre Excellence s'empressera de satisfaire au vœu que j'ai l'honneur de lui exprimer sur ce sujet,

Je suis, etc.

Signé : ANDREW BUCHANAN.

La réponse du ministre espagnol ne se fit pas attendre :

M. Calderon Collantes à M. Buchanan.

Palais, 6 octobre 1859.

Monsieur, j'ai reçu la note que vous avez eu la bonté de m'adresser le 27 de ce mois dernier. Le gouvernement de la Reine, ma souveraine, tout en adoptant les mesures nécessaires pour obtenir, au besoin par la force des armes, la juste réparation qu'il a demandée au gouvernement marocain, persévère dans ses intentions invariables à l'égard de ce pays, intentions dont vous avez eu connaissance par les déclarations verbales que je vous ai faites spontanément l'année dernière relativement à la question de Melilla, et qui ont été confirmées par les notes subséquentes que je vous ai adressées et par la circulaire que j'ai adressée le 24 septembre aux représentants de S. M. près les cours de l'Europe avec le contenu dont Don Javier de Isturiz a dû donner connaissance au principal secrétaire d'État des Affaires étrangères de S. M. B.

Le cabinet de Madrid, ainsi que vous en avez connaissance, ne cède pas, dans cette question, à l'impulsion d'un désir préexistant de l'agrandissement d'un territoire ; il n'est influencé que par le devoir sacré de défendre la dignité et l'honneur de la nation.

contrairement à toutes les règles du droit international ; ils ont détruit les constructions, les magasins élevés par les

Il conserve toujours l'espoir que le conflit qui a surgi par suite d'attaques non provoquées dont la forteresse de Ceuta a été l'objet, se terminera pacifiquement ; mais si son désir de conciliation ne se réalisait pas, il s'efforcerait d'obtenir, par d'autres moyens, la punition des agresseurs, la satisfaction qui est due, et la conclusion d'arrangements qui tendraient à donner des garanties matérielles efficaces contre le retour de pareils outrages.

C'est dans ce but que les opérations militaires, si elles doivent commencer, seront dirigées. A ce point de vue, il est facile de comprendre, connaissant les intentions du gouvernement de la Reine, ma souveraine, que, quelle que soit la diminution que doive éprouver, par suite de la guerre, le commerce actif que la Grande-Bretagne entretient avec Tanger, elle ne peut être que passagère, puisque, quand une fois le traité de paix qui mettrait fin aux hostilités entre l'Espagne et le Maroc sera ratifié, et les questions maintenant existantes arrangées de façon favorable, et par conséquent définitive, le gouvernement espagnol, ayant accompli ses intentions, ne continuerait pas d'occuper cette forteresse, en supposant qu'il se soit trouvé obligé de s'y établir afin d'assurer une issue favorable à ses opérations.

Je suis, etc.

Signé : SATURNINO CALDERON COLLANTES.

Enfin lord Buchanan rendit compte des démarches qu'il avait faites et de la réponse qu'il avait reçue par la lettre suivante :

Lord Buchanan à lord John Russell.

Madrid, 7 octobre 1859.

Après que j'ai eu fait connaître à M. Calderon Collantes le contenu de la dépêche de Votre Seigneurie en date du 22 du mois dernier, laquelle me charge de demander au gouvernement espagnol une déclaration par écrit portant que si, dans le cas d'une guerre entre l'Espagne et le Maroc, Tanger était occupée par les troupes espagnoles, elles seront rappelées immédiatement après la ratification d'un traité de paix, il a été convenu entre nous que j'adresserais à S. E. une note dont je transmets ci-inclus copie, pour que Votre Seigneurie en prenne connaissance. J'ai reçu de lui aujourd'hui une réponse, dont une

Espagnols ; ils prennent pour cible leurs corps de garde, ainsi que les colonnes qui marquent la limite de leur territoire. Sans réfléchir à leur faiblesse, ou tout au moins à l'insuffisance de leur force, ils ont attaqué les retranchements de la forteresse, jusqu'au moment où on les a contraints par la violence à se retirer¹.

D'après les propres déclarations d'El-Khatib, il est établi qu'ils ne sont nullement autorisés par le Sultan à agir ainsi ; il s'ensuit que le gouverneur de Ceuta était dans son plein droit en agissant comme il l'a fait ; d'ailleurs ce fut avec mesure. Sur la cour marocaine pèse toute la responsabilité des faits ; il lui incombe d'éviter le malheur qui pourrait survenir comme conséquence de la conduite antérieure de fanatiques rebelles aux ordres du Sultan, et qui, en grand nombre, se sont unis pour attaquer la citadelle espagnole, sans égard pour les traités existant entre les deux nations.

Pour éviter dans l'avenir le renouvellement des désordres qui se sont produits dans le passé, pour préciser ce que les traités existants laissent de vague au sujet du territoire entourant la ville, le gouvernement espagnol réclame comme indispensables à la fortification de la place les hauteurs voisines ; c'est une condition nécessaire à l'entretien des bonnes relations qui unissent les deux pays.

Il faut aussi régler les conditions relatives à Melilla, de même que celles relatives aux sauvages tribus de l'Anjera, avec le même soin que Moulay 'Abd Er-Rahman, le Sultan défunt, apportait au règlement des affaires courantes.

copie et une traduction sont ci-jointes, et j'espère que le gouvernement de S. M. en sera satisfait.

J'ai, etc.

Signé : ANDREW BUCHANAN.

1. Allusion à l'affaire du 18 septembre (occupation de la Mezquita par les *Chasseurs de Madrid*). Voir ch. III, § 6.

Les désordres précédemment exposés peuvent être évités à l'avenir entre les deux nations, si des conventions sont passées par écrit stipulant qu'un accord a eu lieu entre leurs représentants, conformément aux réclamations faites, et de nature à donner satisfaction à la reine d'Espagne. Passé le terme du 15 octobre, fixé par la reine d'Espagne avec une générosité d'intention qui contraste si fort avec les fâcheuses et blâmables manières que la cour marocaine a de traiter les questions, si à cette date le Sultan n'a pas répondu, le consul d'Espagne n'insistera plus et l'Espagne s'en remettra à la force pour obtenir satisfaction, car la question n'est point de celles qui souffrent un ajournement indéfini.

Signé : BLANCO DEL VALLE.

III

*Le Ministre Mohammed El-Khatib au Consul général
Blanco del Valle.*

6 Rabî' I Laouel 1272 = 4 octobre 1859.

Le Ministre El-Khatib accuse réception au Consul d'Espagne de sa lettre de la veille, dans laquelle il expliquait ses vues relativement aux réclamations présentées par lui dans sa lettre antérieure du 5 septembre.

El-Khatib dit avoir la veille (par lettre semi-officielle dit Schlagintweit) exposé que le Sultan lui ordonnait d'accueillir favorablement les quatre réclamations contenues dans ladite lettre du consul (datée du 5 septembre).

Le Sultan veut faire droit aux réclamations dont il s'agit, parce que son désir est de maintenir de bonnes relations entre les deux États. Relativement aux explications concernant les limites de Ceuta, El-Khatib avait cru que le mot espagnol *Campo* s'appliquait au territoire inclus dans les

anciennes limites de Ceuta et que la zone de pâture qui entoure la ville n'y était pas comprise; car, dans l'article 15 de l'ancien traité, il est fait mention du *Campo de Ceuta* en même temps que d'un terrain de pâture; or dans la lettre du consul général il était parlé seulement du *Campo* sur lequel les Espagnols désiraient élever des fortifications (sans plus d'explications). Cependant, si le Consul expose que son gouvernement comprend par *Campo* tout le territoire enserré par les limites fixées en 1261 (1845), alors El-Khatib exposera le malentendu qui s'est produit dans la façon d'interpréter le sens du mot à son maître le Sultan. Il espère que cela s'éclaircira à la satisfaction des deux parties.

Pour permettre de régler toutes les questions litigieuses et donner satisfaction à toutes les réclamations de l'Espagne, pour permettre d'exposer la question au Sultan et de bien la lui faire comprendre, ainsi que pour avoir le temps de recevoir une réponse sur laquelle on puisse se régler avant d'agir, El-Khatib demande prolongation du délai au delà du 15 octobre.

Relativement aux quatre réclamations de l'Espagne, lorsqu'on sera d'accord sur toutes les questions relatives au territoire de Ceuta, on rédigera un traité, après rapport fait au Sultan, pour que tout soit parfaitement réglé.

Signé : MOHAMMED EL-KHATIB.

IV

Le Ministre Mohammed au Consul général Blanco del Valle.

5 Octobre 1859.

Mohammed El-Khatib déclare qu'il vient de recevoir le matin même une lettre du Sultan, en réponse aux réclama-

tions de l'Espagne. Il avait envoyé communication de celles-ci, sitôt après avoir été confirmé dans sa charge. Le Sultan ordonne de les accueillir favorablement pour continuer les relations avec l'Espagne sur le pied d'amitié. Il est inadmissible que ces relations soient troublées par la faute des tribus. El-Khatib se félicite que l'assentiment du Sultan aux propositions et réclamations de l'Espagne se soit produit avant l'expiration des délais imposés par l'Espagne, c'est-à-dire avant l'expiration du premier délai dont il avait été question dans les lettres du mois de septembre, et, à plus forte raison, avant même le commencement du délai nouveau dont mention est faite dans les lettres du Consul général datées du commencement d'octobre. On attend les troupes du Sultan, qui doivent venir pour établir son autorité dans l'Anjera et châtier les tribus de ces montagnes, car les troupes de Tanger sont insuffisantes pour cela.

Signé : MOHAMMED EL-KHATIB.

V

*Le Consul général Blanco del Valle au Ministre
Mohammed El-Khatib.*

Tanger, le 5 Octobre 1859.

Le Consul général se félicite de voir le Sultan faire droit aux justes réclamations de l'Espagne. Cependant, comme il n'est fait nulle part allusion, dans les réponses d'El-Khatib, à la date à laquelle suivra l'exécution ; comme El-Khatib paraît se méprendre, ou faire comme s'il ne savait rien à propos des éclaircissements donnés dans la lettre du 3 octobre en ce qui concerne la déclaration à faire par la cour marocaine, que la Reine a le droit d'élever des retranchements, des ouvrages de fortification sur le territoire de Ceuta qui

lui appartient ; par suite, le Consul général se voit obligé d'attirer l'attention d'El-Khatib sur les points à propos desquels il est indispensable qu'il s'explique de façon parfaitement claire et précise ; et ce, pour éviter d'arriver au 15, jour de l'échéance finale du dernier délai, sans avoir eu le temps de recevoir du Sultan l'autorisation d'agir en la circonstance comme il le faut.

En tant que souveraine et maîtresse du district qui se trouve, en tous sens, compris à l'intérieur de la ligne limite qui sépare le territoire espagnol du territoire marocain, la reine d'Espagne a le droit incontestable d'élever sur ce territoire tous travaux de fortification nécessaires à la sécurité et à la protection de la ville de Ceuta. Pour donner à cette importante question une solution définitive et précise, il est indispensable de conclure un traité analogue à celui qui a récemment été conclu au sujet de la ville de Melilla. Pour cette dernière place, on a pu se contenter de fixer comme limite la portée d'une pièce de 24 livres ; mais le terrain des alentours de Ceuta ne permet pas de s'en tenir là. Ce que le Consul demande, ce n'est rien de nouveau ; que El-Khatib se reporte au contenu de la lettre du Consul datée du 5 septembre : au 3^e paragraphe de cette note se trouve l'expression *Sur le territoire de Ceuta* ; cela signifie le territoire inclus dans la ligne frontière. Au quatrième paragraphe il est question de mesures à prendre pour éviter le retour des désordres analogues à ceux qui ont eu lieu ; l'une de ces mesures, c'est la conclusion d'un traité dans lequel les droits de l'Espagne et ceux du Maroc seront très clairement définis. Ce traité est absolument indispensable au maintien de la paix et des bonnes relations entre les Marocains de l'Anjera et la place forte de Ceuta.

La lettre se termine par ces mots : « Le temps a des ailes. Il ne vous reste plus que dix jours. »

Signé : BLANCO DEL VALLE.

VI

*Le Ministre Mohammed El-Khatib au Consul général
Blanco del Valle.*

Tanger, 11 octobre 1859.

El-Khatib a reçu, la veille, une lettre du Sultan lui ordonnant d'accéder aux réclamations de l'Espagne et de régler tous les différends avec cette nation conformément aux désirs de son représentant. Les réponses du Sultan relatives aux éclaircissements et explications demandés par le Consul général dans la lettre du 5 octobre ne sont pas encore arrivés. On ne pouvait avoir une réponse à la date de ce jour. Trop peu de temps s'est encore écoulé. Mais, ayant reçu pleins pouvoirs du Sultan, El-Khatib n'attend pas la réponse de celui-ci et fait savoir au Consul que les réclamations présentées par lui dans ses lettres du 5 septembre et du 5 octobre sont agréées ; l'exécution suivra, dès l'approbation du Sultan obtenue, de façon à conserver la bonne entente entre les deux pays.

Signé : MOHAMMED EL-KHATIB.

VII

*Le Consul général Blanco del Valle au Ministre
Mohammed El-Khatib.*

Tanger, 13 octobre 1859.

Félicitations à El-Khatib pour les pleins pouvoirs qui lui ont été conférés et qui lui permettent de régler à l'amiable une question si désagréable et depuis si longtemps pendante.

Mais le ministre Mohammed El-Khatib fait allusion seulement, en communiquant la réponse du Sultan, à la note du Consul du 5 septembre et à la lettre du 5 octobre, en passant sous silence la note du 3 courant ; or, dans celle-ci se trouve clairement expliqué le désir de la reine d'Espagne au sujet de l'extension du territoire de Ceuta, auquel doit être annexée la ligne de hauteurs voisines, suivant ce qui a été exposé dans les précédentes communications ; ce territoire doit s'étendre assez loin pour atteindre ces hauteurs, car elles sont nécessaires pour assurer la protection de la ville.

Le Consul espère recevoir le jour même, une réponse très claire ; El-Khatib a le devoir de le faire et lui-même a le droit de l'attendre après les assurances données, dans la lettre de la veille, par El-Khatib.

Si la réponse est défavorable, le Consul se verra obligé, à contre-cœur, d'abandonner le pays avec tous les sujets espagnols.

Signé : BLANCO DEL VALLE.

VIII

*Le Ministre Mohammed El-Khatib au Consul général
Blanco del Valle.*

Tanger, 15 Rebia Laoul 1276 = 13 octobre 1859.

Accusé de réception de la lettre du Consul du 13 octobre, avec remerciements pour les félicitations qu'elle comportait au sujet des pleins pouvoirs conférés à El-Khatib ; note a été prise de la remarque y incluse relativement au contenu de la note antérieure du Consul datée du 3 octobre, restée sans réponse.

El-Khatib était persuadé que les hauteurs dont il s'agit étaient comprises à l'intérieur des limites du *Campo* et de la zone de pâture affectée aux troupeaux de la ville, car

dans la lettre du Consul datée du 5 octobre, il est question du droit de l'Espagne d'élever des ouvrages de fortification, comme elle l'entendrait, dans l'étendue des limites du territoire de Ceuta ; cela, ainsi que l'opinion de personnes connaissant la contrée, avait fait croire à El-Khatib qu'il s'agissait de hauteurs intérieures à la ligne de fortification. S'il en est autrement, le Consul est prié d'indiquer clairement qu'il demande l'élargissement du territoire et l'extension des limites jusqu'aux hauteurs nécessaires pour l'établissement des fortifications de la place, car la cour du Maroc désire éviter tout ce qui serait de nature à ternir la bonne intelligence entre les deux nations.

Signé : MOHAMMED EL-KHATIB.

IX

*Le Consul général Blanco del Valle au Ministre
Mohammed El-Khatib.*

Tanger, 16 octobre 1859¹.

La note d'El-Khatib, datée du 13, a aplani les difficultés

1. La veille était arrivée une communication de lord John Russell à lord Buchanan dont voici la traduction (cf. Baudoz et Osiris, p. 339) :

Lord John Russell à lord Buchanan.

Foreign Office, 15 octobre 1859.

Monsieur, le gouvernement de S. M. a pris connaissance de la note qui vous a été adressée le 6 octobre par M. Collantes, dont une copie était contenue dans votre dépêche du jour suivant, en réponse à la demande d'explications que ma dépêche du 22 septembre vous prescrivait d'adresser touchant les intentions du gouvernement espagnol, dans le cas de l'occupation de Tanger par les forces espagnoles.

Vous avez été invité à demander au gouvernement espagnol une

relatives aux satisfactions demandées à propos de l'offense faite au drapeau espagnol dans le voisinage de Ceuta. Le

déclaration par écrit que, dans le cas où, pendant les hostilités, les troupes espagnoles occuperaient Tanger, cette occupation serait temporaire et ne se prolongerait pas après la ratification d'un traité de paix entre l'Espagne et le Maroc, et, dans votre note adressée à M. Collantes le 27 septembre, vous dites que ce serait une satisfaction pour le gouvernement de Sa Majesté d'apprendre que les préparatifs militaires du gouvernement espagnol n'annoncent aucune intention de sa part de faire des conquêtes au Maroc, ou d'occuper d'une manière permanente aucune partie du territoire du Sultan.

M. Collantes, dans sa réponse du 6 octobre, donne l'assurance que, quand une fois le traité de paix qui doit mettre fin aux hostilités entre l'Espagne et le Maroc aura été ratifié, les questions maintenant existantes étant réglées favorablement, et par conséquent d'une manière définitive, le gouvernement espagnol, accomplissant ses intentions, ne continuera pas d'occuper cette forteresse (Tanger), en supposant qu'il se soit vu obligé de s'y établir afin d'assurer l'issue favorable de ses opérations.

Vous pouvez assurer à M. Collantes que le gouvernement de Sa Majesté accepte avec plaisir cette assurance comme contenant la déclaration que, par ma dépêche du 22 septembre, vous aviez été invité à demander.

Vous annoncerez en outre à Son Excellence que le gouvernement de Sa Majesté désire ardemment qu'il n'y ait aucun changement de possession sur la côte mauresque du détroit. L'importance qu'il attache à cet objet ne peut être trop estimée, et il lui serait impossible, et à toute autre puissance maritime, de voir avec indifférence l'occupation permanente par l'Espagne d'une pareille position sur cette côte, position qui lui permettrait d'empêcher le passage du détroit à des navires fréquentant la Méditerranée pour des opérations commerciales ou autres.

Vous donnerez lecture de cette dépêche à M. Collantes, et vous en remettrez copie à Son Excellence.

Je suis, etc.

Signé : J. RUSSELL.

Réponse de lord Buchanan à lord John Russell.

Madrid, 24 octobre 1859.

Au sujet des télégrammes de Votre Seigneurie des 19 et 20 du cou-

gouvernement de la Reine invite son chargé de pouvoirs à faire connaître à El-Khatib que l'exécution des satisfactions

rant, relativement à la prétendue intention de l'Espagne d'obtenir des Marocains une cession de plusieurs milles de territoire sur la côte du détroit de Gibraltar, j'ai l'honneur de vous adresser copie d'une note que j'ai fait passer, le 21, à M. Calderon Collantes, pour exprimer les objections que le gouvernement de la Reine opposerait à l'occupation par l'Espagne de la côte occidentale de Ceuta.

Je priai Son Excellence de désigner les points de la côte qui seraient compris dans le rayon de la forteresse, si les intentions du gouvernement de S. M. C. sont mises à exécution. J'ai aussi l'honneur de vous transmettre la copie et la traduction d'une réponse que j'ai reçue de Son Excellence, dans laquelle elle déclara distinctement que le gouvernement de Sa Majesté Catholique n'est dans l'intention d'occuper aucun point sur ladite côte de nature à donner à l'Espagne une supériorité qui serait dangereuse pour la navigation du détroit.

Signé: ANDREW BUCHANAN.

*1^{re} pièce comprise dans l'envoi de lord Buchanan à lord John Russell. —
Lord Buchanan à M. Calderon Collantes.*

Madrid, 21 octobre 1859.

Monsieur, le gouvernement de la Reine, ma souveraine, a lieu de croire, d'après le rapport du chargé d'affaires de Sa Majesté à Tanger, et d'après les récentes déclarations du gouvernement de Sa Majesté Catholique aux Cortès, que Sa Majesté Catholique va déclarer la guerre au Sultan du Maroc parce que le gouvernement marocain a refusé d'acquiescer à la demande faite par le gouvernement espagnol de la cession à l'Espagne de certain territoire sis entre la forteresse de Ceuta et les lignes des montagnes, ou Sierra de Bullones.

D'après mes communications verbales à Votre Excellence à ce sujet, vous savez déjà que le gouvernement de la Reine, ma souveraine, craint que la cession à l'Espagne du territoire en question ne puisse pas avoir lieu sans compromettre sérieusement la liberté de la navigation du détroit de Gibraltar : il est, en conséquence, de mon devoir, en exécution des instructions reçues du principal secrétaire d'État des Affaires étrangères du gouvernement de S. M., de m'informer jusqu'à quel point le gouvernement de S. M. Catholique prétend que le rayon de la forteresse de Ceuta soit étendu, et surtout de de-

accordées doit avoir lieu sans aucun retard sous la forme suivante :

1° Le commandant des troupes marocaines, pacha ou gouverneur de la province, ira lui-même rétablir les armes

mander à Votre Excellence de vouloir bien dénommer les points sur la côte, qui, en cas d'exécution des vues du gouvernement de S. M. Catholique, seraient compris dans le territoire espagnol.

En adressant ces questions à Votre Excellence, j'ose prier Votre Excellence de faire que je reçoive ces réponses à la plus prompte convenance de Votre Excellence.

Je profite, etc.

Signé : ANDREW BUCHANAN.

*2° pièce comprise dans l'envoi de lord Buchanan à lord John Russell. —
M. Calderon Collantes à M. Buchanan.*

Palais, 21 octobre 1859.

Monsieur, j'ai reçu la note que vous avez eu la bonté de m'adresser en date de ce jour et je me suis pénétré de son contenu avec une attention toute spéciale. Dans l'état actuel de la question marocaine, par suite de l'inconcevable résistance du gouvernement du Sultan à souscrire aux justes demandes de l'Espagne, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, au cabinet de Madrid, de déterminer, même approximativement, la nature des garanties qu'il peut se trouver dans la nécessité de demander, afin d'assurer les résultats des hostilités qui sont à la veille de s'ouvrir.

Vous ne pouvez pas ne pas savoir, et votre gouvernement éclairé ne saurait ignorer, que, lorsque deux gouvernements en appellent à la force des armes pour le règlement de leurs différends, après la rupture de relations diplomatiques suivies sans effet, les anciennes propositions sont déclarées nulles et non avenues, et les deux parties se réservent le droit de les renouveler ou d'en présenter d'autres d'une nature différente, suivant que cela peut convenir à leurs intérêts et répondre aux résultats des opérations militaires.

Néanmoins, le gouvernement de la Reine, ma souveraine, qui a donné tant et de si frappantes preuves de son esprit conciliant et droit dans les divers incidents qui ont surgi de la question marocaine, ne modifiera pas les intentions qu'il a eues, dès le début, de n'occuper aucun point sur les détroits dont la position serait de nature à donner

d'Espagne à leur premier emplacement, où elles ont été l'objet de l'outrage des brigands de l'Anjera, et il les fera saluer par les troupes.

2° En présence de la garnison de Ceuta, les troupes marocaines infligeront aux principaux auteurs du crime la peine la plus sévère (il s'agissait de la peine capitale).

3° Le gouvernement du Maroc désignera deux ingénieurs, et le gouvernement d'Espagne deux autres, qui, là où il est nécessaire, indiqueront le tracé de la nouvelle frontière, en prenant pour base la *Sierra Bullones* (en arabe, *Bel Younech*).

Le gouvernement d'Espagne considérera que les réclamations qu'il a présentées, comme c'était son droit évident de le faire, et que El-Khatib a accueillies favorablement en principe au nom du Sultan, ont reçu pleine satisfaction dans le cas seulement où toutes les mesures indiquées ci-dessus auront été prises sans le moindre délai.

Les préparatifs seront entrepris immédiatement; assurance est donnée à El-Khatib que le moindre retard de sa part marquera la rupture des négociations et le commencement des hostilités.

Le gouvernement de la Reine espère que le Sultan ne donnera pas occasion à ce fâcheux événement qui pourrait entraîner les suites les plus regrettables. La réponse de

à l'Espagne une supériorité dangereuse pour la navigation. A cet égard, ses idées ont toujours été si désintéressées et si loyales qu'il ne saurait croire qu'aucun doute puisse exister à leur sujet.

Néanmoins le gouvernement de la Reine, au nom de qui je vous ai donné, à diverses reprises, les explications nécessaires pour dissiper toute espèce de doute, si par hasard il en avait été conçu à l'égard de ses intentions, ne veut pas négliger l'assurance ci-dessus, étant certain que le gouvernement de S. M. Britannique, en la demandant, n'a pas d'autre objet que de garantir la sûreté des intérêts de l'Angleterre, et non, en aucune manière, d'intervenir dans la lutte qui va s'engager entre deux nations indépendantes.

Je profite, etc.

El-Khatib est attendue ; mais il doit être persuadé que la plus petite marque d'opiniâtreté à l'encontre des justes réclamations de l'Espagne ne saurait être admise.

Dans l'extrémité où en sont venues les choses, il ne reste plus à El-Khatib qu'à choisir entre une satisfaction pleine et entière en même temps qu'immédiate à donner aux réclamations de l'Espagne, d'une part, et la guerre de l'autre ; qu'il choisisse !

Signé : BLANCO DEL VALLE.

X

Le Ministre Mohammed El-Khatib au Consul général Blanco del Valle.

Tanger, 17 octobre 1859.

Accusé réception de la lettre de la veille 16 octobre. El-Khatib est très surpris de voir que son contenu n'est pas d'accord avec celui des lettres et notes antérieurement échangées. Le Maroc s'était efforcé d'aplanir les difficultés en acceptant de satisfaire aux réclamations exposées dans les lettres du Consul du 5 septembre et du 5 octobre, et, par lettre du 15 Rabî' I (13 octobre), El-Khatib avait consenti à l'occupation par l'Espagne des hauteurs nécessaires à la fortification et à la sécurité de la ville sans plus d'intention secondaire.

Verbalement, le Consul général avait dit à El-Khatib qu'il était convaincu que les hauteurs dont il s'agissait étaient situées à l'intérieur des limites. El-Khatib ignore ce que le Consul appelle *Sierra Bullones*. S'il s'agit, d'après les explications qu'il a pu recueillir, d'un endroit situé à trois heures de Ceuta, alors il n'a pas le pouvoir de faire de semblables concessions. Une demande de cette nature doit être adressée au sultan ; celui-ci se trouvant actuellement à Mekines, il

faut accorder le temps nécessaire pour l'en informer et pour que sa réponse revienne. El-Khatib est surpris de voir en quels termes le Consul lui a écrit, surtout après la façon amicale dont lui-même avait agi, accueillant favorablement réclamation sur réclamation, dans le seul but de lui être agréable. Si l'Espagne déclare la guerre, comme le Consul en a exprimé le dessein, parce que lui, El-Khatib, n'a pas adhéré à ce qu'il n'a pas le pouvoir d'accorder au nom du Sultan, il proteste contre les conséquences qui peuvent en advenir. — El-Khatib persiste dans les engagements auxquels il a consenti ; ceci veut dire qu'on remplira les engagements pris relativement aux réclamations de l'Espagne dans les termes où il les a exposés dans ses lettres, mais non en les interprétant comme voudrait le faire le Consul, car El-Khatib n'a pas le pouvoir d'accorder semblable concession.

Signé : MOHAMMED EL-KHATIB.

XI

*Le Consul général Blanco del Valle au Ministre
Mohammed El-Khatib.*

Tanger, 24 octobre 1859.

Le contenu de la lettre adressée par El-Khatib au Consul a plongé celui-ci dans un profond étonnement. Non moins grande sera l'impression de surprise qu'elle produira sur le gouvernement de la Reine. El-Khatib doit en être convaincu, car il connaît les efforts faits en faveur de la paix par l'Espagne, entraînée dans cette question par les sentiments d'équité et de sincérité qui l'animaient ; or, cette paix est maintenant mise en question par suite du refus du Maroc d'accéder aux justes réclamations de l'Espagne.

Je veux vous remettre en mémoire, dit le consul, le

cours historique de l'événement, pour vous persuader que vous et votre gouvernement seuls êtes responsables des suites que vous exposez à la fin de votre dernière lettre. La garnison espagnole de Ceuta a été, à l'improviste et contre tout droit, l'objet d'une attaque des Marocains de l'Anjera : cette garnison a, de façon parfaitement légitime, repoussé l'attaque. Le gouvernement espagnol, agissant conformément à son devoir, réclama d'abord une satisfaction pour la brutale agression, le châtiment des coupables, plus des mesures de garantie pour l'avenir. C'est ce que je vous demandais dans ma note du 5 septembre. Quelle fut votre réponse ? Une vague promesse qu'il serait fait ce qui était de droit, et une demande de prolongation du délai que je vous avais fixé pour obtenir les satisfactions demandées, bien que, pendant ce temps, les faits incriminés se reproduisissent sans discontinuer jusqu'au moment où la garnison fut renforcée et assez forte pour agir contre les agresseurs. La prolongation du délai fut accordée par ma généreuse souveraine, sans que vous, ni votre gouvernement, prissiez l'engagement d'accorder toute votre attention à l'exécution de ce que nous réclamions. De la sorte, mon gouvernement a prouvé que l'intention qui l'animait n'était pas de rompre la paix ; car si telle eût été son intention, il n'aurait pas laissé perdre l'occasion favorable qui se présentait d'elle-même par suite de la situation particulière où se trouvait alors votre pays¹. Vous avez demandé, sur ces entrefaites, un nouveau délai qui vous fut accordé encore pour expirer le 15 du mois courant.

Dans votre note du 5 du même mois, vous m'expliquiez que votre souverain vous avait donné tous pouvoirs nécessaires pour accueillir mes réclamations : mais dans cette communication, vous vous montrez aussi vague que dans votre précédente réponse. Ni dans l'une ni dans l'autre de

1. C'est-à-dire l'interrègne qui se produisit alors.

ces deux lettres, vous n'exprimez clairement ce que vous pourriez faire pour la mise à exécution de ce que vous proposez. Vos expressions obscures et sans précision motivent ma note du même jour, 5 octobre, et la dernière, à laquelle (relativement à la cession du territoire demandé) vous répondez : « Nous consentons à ce que les limites de Ceuta soient portées jusqu'aux hauteurs qui sont convenables pour établir au mieux la sécurité et la tranquillité de la ville. »

Une proposition aussi précise, relativement au seul point qui n'était pas encore élucidé, fit naître en moi le ferme espoir que le litige qui était en suspens pouvait encore avoir une heureuse terminaison. J'y comptais d'autant plus que je vous avais exposé le caractère légitime des réclamations du gouvernement que je représente. Mais tout cela devait avoir pour corroboration des faits ; aussi vous exposai-je ce que devaient être ces faits, pour empêcher qu'un malentendu quelconque ne vînt rendre impossible le maintien de la paix désirée par nous tous. Je vous exposai la forme en laquelle les satisfactions demandées devaient recevoir exécution de votre part, le mode de punition qui, vous le reconnaissiez, devait être infligé aux coupables ; je vous indiquai les hauteurs que nous tenions pour convenables à la sécurité de la ville, et que vous aviez promis de nous céder à cette fin, d'une façon non équivoque ; j'ajoutai en même temps que l'établissement de la nouvelle limite se ferait par désignation concomitante de la part d'ingénieurs espagnols et marocains. A cette réquisition, suite naturelle des réclamations qui avaient été précédemment faites, et avec lesquelles était connexe, également, la prolongation du délai bénévolement accordé pour l'exécution des satisfactions réclamées (nouvelle preuve de nos bons desseins), vous répondez en reprenant ce que vous avez précédemment accordé. Vous dénaturez l'esprit et l'expression de ma note et vous contre-

venez à ce que vous m'avez dit dans une discussion officielle, relativement à ce sujet : à savoir que votre souverain vous a donné pleins pouvoirs de régler les questions pendantes entre Espagnols et Marocains. De quel côté se sont trouvées, dans cette occasion, la noblesse de cœur, l'équité, la franchise ? Trois fois je vous ai donné le temps et l'occasion d'accueillir mes réclamations ; comme je l'expliquais, le dernier délai ne pouvait plus être prolongé ; mais il avait été étendu de façon suffisante pour vous permettre de recevoir les instructions nécessaires sur la façon, qui devait être suffisamment précisée, de sanctionner nos réclamations. Vous m'avez, une fois seulement, fait des promesses précises ; mais, comme, semble-t-il, vous regrettiez de l'avoir fait, et comme vous connaissiez bien le noble caractère de la nation espagnole, vous continuez à la berner, mettant en avant les plus inexcusables faux-fuyants, quoique nous eussions agi avec tant de noblesse d'âme.

Après que vous eussiez consenti à nous accorder des satisfactions, en principe, nous avons conféré sur leur mode d'exécution et sur le temps où cette exécution aurait lieu ; mais, encore sur ces points importants, après avoir fait des promesses, vous prenez texte, pour ne rien préciser, d'explications verbales qui n'ont jamais été données, et qui ne pouvaient l'être, n'étant conformes ni à mes lettres ni à mes instructions. Puis vous assurez, d'après ce que vous mettez en avant, que vous n'avez aucun pouvoir accordé émanant de votre souverain pour régler l'affaire vous-même, alors que vous m'aviez affirmé le contraire. Vous le voyez, ma souveraine a donné une irréfutable preuve de son légitime désir de la paix ; mais, comme elle est convaincue que vos procédés ne correspondent pas à sa loyauté et que vous cherchez seulement à éluder de façon artificieuse l'exécution des concessions qui, après les propositions faites, eût dû avoir déjà lieu, il ne lui reste plus qu'à recourir à la décision des armes comme manière

finale de régler les questions pendantes ; soutenue par son droit, elle est pleinement confiante dans l'assistance de Dieu.

Signé : BLANCO DEL VALLE.

XII

*Lettre du Ministre Mohammed El-Khatib au Consul général
Blanco del Valle.*

24 octobre 1859.

Accusé de réception de la lettre du Consul du même jour. El-Khatib regrette que le Consul ait cru qu'il ne voulait pas tenir les promesses qu'il avait faites, alors qu'au contraire il était de bonne foi et désireux de conserver la paix, tout aussi bien que les membres du gouvernement espagnol. Quant aux accusations émises par le Consul, accusant El-Khatib de n'avoir pas exécuté ses promesses, El-Khatib pourrait s'en laver ; il lui suffit de rappeler que, dans la correspondance comme dans la conservation, beaucoup d'expressions ont été employées d'où sont nées, de part et d'autre, des méprises. Son intention n'est pas cependant d'accroître la mésintelligence en entamant une discussion au sujet des reproches qui lui sont faits. La correspondance échangée est le document justificatif auquel il a recours ; et, comme il espère encore pouvoir faire intervenir un arrangement à l'amiable, il laissera de côté tout dissentiment relatif à la culpabilité de celui-ci ou de celui-là. Mais, en même temps, il doit faire une remarque au sujet de l'assertion du Consul relative aux regrettables procédés des Anjera. Il concède que cette peuplade sauvage a commis une grave offense en transgressant les limites bien connues du territoire espagnol, et en se livrant à des actes d'inimitié contre la garnison de

Ceuta. Cependant, si l'offense est restée sans être punie, quand cela venait de se produire, et ce si malheureusement, contre la volonté du gouvernement marocain, c'est que c'était le moment de la mort du sultan Moulay 'Abd Er-Rahman; le nouveau sultan, Moulay Mohammed, n'était pas encore proclamé. Dès qu'il le fut, El-Khatib reçut la lettre du Consul; celle-ci répondait à sa propre note du 11 octobre, note dans laquelle il priait le Consul de lui marquer quel était son désir relativement à la punition des coupables; et, en cela, il agissait conformément à la note du Consul du 5 octobre. Cependant, comme dans sa lettre du 16 octobre, le Consul général demandait pour les coupables la peine de mort, El-Khatib fit remarquer que seul le Sultan avait pouvoir sur la vie de ses sujets.

En exprimant son adhésion à la note du Consul datée du 5 septembre, El-Khatib était convaincu qu'il s'agissait seulement d'un châtiment rigoureux et exemplaire.

Relativement aux limites, il persévérait dans ce qu'il avait accordé; c'est-à-dire que des ingénieurs marocains et espagnols devaient désigner les hauteurs nécessaires à la protection de la ville. Dans sa lettre antérieure, datée du 17 du mois, il s'efforçait de l'établir, en même temps qu'il ajoutait ne pouvoir céder aucun point en particulier jusqu'à ce que les ingénieurs aient décidé, car il ne connaît ni la configuration ni les noms de la région dont les Espagnols demandent la cession. Du reste, cela dépend de ce que le Sultan statuera sur cette question.

Il est toujours prêt à charger des ingénieurs du travail en question, ainsi que d'agiter toutes les questions que voudrait débattre le Consul, avec le désir d'être utile au maintien de la paix entre les deux nations. Pour donner une nouvelle preuve de son désir d'entretenir la paix avec l'Espagne, il propose ce qui suit: Dans le cas, regrettable, où les ingénieurs ne s'entendraient pas dans l'établissement du tracé des limites, chacune des deux parties en cause

désignera un arbitre impartial dont il agréera la décision. — Cette proposition a simplement pour but de convaincre le Consul qu'il désire résoudre les questions pendantes sans recourir à la décision des armes.

Comme le Consul s'est déjà retiré à bord d'un bâtiment de guerre, pour lui faciliter l'interprétation de sa lettre, El-Khatib croit bon d'y ajouter une traduction.

Signé : MOHAMMED EL-KHATIB.

Cette lettre est postérieure à la déclaration de guerre, qui avait eu lieu à Madrid le 22 du mois d'octobre, comme nous l'avons vu.

Elle était donc, de toutes façons, destinée à rester sans effet, et El-Khatib s'y prenait un peu tard pour faire des propositions qu'il eût certainement pu présenter beaucoup plus tôt.

Toute la correspondance que nous avons résumée dans les lignes précédentes d'après Schlagintweit¹, a été reproduite par lui d'après le *Gibraltar Chronicle*, journal où elle figure dans les numéros de novembre et décembre 1859. Ce journal en avait reçu copie de *Si Mohammed El-Khatib* lui-même ; et ce fait est d'autant plus intéressant à noter que le *Gibraltar Chronicle* était l'organe officiel du gouvernement anglais dans la place où il paraissait, et qu'il publiait les ordonnances du gouverneur. L'intention d'El-Khatib, en permettant à cette feuille de publier la correspondance diplomatique échangée par lui avec le consul d'Espagne, était donc bien de lui donner un grand retentissement ; il cherchait en quelque sorte, en même temps, une espèce de consécration, au moins officieuse, de ses manières d'agir et paraissait demander l'approbation de l'Europe.

1. *Op. cit.*, p. 167 et q. seq.

En envoyant copie de cette correspondance, El-Khatib ajoutait, d'ailleurs, qu'il pensait que l'opinion européenne serait pour le Sultan, dont il jugeait le bon droit établi¹. On reconnaîtrait, d'après lui, le profond désir qu'avait eu le Sultan de maintenir la paix; et l'on conviendrait que son gouvernement s'était conformé à ses devoirs, à ses obligations, dans une question où l'Espagne n'avait aucun droit à revendiquer.

Le désir d'El-Khatib de se ménager l'opinion en Europe était encore plus évidemment indiqué par le fait qu'il adressa, de même, copie de toute la correspondance diplomatique aux consuls des diverses puissances résidant à Tanger. Schlagintweit fait ressortir à ce propos qu'on était loin de s'attendre à cette attitude un peu servile de sa part, d'autant qu'il se donnait dans la correspondance en question le titre de « Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères. » Et il ajoute que, pour lui, à voir le style de tous ces documents, on comprend de suite qu'ils étaient destinés à subir l'examen de la critique européenne, avec le désir évident de se la concilier. Enfin, Schlagintweit exprime encore la conviction que, pendant toute la période des négociations, l'Angleterre montra le désir le plus net d'empêcher la guerre d'éclater; son influence fut peut-être, par suite, pour quelque chose, dans la rédaction des lettres d'El-Khatib; sans elle, celui-ci se serait peut-être laissé aller plus nettement, dès le début, à refuser toute espèce de concession, car on le dépeint comme ayant été l'un des hommes les plus fanatiques et les plus intransigeants de son temps et de son pays.

MM. Baudoz et Osiris ont aussi reproduit, mais en partie seulement, la correspondance échangée entre les représentants de l'Espagne et du Maroc à propos de l'incident de Ceuta.

1. *Ibid.*

§ 2. — *Adresse du Maroc à l'Europe* ¹.

En même temps que copie de la correspondance échangée, El-Khatib adressait aux membres du corps consulaire européen à Tanger une lettre d'avis qui peut se résumer ainsi : El-Khatib annonce l'envoi des pièces échangées depuis le début de l'ouverture de la correspondance, au sujet de l'incident de Ceuta, entre le gouvernement espagnol et le gouvernement marocain. Ces documents permettront aux représentants des puissances européennes de reconnaître si le Sultan se montra partisan de la paix et conciliant, ou si, au contraire, les Espagnols n'ont pas, dès le premier moment, fait paraître le désir de voir éclater la guerre. L'incident de Ceuta s'est produit, d'ailleurs, sans et même contre la volonté du gouvernement marocain.

De plus, au moment où la tribu d'Anjera venait de commettre la faute, le sultan Moulay Abd Er-Rahman mourut, et le ministre ne pouvait plus faire de démarches, essayer de régler l'incident jusqu'à ce que le nouveau sultan, Moulay Mohammed, fût monté sur le trône et eût confirmé El-Khatib dans sa charge. Suit mention des délais accordés par le gouvernement espagnol jusqu'au 5, puis jusqu'au 15 octobre. Cependant, dès sa confirmation dans ses fonctions, El-Khatib a fait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher les Anjera de commettre de nouveaux désordres.

Dans la première lettre du plénipotentiaire espagnol, on remarquera qu'il réclame le droit d'élever des constructions qui sont nécessaires dans le *campo de Ceuta*. Il est fait mention de ce *campo*, dont parle ici le plénipotentiaire, et de la zone de pâture dans les traités antérieurs, y compris celui de 1845. Le sultan, grâce à ses intentions ami-

1. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 169 et q. seq.

cales, déclara accéder à cette réclamation, pourvu que les constructions s'élevassent à l'intérieur de la ligne du camp. Cette disposition date du 5 octobre, expiration du premier délai.

Sur ce, le plénipotentiaire d'Espagne avança une seconde réclamation, disant avoir besoin d'élever des fortifications sur la zone que le Maroc avait concédée à l'Espagne en 1845 comme terrain de pâture. Cette demande allait à l'encontre des concessions précédemment faites. Dans un but de conciliation, il fut fait bon accueil à cette demande dans une note du 11 octobre.

Le 13 octobre, le plénipotentiaire d'Espagne écrit qu'il réclame les hauteurs qui sont utiles à la défense de Ceuta. Or dans sa lettre du 5 octobre, il déclarait à deux reprises avoir le désir d'élever des fortifications seulement à l'intérieur des limites du territoire.

Nonobstant, passant sur ces faits, El-Khatib, sans vouloir chercher même si le consul général d'Espagne avait tort ou raison, a accédé à sa demande, persuadé que ce qu'il demandait était nécessaire à la fortification de la ville, et aussi, d'après explications verbales, que les hauteurs en question étaient reliées étroitement à Ceuta et n'en étaient que très peu éloignées. Le consul général se retira satisfait.

Le 16 au soir, il revint trouver El-Khatib, lui demandant cession d'une portion de territoire étendue, commençant à la vallée du *Djebel Mousa* (explication du vice-consul) et comprenant les terrains contigus jusqu'à la ville. El-Khatib lui répondit qu'il n'avait pas pouvoir de lui accorder satisfaction sur ce point, sans, auparavant, en référer au Sultan. Sur quoi le consul lui déclara la guerre. El-Khatib est très surpris d'apprendre que les journaux, en s'occupant de l'affaire, mentionnent que les Anjera se sont rendus coupables constamment d'agressions envers les habitants de Ceuta, alors que, depuis 15 ans, il n'y a eu, d'un côté comme de l'autre, aucune violence exercée, jusqu'au jour où le gou-

verneur de la ville a commencé d'élever des constructions en un lieu où il n'y en avait pas autrefois. Il demande aux représentants des gouvernements de donner à ceux-ci un compte rendu suffisant de ce qui s'est passé. Ils ont assez d'expérience des choses et connaissent assez bien les habitants des villes du Nord du Maroc, pour savoir que ceux-ci ne demandent qu'à demeurer en bonnes relations avec toutes les nations. A la mort du défunt sultan, alors que se produisaient quelques désordres, aucun Européen ne fut l'objet d'aucune molestation de la part de qui que ce soit. A Mazagan, des Musulmans combattirent pour défendre les biens des Européens contre les indigènes soulevés. El-Khatib désire que les consuls instruisent de tout cela leurs gouvernements, les priant de ne point accorder confiance aux dires de ceux qui n'ont du pays aucune connaissance ou qui nourrissent des sentiments injustes à l'égard de ses habitants.

Le désir de la cour marocaine est de conserver de bonnes relations avec les gouvernements européens; toutefois elle proteste à nouveau contre l'injuste entreprise des Espagnols dans ces conjonctures, car ils ne s'en sont tenus ni à ce qu'ils réclamaient d'abord, ni à ce qu'ils promettaient.

La lettre se termine par une invocation au témoignage et à la puissance de Dieu, aux sentiments « d'humanité, de justice du monde entier, etc. »... phrases un peu théâtrales et destinées évidemment à la galerie.

La signature est de Si Mohammed El-Khatib et la date du 27 Rabî' I 1276 = 25 octobre 1859.

§ 4. — *Adresse de l'Espagne à l'Europe*¹.

De son côté, pour justifier la déclaration de la guerre, le

1. *Op. cit.*, p. 198 et q. seq. — Baudoz et Osiris, *op. cit.*, p. 333.

gouvernement espagnol adressa à ses représentants auprès des différentes puissances européennes un document reproduit *in extenso* par Schlagintweit et dont nous donnons ici une analyse.

Les efforts du gouvernement espagnol pour le maintien de la paix ont été absolument infructueux. L'esprit de conciliation et d'équité qui animait la cour d'Espagne dans les négociations entreprises avec le Maroc n'a pu triompher de la sourde hostilité du chargé d'affaires du Maroc, ministre du Sultan. Le représentant de la Reine à Tanger a quitté cette ville.

La rupture des relations diplomatiques a eu lieu. L'Espagne a tout fait pour maintenir la paix; maintenant il n'est plus possible d'éviter les hostilités. Toute l'Europe connaît par expérience les brigandages des Rifains : les garnisons espagnoles de Melilla, Velez, Alhucemas, ont été par eux à nouveau décimées; l'Espagne a demandé des nouvelles garanties pour ses possessions en Afrique; une convention avec le Maroc est intervenue. Il n'y était pas question, cependant, de Ceuta, car l'Espagne considérait cette place comme moins exposée. Mais au moment où le traité allait être signé, Ceuta a été l'objet d'attaques de la part de la tribu voisine des Anjera; la garnison fut renforcée; un combat eut lieu dans lequel demeurèrent sur le carreau quelques soldats espagnols.

La cour de Madrid demanda le châtimement des coupables; le délai concédé fut deux fois prolongé, à cause de la situation particulière dans laquelle se trouvait le Maroc au moment de l'élévation au trône du nouveau Sultan. Le 15 octobre le dernier délai expirait; à cette époque le ministre du Maroc avait fait parvenir deux lettres au représentant de l'Espagne, lui déclarant avoir pleins pouvoirs de la part de son souverain pour régler le différend, et disant consentir à la concession du territoire demandé. Le gouvernement de la Reine fit connaître à son représentant à Tanger la façon

dont les réparations réclamées devaient recevoir exécution.

(Suit l'énumération, déjà précédemment vue, des conditions imposées.)

Sur quoi le ministre du Maroc retira ce qu'il avait accordé ; interprétant arbitrairement les notes du ministre d'Espagne, il revint sur ce qu'il avait dit dans sa correspondance relativement aux pleins pouvoirs qu'il avait de régler les questions en souffrance. Convaincu que la dignité et l'honneur de la nation ne permettaient plus d'entretenir des relations avec un agent qui avait mis en doute la loyauté de son représentant, l'Espagne ordonna à ce dernier de faire retirer le pavillon national de sa légation au Maroc et de faire évacuer celle-ci par tout son personnel ; elle lui commandait en même temps d'annoncer la rupture des relations diplomatiques et de déclarer que la solution de l'affaire serait remise au sort des armes.

L'historique des faits qui se sont produits depuis le début de l'événement doit convaincre que la nécessité où se trouvait le gouvernement de la Reine de recourir à la guerre.

C'est l'inévitable solution, quand d'importants différends s'élèvent entre deux nations et que l'une d'elle refuse de prêter l'oreille à la voix du droit et de l'équité. Le gouvernement espagnol n'en doute pas, l'Europe reconnaîtra que le bon droit est de son côté. Ils s'est efforcé de défendre avec fermeté et modération l'honneur et les intérêts de la nation. Il persévérera dans cette tâche, si le succès couronne les efforts de son armée. Pendant la guerre, dont le commencement est imminent, le cabinet de Madrid respectera les droits des neutres et protégera les sujets des nations amies habitant les villes du Maroc où l'armée espagnole pourrait entrer. Des instructions sont données en ce sens au commandant de la flotte désignée pour opérer sur les côtes du Maroc, ainsi qu'au chef de l'armée d'expédition.

L'Espagne confie à sa flotte et à son armée la défense de

son honneur et de ses intérêts compromis. Forte de son bon droit, elle croit fermement avoir donné des preuves de sa modération. Sans entente avec aucune puissance étrangère, sans arrière-pensée ambitieuse, elle cherche seulement à mettre fin, par la guerre, à l'intolérable situation faite à ses places fortes d'Afrique par les actes d'hostilité inouïs des Marocains.

L'Espagne a cherché à entretenir de bons rapports avec le Maroc, et, dans ce but, elle a, en un siècle, conclu avec lui quatre traités qui auraient pu contribuer à éviter tout conflit. Le peu de sagesse et la négligence du gouvernement marocain en ont constamment causé la transgression. L'heure est enfin venue de lever une difficulté si compromettante pour l'une comme pour l'autre nation; et ce que la raison, les efforts incessants des nations civilisées n'ont pu faire, ce sera la puissance des armes, mise au service du bon droit, qui l'obtiendra.

Daté de Madrid, 29 octobre 1859.

Signé : Calderon COLLANTES, ministre des Affaires étrangères.

§ 5. — *Communication du Maroc à l'Angleterre*¹.

En même temps le gouvernement marocain faisait remettre un document analogue au chargé d'affaires anglais à Tanger, *Drummond Hay*, avec prière de se charger de le communiquer aux diverses cours européennes.

« Le Maroc a reçu une expédition d'un document, daté du 29 octobre, émanant du ministre d'Espagne et adressé aux représentants des puissances étrangères. Dans ce document sont relatées les questions pendantes entre l'Espagne et le Maroc avant la déclaration de la guerre, de même

1. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 202.

qu'il y est fait allusion aux affaires du Rif, sujet dont El-Khatib n'avait pas entretenu les représentants des puissances étrangères au Maroc dans la lettre qu'il leur a précédemment adressée. Le ministre marocain communique le présent écrit au consul d'Angleterre, Drummond Hay, pour lui présenter un compte rendu fidèle de ce qui a été fait relativement à cette question, en le priant d'en faire part à son gouvernement. Il lui demande en même temps si celui-ci ne pourrait pas à son tour le porter à la connaissance des puissances, parce que, pour le moment, tous leurs chargés d'affaires ou représentants ont quitté Tanger.

« Si, dans la lettre à laquelle il est fait allusion ci-dessus, El-Khatib n'a pas parlé des affaires du Rif, c'est que toutes les questions pendantes relatives à ces affaires avaient été réglées avec le représentant de l'Espagne et que, au mois d'août, un traité était intervenu. El-Khatib est surpris que, rien de spécial ne s'étant produit à propos des négociations sur la question du Rif, le ministre des Affaires étrangères d'Espagne ait mis en avant ladite question comme une des principales sources du conflit. Pour lui, il ne voulait plus parler d'une question déjà réglée. Mais le ministre espagnol ayant présenté les agissements des Rifains comme une importante atteinte aux droits des nations, il croit nécessaire d'en donner une analyse simple mais suffisante.

« Les pirateries des gens du Rif sont bien connues. Ils ont, dans les trente dernières années, attaqué vingt bateaux. Mais, depuis quatre ans, aucune agression n'a eu lieu, ni de leur part, ni de celles d'autres pirates marocains. Le sultan défunt, Moulay 'Abd Er-Rahman, s'était efforcé d'y mettre fin. Cependant la nature du Rif permet à ses habitants de vivre dans la désobéissance du souverain. Aussi, chaque fois qu'à l'occasion d'un de leurs méfaits, une puissance victime de leurs pirateries déclarait vouloir intervenir

pour châtier les pirates, le gouvernement marocain s'en réjouissait. Avant les quatre dernières années, les Rifains des Guelaiyas avaient capturé un bateau anglais, un bateau français et une felouque espagnole. Grâce aux démarches faites par le Sultan, par l'entreprise du marabout *Sidi Mohammed El-Hadj*, les équipages furent remis en liberté et compensation fut donnée à l'Angleterre et à la France pour la valeur des bâtiments capturés. L'Angleterre a plusieurs fois conseillé au Sultan, pour le bien de son empire, d'envoyer une armée châtier les Guelaiyas. Prenant en considération ces bons conseils, le Sultan Moulay Abd Er-Rahman envoya deux fois une armée punir les Rifains, fit payer des indemnités en compensation du pillage des bateaux et notamment celles que réclamaient l'Angleterre et la France pour des faits de ce genre. Le Sultan, voulant mettre fin à l'avenir aux désordres des Rifains, déclara responsables les principaux d'entre eux. Or, quoique sachant très bien que les pirates n'existent plus¹, l'Espagne s'efforce de faire croire aux nations qu'ils existent encore ; elle en fait même un grief de guerre. Que ne montrait-elle donc sa force pour les anéantir alors qu'ils existaient ? Dans ses possessions du Rif, dans ses présides de la côte, l'Espagne empêche les Rifains d'entretenir de légitimes relations avec Tanger et Tétouan ; elle les empêche d'apporter chez eux des marchandises provenant de ces villes. Malgré l'état de paix avec le Maroc, les Espagnols ont maintes fois capturé, puis déclaré de bonne prise, des bateaux du Rif. Le gouverneur des possessions espagnoles écrivait un jour — et El-Khatib a encore la lettre — que les Rifains n'avaient commis aucune agression contre lesdites possessions. Cependant les Espagnols n'en saisissaient pas

1. Schlagintweit fait remarquer (p. 206, note) que cependant les nations européennes eurent à se plaindre ultérieurement d'actes de piraterie de la part des gens du Rif.

moins sur les bateaux du Rif des marchandises appartenant à des particuliers pour une valeur de 20 000 livres sterling ; et ils les ont gardées jusqu'à ce jour. De même, les Espagnols capturaient équipages et passagers des bateaux ; ils les faisaient prisonniers et ne les rendaient à la liberté qu'au bout de plusieurs mois. De même encore, ils saisirent un bâtiment appartenant au marabout, Sidi Mohammed El-Hadj, alors que celui-ci leur avait rendu d'effectifs services en faisant libérer leurs sujets d'entre les mains des pirates. — Quoique le capitaine du bateau eût un laissez-passer du gouverneur espagnol, ils se refusèrent à rendre ni bateau, ni équipage jusqu'au jour où l'Angleterre, s'immisçant dans l'affaire, en obtint la délivrance.

« El-Khatib ne mentionnera pas maint autre fait analogue. On ne peut nier qu'une partie des gens du Rif ne soient de fieffés coquins ; mais, dans leurs agressions contre les autres nations, ils ont pour contre-partie celles des Espagnols. Quand la felouque espagnole fut saisie et pillée par les pirates rifains près de Melilla, le gouvernement marocain n'adhéra pas aux réclamations de l'Espagne demandant 2 000 livres sterling parce que, dans les traités entre lui et cette nation, il est stipulé que le Sultan ne sera pas responsable des méfaits des gens du Rif qui vivent dans l'insubordination ; il y est dit encore que l'Espagne peut se charger de punir elle-même les agressions des Rifains, sans que cela soit de nature à détruire les relations amicales entre les deux nations.

Jamais le Maroc ne s'est formalisé de l'intervention de l'Espagne contre les pirates du Rif ; mais, du moment que les Espagnols se font justice à eux-mêmes, il n'est pas admissible qu'ils réclament encore des indemnités. Le Maroc était donc en droit de repousser leur réclamation de 2 000 livres sterling pour la felouque pillée par les pirates rifains. Cependant elle fut accueillie, grâce à l'amicale intervention de l'Angleterre, désireuse d'éviter tout conflit.

C'est une preuve du bon vouloir de la cour marocaine. Une cession de terrain eut lieu de même à Melilla sur les instances de l'Angleterre. — On sait comment, à plusieurs reprises, le consul Blanco del Valle a traité El-Khatib ; on sait les expressions offensantes employées par lui à l'égard de celui-ci ; El-Khatib, cependant, quoique très froissé, a supporté sans en faire la remarque ce langage discourtois pour conserver entre le Maroc et l'Espagne, sa voisine, une paix et une bonne entente si nécessaires à leur commune prospérité.

« El-Khatib considère que l'Espagne a été mal dirigée dans cette occasion, induite en erreur par les expressions à double entente de son agent ; le blâme rejaillit sur celui qui a occasionné une guerre qui n'avait pas lieu d'être le moins du monde.

« Le Maroc a fait d'importants progrès dans la conduite de ses relations avec les puissances. Si la guerre a pour cause les pirateries des Rifains, que les Espagnols n'envoient-ils donc leurs armées combattre ceux-ci ? Pourquoi des hostilités contre les ports du Maroc qui n'ont rien à voir dans cette question ?

« Quant à Ceuta, tout le monde sait qu'il n'y a jamais eu de pirates de ce côté ; il n'y a plus de pirates au Maroc depuis la période des pirateries du Rif dont il a été parlé plus haut. Bien plus, aucun bâtiment de guerre marocain n'a mis à la voile, partant de l'un des ports du Maroc, depuis plus de vingt ans. Et les deux ou trois bateaux marchands qui portent le pavillon marocain sont montés par des équipages européens.

« Pour la question de Ceuta, El-Khatib s'en remet à la correspondance échangée, dont copie a été adressée aux représentants des puissances. Tout homme intelligent appréciera. Le représentant de l'Angleterre sait que, par considération pour le pays qu'il représente, le Maroc a fait droit bien souvent aux réclamations de l'Espagne. Il con-

naît l'esprit de droiture apporté par El-Khatib dans ses négociations avec lui, verbalement ou par écrit. Le représentant de l'Espagne prétend le contraire : il méconnaît ainsi les intentions du ministre, parfaitement droites cependant, son désir de tout régler au mieux des intérêts de chacun.

« Si l'Espagne nie la bonne foi dont il a fait preuve dans les négociations relatives aux affaires du Rif et son désir de les terminer à la satisfaction générale, il est prêt à communiquer au monde entier la correspondance échangée. Il a même l'intention de produire la correspondance échangée par lui avec ses amis d'Angleterre et du reste de l'Europe pour permettre à tous de juger et de distinguer le bon droit de l'injustice dans cette occasion. »

§ 6. — *Appréciation de la correspondance qui aboutit à la guerre de 1859-1860.*

Un examen suffisant de la correspondance échangée entre les représentants du Maroc et de l'Espagne convaincra aisément, dit Schlagintweit¹, que, malgré les bonnes intentions apparentes du Maroc, cependant celui-ci a fait naître constamment des obstacles, présenté des protestations, surtout au sujet de la mise à exécution des mesures à prendre. Toutefois l'Espagne aussi a des torts.

En premier lieu, ajoute-t-il, le vice résultant du manque d'organisation administrative du Maroc ressort clairement de cette correspondance ; on y reconnaîtra aussi quel était alors l'affaiblissement du pouvoir d'un souverain qui n'était plus despotique qu'en principe seulement. Avec un aussi fâcheux manque d'organisation des rouages administratifs, avec un manque de culture presque complet, même chez

1. *Op. cit.*, p. 211 et q. seq.

les hauts fonctionnaires, il était certainement difficile à une puissance européenne, en supposant même les plus favorables conditions, les rapports amicaux les plus complets, d'obtenir les satisfactions voulues et indispensables à la protection de ses nationaux et de leurs biens, autrement que par une intervention armée. Ce ne fut pas une heureuse idée du ministre marocain de placer en première ligne, dans sa communication aux cours européennes, les affaires du Rif, alors qu'elles venaient seulement comme un incident supplémentaire, dans la circulaire lancée par l'Espagne. Les pirateries des Rifains étaient moins graves alors qu'autrefois il est vrai, mais non absolument abolies. Vers 1857 encore, la Prusse, on le sait, fut amenée à punir les Rifains qui s'étaient rendus coupables d'agressions contre des bâtiments de commerce prussiens.

On devait, au contraire, rendre grâce aux gardes-côtes espagnols, toujours aux aguets, qui entravaient les actes de piraterie des Rifains et qui s'emparaient ou même anéantissaient, mais seulement très rarement, les barques rifaines soupçonnées. D'autre part, ces gardes-côtes s'adonnaient peut-être à cette besogne avec quelque manque de discernement ; il était possible, comme le mentionnait la note marocaine, qu'une barque marchande du Rif eût été piratée à son tour. Mais pourtant les brigandages des Rifains n'avaient pas cessé ; les feuilles anglaises ou espagnoles avaient trop souvent à relater des faits de piraterie, surtout par les gros temps. Quant à l'insécurité sur le continent, le *Gibraltar Chronicle* du 1^{er} novembre 1859 en donnait une preuve irréfutable en mentionnant que, près de *Ras El-Aïn*, le 31 août 1859, quelques Français avaient été capturés par des bandes d'indigènes et brûlés vifs.

Ces réflexions de Schlagintweit nous semblent parfaitement justes et mettent au point les allégations marocaines.

Cependant, nous le répétons, les torts furent très certainement partagés, ainsi que Schlagintweit le reconnaît. La conduite des négociations semble avoir été peu habile, de façon telle, même, de la part du représentant de l'Espagne, que le Maroc avait beau jeu, dans la suite, pour exprimer l'opinion qu'il y avait là de sa part mauvaise intention et quelque arrière-pensée. Le peu de précision des premières dépêches du consul Blanco del Valle frappe dès l'abord. Or, précisément, un des faits qui contribuèrent le plus (comme Schlagintweit le fait remarquer ¹) à la rupture des négociations, ce fut l'interprétation différente que les uns et les autres donnaient au sens du mot *Campo*, confondu dans le principe par le consul général d'Espagne avec la zone de pâturage. L'auteur allemand ajoute que la faute, sur ce point, revient pour la plus grande part à la diplomatie espagnole. Dans la note du 5 septembre on lit *Campo de ladite garnison*, tandis que dans la lettre du 5 octobre il est parlé du *territoire de Ceuta*, expression qui, surtout avec la mention explicative de *territoire compris à l'intérieur des limites*, acquiert un sens bien différent.

La zone de pâturage se trouve en effet à l'intérieur des limites de Ceuta, mais non dans le *Campo*, auquel elle est seulement attenante.

Nous le savons d'ailleurs, — et quoi qu'ait dit très justement Schlagintweit, comme nous l'avons vu précédemment, de la mauvaise foi et de l'astuce de la cour marocaine à cette époque, — la responsabilité de la guerre ne doit pas retomber sur cette cour seulement. Outre que les faits, les témoignages sont là pour l'établir — et ce sujet a été précédemment exposé — il résulte encore du seul examen des pièces diplomatiques pour tout esprit impartial, voyant les choses de sang-froid et pesant le pour et le contre, que ni les Espagnols ni les Marocains n'ont montré un

1. *Op. cit.*, p. 185.

désir suffisant d'arriver à une prompte et définitive entente. Si les seconds ont tergiversé, négligé de donner, en temps voulu et dans les formes suffisantes, les réparations exigées ; s'ils ne se sont point hâtés d'accueillir les réclamations des premiers comme ils auraient dû faire, étant dans leur tort, au début des choses, et surtout s'ils ne se sont point pressés de mettre à exécution leurs promesses ; par contre, les Espagnols ont semblé, eux aussi, n'avoir pas suffisamment le souci de donner, dès le commencement, les explications parfaitement précises et sur lesquelles il eût été impossible de se méprendre et d'ergoter dans la suite.

Leurs premières notes renferment des termes vagues que les Marocains étaient en droit de représenter plus tard comme sujets à controverse, après y avoir adhéré grâce à leur vague même ; ces termes vont en se précisant seulement dans la suite, ce qui, avec des adversaires peu enclins certes à la bonne foi, devait être, inévitablement, une source de difficultés nouvelles. Mais, en même temps que les réclamations de l'Espagne vont en se précisant, elles vont aussi en augmentant. Que cela soit admissible dans un certain sens, — puisque les exigences peuvent croître, sans qu'on ait le droit d'en être surpris, au fur et à mesure que se confirme ou se devine le peu de désir de l'adversaire d'arranger les difficultés présentes et de les éviter à l'avenir, — nous ne le contestons pas. Toutefois il nous paraît qu'il y a une bien grande différence entre les concessions territoriales demandées par l'Espagne aux premiers jours des négociations et celles qu'elle réclamait à la fin. Et n'y aurait-il eu là autre chose que malentendu, défaut de précision dans les termes employés d'abord par le consul général, que cela suffirait, dans une certaine mesure, à excuser ses adversaires.

Cependant ceux-ci devaient avoir très bien compris ce dont il s'agissait. Comment admettre que El-Khatib, natif de Tétouan, ignorât la *Sierra Bullones*, expression espagnole correspondant au marocain *Bel-Younech* ou *Bel-*

Younès. Et sa mauvaise foi se montre au grand jour dans une autre circonstance. A propos de la IV^e lettre, émanant de lui, Schlagintweit présente les réflexions suivantes : El-Khatib faisait dans sa lettre allusion à la note du consul général datée du 5 septembre ; et, en se félicitant de l'adhésion du Sultan aux réclamations de l'Espagne qui y sont formulées, il espérait éluder les réclamations liées à la concession d'une prolongation de délai, exposées dans la lettre du consul datée du 3 octobre, sous prétexte que le nouveau délai expirant au 15 octobre n'avait pas encore commencé, — opinion qui manque de fondement, puisque ce nouveau délai était fixé par lettre du 3 octobre et commençait, par suite, ce même jour. C'est au sujet du sens de ce passage que s'exprime le consul général dans la lettre datée du 5 octobre.

En résumé, il nous semble ressortir de la correspondance précédemment analysée que ni les Marocains, ni les Espagnols, malgré leurs protestations répétées à tant de reprises, n'ont désiré sincèrement la paix ; ou si tel fut leur désir au début, il changea dans la suite. Ceci concorde parfaitement avec ce que nous avons vu précédemment, avec ce que nous disent des témoins oculaires, en Espagne comme au Maroc, témoins dont nous avons rapporté l'opinion au début de la partie de notre étude relative à la guerre hispano-marocaine. Et la correspondance échangée doit être considérée comme un simple rideau destiné à voiler le fond des choses, à permettre aux deux parties belligérantes de se préparer, tout en sondant suffisamment leur adversaire.

CHAPITRE X

I. — LES NÉGOCIATIONS PENDANT LA GUERRE ET LE TRAITÉ DE PAIX.

II. — LES NÉGOCIATIONS APRÈS LA GUERRE.

SOMMAIRE I. — 1° Proclamation du maréchal aux habitants du Maroc. — 2° Premiers pourparlers de paix (11 février 1860). — 3° L'état d'esprit en Espagne du commencement de la guerre à la prise de Tétouan. — 4° Nouvelles négociations pour la paix (16 février). — 5° Évolution de l'état d'esprit des belligérants pendant les négociations. — 6° Conclusion de la paix ; les préliminaires. — 7° Effet produit en Espagne et au Maroc par l'annonce de la paix. — 8° Le traité de paix.

SOMMAIRE II. — 1° Ambassade de Moulay 'Abbàs à Madrid (été 1860). — 2° Traité de Paris (30 octobre 1861). — 3° Paiement de l'indemnité de guerre. — 4° Résultats de la guerre de 1859-1860.

I

NÉGOCIATIONS PENDANT LA GUERRE ET TRAITÉ DE PAIX.

§ 1. — *Proclamation du maréchal O'Donnell aux Marocains*¹.

Parmi les documents relatifs aux négociations, à l'échange de vues diplomatiques, aux efforts pour le rétablissement de la paix ou l'atténuation des maux de la guerre, nous devons citer comme venant en première ligne, par ordre de date, la proclamation du maréchal O'Donnell aux habitants du Maroc. Elle n'eut aucun effet, cela va sans

1. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 250.

dire ; mais, dans l'esprit de son auteur, elle pouvait empêcher la guerre de se généraliser par trop, ou, du moins, agir dans ce sens, si faiblement que ce fût.

En voici le texte. La proclamation est des premiers jours de décembre 1859, après le combat du Serrallo.

« Habitants du Maroc,

« Bien que je pénètre dans votre pays, nous ne sommes ni vos tyrans, ni vos ennemis. Votre empereur a refusé de nous faire notre droit, nous a contraints de prendre les armes pour l'obtenir. C'est lui qui a brisé l'amitié que les Espagnols vous avaient constamment témoignée. Mais ne craignez pas que nous méusions de notre victoire ni de votre soumission. Les soldats espagnols sont généreux dans la victoire ; votre soumission vous donne droit à notre estime et à notre amitié.

« Demeurez en pleine confiance occupés à vos travaux habituels.

« Je vous promets le secours et l'assistance de mes soldats ; je vous promets le respect de votre religion et de vos coutumes.

« Le soldat espagnol, fidèle à sa Reine et à sa Patrie, n'est à craindre que dans les combats.

« Au quartier général, colline de l'Otero,

« Décembre 1859.

« O'DONNELL ».

§ 2. — *Premiers pourparlers de paix* (11 février 1860)¹.

Il faut ensuite arriver à la prise de Tétouan pour trouver de nouveaux documents relatifs à la paix.

1. Yriarte, *op. cit.*, p. 207 à 225. — Schlagintweit, *op. cit.*, p. 340-344. — Alarcon, II, p. 149 à 152, 171 à 190, 199 à 201.

La prise de la ville avait été pour les Marocains « le coup le plus affreux qu'on pût leur porter ; jusque-là les combats pouvaient être considérés comme plus ou moins compromis, les pertes étaient plus ou moins sensibles, mais ce n'était pas là, pour le peuple des grandes villes de l'empire, un de ces résultats palpables comme la prise d'un camp et de l'une des cités les plus importantes du Maroc. Ce ne fut vraiment qu'après cette prise du camp, colportée par des milliers de fuyards dans toutes les parties de l'empire, que la nation tout entière comprit qu'on la trompait, que chaque bataille livrée jusqu'à ce jour avait été une défaite, que chaque engagement lui avait fait perdre une position ou un passage. Comment, sans cela, l'ennemi se serait-il avancé jusque sous les murs de Tétouan ¹ ? »

Aussi dès le lendemain de la prise du camp, le 11 février, à 7 heures du matin, quatre émissaires de Moulay 'Abbâs se présentaient aux avant-postes, demandant à être conduits au maréchal.

C'étaient : *Elyas El-Machchari*, gouverneur du Rif ; *Elynis Ech-Chargi*, second gouverneur de Fès ; *Ahmed ben El-Batin*, gouverneur de Tanger et lieutenant de Moulay 'Abbâs ; *Ben Aouda*, son frère, qui avait eu le commandement de la cavalerie marocaine dans presque tous les engagements antérieurs. Ils marchaient précédés d'un cavalier de haute taille portant le drapeau blanc, entourés d'une dizaine de serviteurs et de soldats, dont quelques-uns avec le bonnet pointu des Mokhaznis ; tous les fusils de la petite troupe étaient, en signe de paix, mis dans des fourreaux de drap rouge².

1. Yriarte, *op. cit.*, p. 208.

2. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 341, parle seulement de trois émissaires ; c'étaient, suivant lui, le gouverneur de Tanger, celui du Rif et celui de Rabat, mais Yriarte et Alarcon en mentionnent quatre. Schlagintweit les présente comme montés sur des chevaux richement harnachés, accompagnés de trois hommes à pied et de deux à cheval.

Le maréchal reçut immédiatement les envoyés « avec la dignité qui convient au vainqueur et toute la courtoisie castillane en même temps ». La mission des ambassadeurs de Moulay 'Abbâs consistait à demander à quelles conditions la paix serait accordée. O'Donnell répondit qu'il avait mission de faire la guerre et que conclure la paix n'était pas en son pouvoir. « L'attitude de ces envoyés fut digne, dit Yriarte, mais sous cette résignation... chacun put deviner l'abattement dans lequel ces quatre dignitaires étaient plongés. Quand le maréchal, faisant allusion aux mauvais conseils de la diplomatie anglaise, leur reprocha leur aveugle confiance dans leur armée, ils baissèrent la tête en avouant qu'ils avaient cru ne rencontrer que des soldats mal aguerris, mal commandés, mal nourris et manquant de matériel ¹. » Le maréchal promit d'envoyer immédiatement un officier en Espagne rendre compte au gouvernement de leur démarche, leur disant de revenir dans cinq jours et qu'alors il pourrait leur communiquer les conditions auxquelles on se serait arrêté.

Les Marocains, sortis du quartier général, allèrent rendre visite au général Rios qui leur fit l'accueil le plus affable. Puis ils se rendirent à la tente du général Prim qui voulut absolument les accompagner avec son état-major bien au delà des avant-postes. Au moment de se séparer, Prim fit cadeau de son revolver à l'un des envoyés qui regardait avec curiosité cette arme nouvelle pour lui ; le Marocain répondit à cette gracieuseté en donnant au général espagnol un des magnifiques pistolets qu'il tenait cachés, très artistement incrusté d'argent. Ils prirent congé les uns des autres vers le soir, formant le souhait que « Dieu voulût bien éclairer ceux qui tenaient dans leurs mains la paix et la guerre ² ».

1. Yriarte, *op. cit.*, p. 209.

2. Cet épisode est décrit d'une façon assez pittoresque par Es-Se-

Le jour même, le général Ustaritz partit pour l'Espagne chercher la réponse de la Reine et de son gouvernement.

§ 3. — *L'état d'esprit en Espagne du commencement de la guerre à la prise de Tétouan.*

Lorsque l'Espagne apprit que Tétouan était tombée aux mains de ses soldats, elle fit éclater de tous côtés une indicible joie. Les trophées de la victoire avaient été déposés aux pieds de la Reine par un aide de camp du maréchal Antonio Rigo. Des actions de grâce étaient célébrées solennellement dans les églises, on ornait les villes, on dressait

laoui. « Ils écrivirent la lettre, dit-il, et l'envoyèrent avec une délégation d'entre eux. A peine s'étaient-ils éloignés qu'ils rencontrèrent les éclaireurs ennemis qui exploraient les alentours de la ville et couvraient l'armée. Ces éclaireurs allèrent au-devant de la députation, se montrèrent complaisants et affables et demandèrent aux envoyés le motif de leur venue. Les envoyés répondirent : « Nous venons porter une lettre à O'Donnell ». Ils les firent alors parvenir jusqu'à lui. Il les reçut courtoisement et avec joie, leur fit servir un repas de mets sucrés et leur dit entre autres choses : « Je ferai avec vous plus que n'ont fait les Français avec les habitants d'Alger et de Tlemcen en fait de bienfaits. » Il mentait (que Dieu l'abandonne !), c'était là une ruse pour séduire les ignorants et corrompre la religion. Quels bienfaits ont rendus les Français aux habitants d'Alger et de Tlemcen ? Ne voyons-nous pas que leur religion a disparu, que la corruption est devenue générale parmi eux et a triomphé. Leurs descendants ont grandi dans l'athéisme, l'infidélité, sauf quelques rares exceptions. Mais ils ne tarderont pas à en subir les conséquences. Dieu, du haut du ciel, veille sur la religion de l'Islam et brisera par un effet de sa puissance les forces de l'athéisme et de l'idolâtrie. — Lorsque les Espagnols virent entrer les Tétouanais dans leur camp, ils leur dirent : « Aujourd'hui c'est dimanche, jour de fête pour les chrétiens ; il ne nous est pas permis d'avancer et de pénétrer dans Tétouan, mais attendez-nous demain à 10 heures. » Les députés revinrent vers leurs concitoyens et leur camarades et les informèrent des négociations avec l'ennemi. » *Istiqça*, IV, p. 217.

des arcs de triomphe, les feux d'artifice éclataient partout ; et toutes ces réjouissances auxquelles tous prenaient part, grands et petits, jeunes et vieux, hommes et femmes à quelque condition qu'ils appartenissent, imprimaient nécessairement dans les esprits cette conviction qu'il y avait quelque chose d'important de changé et que le mieux allait suivre¹. La Reine envoyait à l'armée l'expression de son admiration et de sa reconnaissance, et le maréchal O'Donnell, « qui avait conduit l'armée de victoire en victoire au faite de la gloire », était fait comte de Tétouan, grand d'Espagne de première classe ; Ros de Olano, marquis de Guad-el-Jelu.

Cet enthousiasme était le résultat naturel de l'état d'esprit en Espagne depuis les débuts de la guerre. En décembre, malgré ce qu'ils devaient bien savoir des conditions de la campagne, certains journaux parlaient de coloniser et de conserver le pays après avoir pris Tétouan. Ils prévoyaient la nécessité de lever de nouvelles troupes².

L'énervement qui commençait à naître pendant que les troupes combattaient autour du Serrallo fut dissipé par la première victoire évidente. La nouvelle du succès de Cas-

1. Schlagintweit, p. 330-331.

2. Voyez par exemple ces passages de G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 58-59. « La *Gaceta militar* parle de conserver et de coloniser les pays après avoir pris Tétouan ; elle prévoit les nécessités de lever de nouvelles troupes afin de pouvoir y laisser une division complète » (décembre 1859) ; et du même, p. 60 : On parle d'augmenter l'armée d'expédition ; « on ne s'en tiendra pas à une nouvelle division de réserve ou à un appel de volontaires pour remplir les cadres. On parle de diriger 20 000 hommes sur les ports d'embarquement et de porter à 80 000 hommes l'effectif de l'armée d'occupation. »

Le commencement des grandes opérations serait différé jusque-là. Il en est résulté un certain froid en Espagne. Mais l'enthousiasme a repris le dessus. « La grandesse d'Espagne a adressé une députation à la reine pour lui déclarer qu'elle était prête à contribuer par toute espèce de sacrifices au meilleur résultat de la guerre d'Afrique. » (Décembre 1860).

tillejos fut accueillie au son des cloches dans la plupart des villes ; les maisons étaient illuminées. Seul, Madrid fut moins enthousiaste ; on s'y rendait mieux compte des difficultés qui attendaient l'armée¹.

Mais, plus tard, certains journaux prirent texte de l'heureuse issue des opérations pour émettre l'espoir que la campagne serait le point de départ de la conquête du Maroc² ; ils envisageaient déjà la colonisation de la côte

1. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 68.

2. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 67. — Voyez aussi les passages suivants :

« Tétouan est désormais une cité espagnole et ce n'est pas pour retourner aux barbares qu'elle a été érigée en duché. » G. de Lavigne, p. 113.

Aussitôt après la prise de Tétouan, la reine Isabelle décide qu'il faut constituer la ville et le pays à l'entour en un duché dont O'Donnell sera titulaire.

C'est sur un ton dithyrambique qu'on lisait partout, dans les théâtres, dans les cafés, des poésies, des odes, des proclamations triomphantes.

« On va chercher chez eux les poètes en renom, les improvisateurs aimés de la foule, les orateurs des grands jours, on les fait monter sur la scène, ou au pied de la *farola* de la Puerta del Sol, ou sur une table de marbre et le silence avec lequel on les écoute est, de moment en moment, interrompu par des tonnerres d'applaudissements. — Au café de l'Iris, dans la rue d'Alcala, le plus vaste des établissements de ce genre, une ardente composition du jeune don Emilio Arjona, produisit une espèce d'ivresse : on criait, on pleurait, on s'embrassait. » G. de Lavigne, p. 108.

En janvier, d'après une lettre de G. de Lavigne, écrite au *Martine*, la *Gaceta militar* envisage à nouveau Tétouan, non prise encore, comme devant être colonie espagnole : « Tétouan, avec le territoire qui s'étend entre elle et Ceuta, appartient désormais à la couronne d'Isabelle II. » Les habitants du pays éprouveront les bienfaits de l'administration espagnole, de même que les Algériens ont éprouvé ceux de l'administration française. « Tôt ou tard tout le territoire marocain *redeviendra* partie intégrante de la monarchie espagnole comme au temps du roi Sisebuth. » Ce n'est pas une guerre de conquêtes cependant : « L'Espagne, dit ce journal, veut seulement re-

jusqu'à l'Algérie, en la souhaitant prochaine. Quelques voix discordantes s'élevaient, à la vérité.

Certaines feuilles « trouvent que la guerre coûte déjà 240 millions de réaux », écrivait alors de Lavigne.

Mais la *Gaceta militar* répondait que là n'était pas la question. Il s'agissait de savoir comment O'Donnell maniait son épée, mais non pas de s'inquiéter de la façon dont le ministre¹ des finances s'y prendrait pour remplir ses coffres.

Les armements continuaient; même au plus mauvais moment², lorsque l'armée, à l'Oued Smir, était en proie à la famine, exposée aux pires dangers, on parlait de la possibilité de prendre Tanger un jour ou l'autre³. Était-ce par inconséquence que la *Gaceta militar*⁴ représentait Tétouan comme un château de cartes qui ne tiendrait pas devant le souffle de l'armée; que, d'autre part, on annonçait l'envoi de Ceuta à Tétouan du bois nécessaire à la construction de baraques « qui seront d'une appréciable utilité pendant la durée du siège »? Ou bien dirons-nous, comme G. de Lavigne: « Ces dispositions, les quantités considérables d'approvisionnements qu'on rassemble dans les ports d'Espagne, les armes qu'on fabrique et qu'on transforme, les fusils qu'on raye par milliers pour armer les corps de

prendre les pays que les empereurs du Maroc devaient nous rendre pour former un territoire à nos présides. » G. de Lavigne, p. 89.

1. G. de Lavigne, p. 80. — Et ailleurs, p. 34, du même: « Il importe d'éviter que cette expédition n'aille trop loin et qu'elle n'engage l'Espagne dans une guerre avec l'intérieur du pays pour laquelle elle n'est pas préparée. »

2. En janvier, après Castillejos, on fabrique chaque semaine à Séville, d'après la *Gaceta*, 8 à 10 canons rayés de 12, et 6 de 8; par jour, 150 boulets pour canons à âme lisse, 550 pour canons rayés de 8, 20 000 balles de plomb pour carabines rayées. Cf. G. de Lavigne p. 86.

3. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 175.

4. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 84-85.

nouvelle formation, les canons qui se fondent à Séville avec une activité sans exemple, les équipages de pont qui arrivent, les renforts qui se préparent, tout semble démontrer que la prise de Tétouan est loin d'être l'unique but assigné aux efforts de l'armée espagnole » ?

Mais, au plus fort de l'engagement¹ pour la campagne, au moment où la division Rios arrivait au Martine, on apprit soudain qu'il y avait des pourparlers avec Gibraltar ; le brigadier Gurrea s'y était rendu, et de là un vapeur anglais l'avait transporté à Tanger². Il y avait des pourparlers de paix, disait-on. Et cependant la reine d'Angleterre s'était bornée à dire au Parlement dans un discours : « Je me suis efforcée, sans succès, de prévenir une rupture³. »

Aussi, Tétouan prise, une fois passé le premier accès d'enthousiasme, la réflexion vint⁴ ; certains comprirent que rien n'était fait encore. L'armée marocaine était en fuite, mais elle n'était pas détruite.

L'Espagne tenait Tétouan entre ses mains, mais il fallait la défendre ; le Maroc demandait la paix, mais il la refusait ensuite devant les conditions qu'on lui faisait, et ne cédait sur aucun point. Et même, d'après les bruits qui volaient de bouche en bouche, Moulay 'Abbâs avait dit, bien décidé à ne laisser en la possession de ses ennemis qu'une ville morte et complètement vide : « Abandonnons Tétouan comme une île⁵ » ; et s'il ne l'avait pas dit, le

1. G. de Lavigne, p. 84-85.

2. G. de Lavigne, p. 85.

3. G. de Lavigne, p. 84.

4. Des bruits de paix coururent à Madrid aussitôt après la prise de Tétouan. Le Sultan serait disposé à traiter, disait-on. « Mais d'autre part est-ce donc pour si peu de chose qu'on aurait fait de tels sacrifices ? » (G. de Lavigne, p. 63). C'est le retard de l'envoi du parc de siège qui avait causé ce bruit, paraît-il. Cf. G. de Lavigne, p. 65.

5. Yriarte, *op. cit.*, p. 165.

mot répondait du moins à la situation dont il était la frappante expression.

Les plus sages, O'Donnell avec eux, peut-être, résistant à l'éblouissement du succès, pensaient ce qu'exprime Schlagintweit¹.

« Tétouan offrait aux troupes, quoique insuffisamment fortifiée, une place d'armes sûre et un point d'appui pour les opérations futures ; au point de vue politique, la mainmise sur une ville aussi importante devait faciliter les négociations pour la paix, mais rien de plus. Mais à côté de ces sages, que l'intervention même occulte, même seulement possible de l'Angleterre avait rappelés à la réalité, il y avait les exaltés, nombreux encore, qui ne voulaient pas déchoir de leur beau rêve². Des journaux parlaient encore

1. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 330.

2. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 118. — La masse du peuple se montrait d'ailleurs peu désireuse de la paix : « On a réveillé ses instincts belliqueux, dit G. de Lavigne, elle a été bercée de projets de conquête, on lui a fait entrevoir l'Espagne reprenant, à l'aide de ses gloires nouvelles, une partie de son ancienne prépondérance ; elle caresse l'idée de ne plus voir sur le vieux sol espagnol rien qui ne soit espagnol, et pourrait bien aujourd'hui se plaindre d'être trop brusquement ramenée à d'offensantes réalités.

« On use à Madrid, pour exciter ou sonder l'opinion populaire, d'un vieux moyen, célèbre à Rome : la Puerta del Sol, ce forum madrilègne, ne possède pas les statues de Pasquin et de Marforio ; mais aux coins des rues, sur les volets des boutiques, on voit souvent affichés des *pasquinés* en prose ou en vers, qui font appel aux sentiments de la foule. « De stupides pasquinades, dit un journal, prétendent que dans les hautes régions du gouvernement on désire la paix à tout prix, pour réserver à d'autres entreprises notre glorieuse armée. N'en croyez rien, c'est une imputation insidieuse ; notre reine est fière de voir nos armes triomphantes et admirées en Europe et si ardents que puissent être les désirs de nos ministres de couronner une brillante campagne par une paix glorieuse, Isabelle veut aussi ne pas laisser stériles tant de grands sacrifices et tant de sang répandu. » G. de Lavigne, p. 118-119.

On doit avouer, cependant, que la tentative du comte de Monte-

de coloniser, de conserver Tétouan ; et pour justifier ces projets, ils affirmaient que « l'empereur du Maroc en tirait un revenu de près de deux millions ¹ ».

De là, partout incertitude, dans le peuple, dans l'armée, dans le conseil des ministres. Que faire ? on ne le savait au juste. Certains n'avaient pas confiance « dans l'habileté plus d'une fois compromise des chefs de l'armée ² ». On prit le parti de demeurer sur place, pour voir si l'ennemi ferait de nouvelles propositions de paix.

Puis, quand celles-ci se furent produites sans que l'on parvînt à s'entendre, l'incertitude redoubla ³. Certains parlaient de « se préparer à une marche en avant » et déjà disaient qu'on avait « adopté pour cette marche l'ordre équilatéral ⁴ ».

Ceux-là se montraient un peu trop précis dans leurs prévisions. D'autres ne l'étaient guère moins ; ils disaient qu'il fallait préparer une marche sur Melilla ⁵ ; ils affirmaient qu'on s'en occupait ; l'expédition serait forte de 10 000 hommes ; elle devait partir de l'embouchure du Martine, en marchant le long de la côte « de conserve avec une division navale chargée de la soutenir et de la ravitailler. On s'arrêterait en route à Velez, qu'on entourerait

molin (Carlos VI) et l'équipée du général Ortega en sa faveur durent avoir quelque influence sur la hâte où se trouvait le gouvernement de conclure la paix. Il importait pour lui d'avoir dans sa main toutes les troupes dont il pouvait disposer et sur lesquelles il pouvait compter.

1. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 153.

2. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 111.

3. Les lenteurs de l'armée de Tétouan surprenant certaines personnes à Madrid, les journaux les expliquaient par la nécessité d'éviter le retour d'accidents comme celui de l'Oued Smir Cf. G. de Lavigne, p. 187.

4. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 114.

5. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 130.

de postes avancés. A Mellila on reprendrait les positions d'où le brigadier Buceta s'était laissé si fatalement déloger, et on les fortifierait de manière à assurer l'inviolabilité d'un large territoire autour de la place ».

D'autres encore voulaient combiner un mouvement sur Tanger à l'aide des troupes du Serrallo et de la fameuse légion basque qui s'y porteraient au travers de l'Anjera tandis que l'armée prendrait la route du Fondaq¹.

Et tandis que s'ouvrait l'ère des négociations, qui s'annonçaient comme devant être pénibles, les plus exaltés en Espagne désiraient ne pas les voir réussir et le parti de la guerre dominait.

§ 4. — *Nouvelles négociations pour la paix* (16 février - 21 mars 1860).

Le 16 février, les mêmes parlementaires se présentèrent aux avant-postes du corps de Prim, à trois heures de l'après-midi. Le général leur fit donner une escorte qui les accompagna jusqu'au quartier général en traversant la ville. L'entrevue fut plus longue cette fois que la première ; le maréchal leur exposa longuement les conditions stipulées. Parmi les principales, figuraient l'incorporation perpétuelle au territoire espagnol de la ville de Tétouan et du territoire confié à l'administration de son pacha ; celle de tout le territoire compris entre la mer, la Sierra Bullones et la Sierra

1. G. de Lavigne, p. 120. — Voyez aussi ce qui suit (février) : « Des troupes garderont, dans des blockhaus, le territoire conquis par l'armée. On fait venir dès à présent d'Espagne à Ceuta un détachement de 200 présidaires qui vont être employés à l'établissement d'une voie de fer à traction de cheval entre Ceuta et Tanger. » On se proposait de fortifier l'île de Peregil ; mais ce dernier dessein semblait peu sérieux à G. de Lavigne, car, dit-il, p. 194 : « Les puissances européennes ne sauraient fermer les yeux. »

Bermeja, de Ceuta à Tétouan ; des limites plus étendues autour de Melilla, pour en assurer la défense, un traité de commerce et la tolérance pour les missionnaires religieux de l'Espagne au Maroc, plus une indemnité de 200 millions de réaux (50 000 000 de pesetas) ¹. Un délai de 5 jours était accordé pour ratifier ces propositions. « A la lecture de ces exigences, aussi peu généreuses qu'imprudentes, les envoyés gardèrent un profond silence, n'ayant pas mission pour discuter, et se contentèrent d'exprimer le regret qu'une paix aussi nécessaire ne pût s'effectuer ². »

Ils demandèrent ensuite au maréchal l'autorisation de passer la nuit à Tétouan, afin de ne pas être obligés de voyager après le coucher du soleil. On mit à leur disposition la maison de Rzini ; ils y demeurèrent sans vouloir accepter d'abord ni aide, ni quoi que ce fût, « se contentant pour toute nourriture du riz et des dattes qu'ils portaient avec eux ³ ». Mais le général Rios voulait leur montrer l'estime en laquelle ils les tenait, en tant qu'adversaires braves et courageux. Il les pria donc d'assister à une soirée, à laquelle il convia un grand nombre d'officiers, les journalistes et les artistes qui suivaient l'armée. La réception eut lieu dans la maison du frère de Rzini, qui, par un heureux hasard, était demeurée complètement meublée. Son propriétaire n'avait pas quitté la ville, et avait même, paraît-il, laissé jusqu'à ses bijoux et son argent à leur place accoutumée, confiant dans la loyauté des officiers qui logeaient chez lui, à cette époque. La musique d'un régiment, placée dans la cour de l'habitation, devait exécuter des symphonies pendant la soirée. Les Marocains arrivèrent à 8 heures précises, entrèrent, suivant leur coutume, en s'inclinant, en portant la main à la poitrine et en défaisant

1. Jeronimo Becker, *España y Marruecos*, p. 65-66.

2. Yriarte, *op. cit.*, p. 211.

3. Yriarte, p. 213.

leurs babouches. Ils essayèrent d'abord de se conformer aux usages européens ; mais, bientôt, abandonnant fauteuils, pliants et chaises, ils s'assirent sur les tapis ; Rzihi, le général Rios, ses deux brigadiers, les envoyés et un notable tétouanais formaient le cercle autour du brasero, tandis que le reste des invités s'était étendu sur les coussins et les tapis dans une autre partie de la pièce.

Le lieutenant de Moulay 'Abbâs se montra plus affable que les autres et plus causeur ; il répondait avec bienveillance aux questions des journalistes, comprit parfaitement ce qu'ils désiraient, — causer des conditions de paix tenues secrètes, — fit son possible pour les renseigner sans manquer à son devoir et les séduisit généralement par sa bonne tenue, sa distinction, son air noble et délicat en même temps ¹.

« Les conditions de la paix étaient regardées comme secrètes, et quoique le général Rios, par sa position, fût à même de les connaître, il ne pouvait pas les discuter franchement devant nous tous ; la conversation roula donc seulement sur les avantages qu'il y aurait pour les Maures à cesser cette guerre ; on leur représentait les forces énormes dont disposaient les Espagnols, l'excellent état des troupes, l'abondance des vivres, le matériel immense dont disposait le génie et l'artillerie ; tous exprimèrent à plusieurs reprises l'impossibilité où se trouvait l'empereur du Maroc de distraire de son territoire une ville aussi importante que Tétouan. Quand le général Rios énuméra les sacrifices que pouvait faire la nation, le nombre d'hommes qu'elle pouvait lever, les sommes énormes que les Cortès mettraient à la disposition du gouvernement, et toutes les ressources dont l'Espagne pouvait user pour prolonger cette guerre aussi longtemps qu'il serait nécessaire et cela sans nuire en rien à sa prospérité intérieure, le général de

1. Yriarte, p. 213-214.

cavalerie *Ben-Abu* (liscz *Ben Aouda*) lui répondit que, du côté des Maures, la guerre pouvait être éternelle sans que pour cela il en coûtât quoi que ce fût au pays lui-même. Cinq cents hommes renouvelés de temps en temps, attaquant avec discernement et divisant les forces ennemies, suffisaient pour empêcher toute la garnison de Tétouan de se reposer un seul instant ; cette occupation deviendrait impossible un jour ; puis la politique anglaise était froissée, il faudrait arriver à des arrangements diplomatiques, peut-être à un congrès, et certainement jamais nations réunies ne consentiraient à ce démembrement de l'empire¹.

« Le seul résultat qu'obtint toute la diplomatie du général Rios fut de savoir que les pertes de l'ennemi avaient été énormes et que, dans leur armée, un blessé était un homme mort, à cause de l'inhabileté de leurs médecins et du manque d'organisation du service sanitaire. Leurs finances aussi étaient dans un état désespéré. « On vous a trompés, dirent-ils, quand on vous a représenté Fez comme une magnifique « cité contenant des richesses immenses et un trésor inépuisable. Chez vous la prospérité d'un pays est représentée « par son crédit, et nous autres nous avons tout à attendre de « nous-mêmes ; nos fortunes particulières, aussi bien que « celles de l'état, sont toutes en numéraire, et vous savez « quelle immense quantité d'argent monnayé il faudrait « pour représenter un million. » Quant à la guerre elle-même, ils ne voulurent pas avouer que le soldat espagnol, pris individuellement, valait plus que le leur, et que cet esprit de discipline qui fait du troupier un instrument docile dans la main d'un chef, donnait aux armées une incontestable supériorité. Les plus vraies de toutes leurs assertions furent celles relatives à l'artillerie ; ils reconnaissaient qu'elle venait changer toute leur tactique et qu'il leur faudrait renoncer à lutter contre les Européens ou bien se

1. Yriarte, p. 218-219.

munir eux-mêmes de canons et enrôler quelques renégats pour servir les pièces et dresser les artilleurs¹. »

Les parlementaires partirent. Ben Aouda, qui servait d'interprète, vint quelques instants après apportant une boîte de dattes du jardin du Sultan, adressée en cadeau, suivant la coutume du pays, au maréchal O' Donnell.

Cependant le maréchal O' Donnell², ne se fiant pas aux pourparlers engagés, continuait ses préparatifs en vue d'une marche sur Tanger. De son côté Moulay 'Abbâs avait envoyé à Fès un courrier pour prévenir son frère le Sultan et lui demander conseil. Le 20, Ben Aouda revint au camp espagnol, demander que le délai accordé fût prolongé de huit jours, afin d'avoir le temps nécessaire pour recevoir les instructions de la cour. Le maréchal refusa, disant que « ce serait faire acte de peu de prudence que de laisser à son ennemi le temps d'augmenter ses forces³ ». Il craignait en effet que cette demande ne fût qu'un prétexte. Alors Ben Aouda demanda au maréchal d'accorder une entrevue à Moulay 'Abbâs ; mais il ne croyait pas qu'il fût décent pour ce dernier de pénétrer dans une ville qu'il avait perdue. Le maréchal accepta.

Le 23 février, Ben Aouda revint vers midi ; il prévenait O' Donnell que Moulay 'Abbâs l'attendait à quelques kilomètres des murs, au confluent de l'Oued Semsâ et de l'Oued Tétouan. L'endroit du rendez-vous se trouvait éloigné de la ville d'environ une lieue, et d'une lieue et demie du camp marocain. Le maréchal, suivi de son état-major, d'une escorte de cuirassiers de moins de

1. Yriarte, p. 220-221.

2. Alarcon, II, p. 190-192.

3. Yriarte, p. 237.

100 hommes, trouva les parlementaires aux avant-postes. Les généraux Garcia, Rios, Prim, Ustariz et Quesada l'accompagnaient, suivis eux-mêmes d'une escorte d'une centaine de cavaliers; avec eux venaient aussi l'interprète Rinaldi, Alarcon et Abaïr. Le chemin était fort mauvais, abîmé par la pluie tombée la veille; le pays promettait, si l'entrevue n'avait pas de solution, des difficultés sérieuses pour la suite de la campagne. Arrivés à un kilomètre de la riche tente dressée dans la plaine par les soins de Moulay 'Abbâs, O' Donnell fit faire halte à son escorte qui se forma en ligne de bataille; il s'avança de quelques pas suivi des seuls généraux, donnant toutefois l'ordre de laisser passer les chroniqueurs et les correspondants de journaux qui pourraient survenir.

La tente s'élevait dans un lieu découvert, afin d'écarter tout soupçon d'embuscade possible. L'escorte de Moulay 'Abbâs s'était arrêtée sur une petite colline à 500 mètres plus loin; elle se composait d'un millier de cavaliers et fantassins de la garde noire, choisis parmi les plus élégants, les plus riches et les plus beaux, tenant quantité de drapeaux de toutes couleurs. Un groupe de caïds, presque tous les dignitaires de l'armée se tenaient en tête; à deux cents pas en avant, le prince était à cheval, entouré d'un petit groupe de hauts fonctionnaires, parmi lesquels *Mohammed El-Khatib*, un conseiller privé du nom de *Erzebi*, un lieutenant du prince chargé de négocier la paix et *Ben Aouda* qui faisait fonction d'interprète¹.

Dès que les Marocains virent le maréchal s'arrêter, ils détachèrent six cavaliers qui accoururent à fond de train. Le maréchal envoya au-devant d'eux six autres cavaliers également avec l'interprète et le général Ustaritz à leur tête; les deux groupes échangèrent des paroles rapides, arrêtèrent le cérémonial et revinrent dans leurs lignes. Im-

1. Yriarte, p. 239. — Alarcon, II, p. 190-192.

médiatement, chacun des chefs d'armée se porta vers la tente suivi de son état-major ; Moulay 'Abbâs avec une trentaine de cavaliers y arriva au grand galop, seul à trente pas en avant de ceux qui l'accompagnaient. Il mit pied à terre en même temps que O'Donnell ; tous deux se serrèrent la main et se dirigèrent vers la tente où le maréchal devait entrer le premier en sa qualité d'hôte. Les sept personnes qu'il avait avec lui demeurèrent à la porte, sauf l'interprète ; El-Khatib, Erzebi et Ben Aouda entrèrent à la suite de Moulay 'Abbâs ; Rinaldi fermait la marche.

Le soi-disant lieutenant de Moulay 'Abbâs, peut-être un secrétaire, se tint également à la porte, écoutant ce qui se disait ; à quelques pas, les chevaux des chefs. Moulay 'Abbâs avait deux superbes bêtes qu'il montait tour à tour, et que deux esclaves caressaient d'éventails en plumes d'autruche pour chasser les mouches.

« Le maréchal, assez bouillant et assez emporté, avait rencontré dans Mohammed El-Khatib un contradicteur acharné, le prince se taisait et c'était au ministre seul que le général en chef s'adressait. Je suis certain que la traduction de l'interprète était presque superflue, tellement était vive la pantomime du maréchal. A un certain moment, quand on eut posé en principe la conservation de Tétouan pour les Espagnols, Mohammed El-Khatib répondit que les Maures, avant de céder la ville, se feraient tuer jusqu'au dernier. Le maréchal, voyant que la première condition, la plus sérieuse, était rejetée, voulut mettre fin immédiatement à une entrevue qui n'avait désormais plus de but, puisque lui, général en chef, ne faisait qu'exécuter les ordres du palais ; il s'emporta contre El-Khatib, et lui dit que ce n'était pas à celui qui restait au milieu des villes, à l'abri du danger, de discuter les conditions de la paix ¹, mais bien au

1. Le maréchal aurait même répondu à El-Khatib dans des termes peu protocolaires, si sa réponse fut telle que l'enregistre G. de Lavigne,

prince qui avait vaillamment combattu et que nous avions vu exciter ses troupes à la résistance et ramener les fuyards aux tranchées ; puis, résolu de mettre fin à tous ces débats, O' Donnell se leva violemment, tendit la main au prince en lui disant qu'il lui inspirait la plus vive sympathie et qu'il était heureux de l'avoir connu. Mouley Abbas voulait la paix ; il sentit qu'il se briserait contre cette volonté de fer, et, saisissant O' Donnell par sa tunique, il le fit asseoir, l'engageant à continuer la conférence. El-Khatib était humilié ; mais il invoquait toutes les ressources qui existaient en faveur de la cause marocaine, et, jetant le masque, il parla de notes diplomatiques par lesquelles on s'était engagé à ne pas conquérir ; il parla de puissances de premier ordre intéressées à ce que Tétouan ne devînt pas espagnol, d'interventions armées... Mouley Abbas lui imposa silence, et donna la dernière preuve de l'immense désir qu'il avait de tout concilier, en demandant un dernier délai qui permît d'arriver jusqu'à l'empereur, de lui expliquer clairement la situation et de lui ouvrir les yeux sur l'état réel de ses forces et les ressources des Espagnols... Le maréchal refusa tout délai, se déclarant maître de recommencer, le lendemain, la marche sur Tanger. Mais, néanmoins, s'il regardait comme un devoir pour lui de ne pas permettre à l'ennemi d'augmenter ses ressources, il se faisait aussi un scrupule de paraître agir en vainqueur peu généreux, et déclara à Mouley Abbas que, dès que les hostilités auraient recommencé, en quelque lieu que l'on fût, à Tanger ou plus loin, aussitôt qu'une bannière de parlementaire s'élèverait au milieu de la mêlée, il ferait cesser le

op. cit., p. 155 : « Cela te va bien, à toi, de faire le brave et de parler de combats, lorsque tu n'as pas d'épée, et lorsque tu n'as qu'à te prélasser au milieu de tes esclaves dans ta somptueuse villa de Tanger. » Mais on ne saurait garantir le texte comme étant exactement celui de la réponse.

feu et entamerait de nouvelles négociations de paix. Mouley Abbas était profondément ému, sa physionomie respirait la tristesse la plus profonde; El-Khatib me parut irrité et plein de ressentiment; quant à Ben Aouda, il assistait à la scène avec l'impassibilité du subalterne auquel il est interdit de s'étonner¹. »

On se sépara après une présentation rapide des généraux présents; à chacun Moulay 'Abbâs tendait la main. L'entrevue avait duré une heure environ; il ne restait plus à chacun qu'à faire ses préparatifs pour la continuation de la lutte le plus vite possible².

Quelques pourparlers eurent encore lieu dans l'intervalle de temps qui sépara ce jour de la marche sur Tanger et de la bataille d'Ouedr'as (23 février au 23 mars). Mais ils n'avaient plus un caractère sérieux et n'étaient guère destinés qu'à entretenir les relations en vue de l'avenir.

1. Yriarte, p. 242-244.

2. Le fait est raconté de la façon suivante par Es-Selaoui, *Istiḡṣā*, IV, p. 220: « O'Donnell s'avancait accompagné d'un groupe de chefs de son armée. Vint avec lui celui qu'il avait mis la tête des Musulmans de Tétouan, El-Hâdj Ahmed Abaïr dans l'espoir de servir d'interprète entre les 2 chefs d'armées, et pour tirer quelques profits de la description de cette assemblée et de son éclat. Mais son espoir fut déçu. Lorsque les deux groupes arrivèrent auprès de la tente, tous les gens restèrent à une certaine distance d'elle; n'y pénétrèrent que Moulay 'Abbâs, O'Donnell et El-Khatib; personne autre ne prit part à ce qui y fut dit. O'Donnell commença à se montrer d'une courtoisie et d'une affabilité extrêmes vis-à-vis de Moulay 'Abbâs. Ils s'entretenirent pendant une heure; puis la séance fut levée. On raconta que O'Donnell désirait la paix; mais Moulay 'Abbâs s'abstint de faire une réponse ferme et soumit ces propositions à la décision de son frère le Sultan Sidi Mohammed; puis chacun partit de son côté. Les gens commencèrent à se demander quelle serait la réponse du Sultan. Au bout d'un certain temps, la nouvelle arriva que le Sultan n'acceptait pas cette paix. Tous demeurèrent alors dans leur situation première. »

Ainsi le 13 mars, à la suite de l'affaire de Semsâ, les parlementaires de Moulay 'Abbâs revinrent. Ils demandaient la modification des conditions préalablement faites, dans un sens moins rigoureux : la cession de Tétouan était impossible et de nature à compromettre le trône par l'indignation qu'elle soulèverait dans le pays. Le maréchal crut à la sincérité des envoyés, comme presque tous ceux qui les virent. Il décida d'envoyer un émissaire en Espagne, pour demander au gouvernement espagnol de renoncer à l'annexion perpétuelle de Tétouan, mais à condition que l'indemnité de guerre serait élevée à 25 000 000 de douros et que Tétouan et ses territoires seraient conservés par l'Espagne, en garantie, jusqu'au paiement complet de l'indemnité¹.

La réponse devait être le 17 entre les mains du maréchal. A cette date, en effet, le gouvernement de Madrid fit savoir qu'il avait modifié les premières conditions de la paix : Tétouan resterait aux Espagnols, non comme possession, mais comme garantie des 500 000 000 de réaux d'indemnité que le Maroc payerait à l'Espagne² ; les redoutes élevées autour du Ceuta, du Serrallo et la Casa del Renegado seraient les nouvelles limites du préside ; on établirait une pêcherie sur un des points du littoral, à déterminer ultérieurement, en faveur de l'Espagne ; le représentant de cette puissance pourrait résider dans la capitale du Maroc ; les missionnaires auraient la faculté d'exercer leur culte dans quelques points désignés. La réponse de Moulay 'Abbâs devait parvenir le 21 au plus tard³. Cette réponse arriva le 21 en effet ; elle était négative quant à Tétouan, que le Maroc ne pouvait céder, même provisoi-

1. Jeronimo Becker, *op. cit.*, p. 67-68.

2. Alarcon, II, p. 244-246.

3. Yriarte, p. 271-276.

rement, même en garantie du paiement de la contribution de guerre ¹.

§ 5. — *Évolution de l'état d'esprit des belligérants pendant les négociations* ².

Deux partis s'étaient donc formés au Maroc : l'un, à la tête duquel se trouvait Moulay 'Abbâs, désirait la paix ³. Le prince avait compris qu'il lui serait bien difficile de tenir tête aux Espagnols, malgré ce que la situation offrait d'avantages apparents ; la plupart de ses chefs et de ses hommes pensaient comme lui ; le découragement pesait sur beaucoup. Mais dans l'entourage du sultan un groupe important de hauts dignitaires et de fanatiques voulait continuer la guerre à tout prix.

C'est alors que, pris entre ces deux influences contraires, le sultan décida que l'issue de la bataille prochaine, qui fut celle d'Ouedr'as, lui dicterait sa décision.

Sans doute aussi l'Angleterre jugea-t-elle opportun d'intervenir en secret pour préserver Tanger de toute entreprise de la part des Espagnols et pour éviter des complications ultérieures possibles, si la ville était prise par l'Espagne ; ses efforts durent agir avec d'autant plus d'efficacité que les Marocains étaient vraisemblablement un peu désillusionnés ⁴ quant à la possibilité d'une intervention active et immédiate de la Grande-Bretagne à leur profit, dans la question ⁵.

1. Alarcon, II, p. 246.

2. Schlagintweit, p. 341-356.

3. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 135, écrivait en mars : « Mouley 'Abbas désire aussi la paix. »

4. Yriarte, *op. cit.*, p. 271.

5. Le langage de l'Angleterre semblait indiquer moins d'animosité au fur et à mesure que se confirmaient les victoires espagnoles (G. de

Il y avait toujours également deux partis opposés du côté des Espagnols : celui qui désirait la paix avait son siège principal en Afrique et dans l'armée¹. Dès

Lavigne, p. 107). Mais il est évident que cette puissance ne pouvait se départir de son plan, empêcher toute conquête au Maroc. De Lavigne, p. 132, dit aussi en effet : « Le bruit a couru (mars) que les ambassadeurs de France et d'Angleterre avaient fait une démarche amicale auprès du gouvernement espagnol pour lui exprimer l'opinion qu'il devait considérer l'honneur national comme satisfait et que la campagne n'avait plus d'objet maintenant. On a ajouté qu'une dépêche de M. Mon, l'ambassadeur d'Espagne à Paris, avait annoncé le départ d'une escadre anglaise pour les eaux de Tanger, et avait donné d'assez nets commentaires des interpellations adressées dans le Parlement anglais à lord John Russell, au sujet des intentions ultérieures de l'Espagne. L'émotion paraît avoir été des plus vives ; elle s'est un instant calmée, lorsqu'un journal est venu dire que l'Espagne était sûre désormais des sympathies de la Grande-Bretagne, et que celle-ci, qui reste paisible maîtresse de Gibraltar, qui vient de consolider ses possessions des Indes, qui, peut-être, va fonder de nouveaux établissements en Chine, ne pouvait penser à contester à l'Espagne le droit de conserver un territoire qui lui a appartenu autrefois, et qu'elle vient de reconquérir au prix de tant de sang, de tant de sacrifices. »

1. Es-Sclaoui n'a eu garde d'omettre ce fait, en entourant sa relation de détails plus ou moins exacts, mais pittoresques. « Quand on parla de la paix, dit-il (*Istiqâ*, IV, p. 218), les Musulmans s'en réjouirent, les Chrétiens aussi. La joie des Musulmans fut manifeste. Quant aux Chrétiens, s'ils avaient été victorieux ils ne l'avaient pas été sans difficulté ; c'est au contraire au prix de combats sanglants, de pertes considérables et de peines accablantes. Le Très-Haut dit : « Si vous souffrez, eux souffrent comme vous souffrez et vous attendez de Dieu ce que eux n'attendent pas. » Ils souffraient de l'éloignement de leur pays, de se voir imposer des habitudes autres que celles dans lesquelles ils avaient été élevés, surtout le commun des soldats ; la victoire est au prix de leur destruction et leur sang en est le prix, comme il est dit : « C'est par un troupeau d'ânes qu'est payée la rançon du sabot d'un cheval. »

« Un témoin a raconté que les soldats chrétiens, lorsqu'ils entendaient parler de la paix, éprouvaient une joie double de celle des

les premiers pourparlers engagés, alors que les troupes campaient à Tétouan, beaucoup d'officiers et de soldats opinèrent que la campagne avait assez duré. Ils « pensaient que l'injure faite au pavillon était amplement vengée, qu'il ne restait à l'armée qu'à rassembler son matériel, s'embarquer et rentrer dans sa patrie, après avoir relevé le nom de l'Espagne et prouvé qu'on n'insultait pas en vain son drapeau¹. »

La plupart comprenaient que la continuation de la campagne, même avec le plus heureux succès, ne pouvait procurer de sérieux avantages politiques. D'un autre côté², l'armée avait supporté de grosses fatigues, éprouvé de grandes pertes dans les combats et par le fait des maladies ; le ravitaillement difficile et le climat inconstant rendaient la vie pénible ; les officiers avaient assez de gloire, assez d'avancement et de décorations ; chez le soldat enfin « naissait l'espérance de revoir l'Espagne et, selon sa logique naturelle, le troupier ne comprenait pas ce qu'il lui restait à faire en Afrique, puisque les conquêtes étaient défendues³. » Et le maréchal le pensait aussi peut-être.

Mais en Espagne, le parti de la guerre subsistait ; il ne

Musulmans. Ils se mettaient à fréquenter ceux-ci et à les interroger sur les nouvelles.

« Toutes les fois qu'ils entendaient quelque chose concernant la paix, ils exultaient ; et cela parce que tous les soldats chrétiens vont au combat malgré eux. » *Istiqçâ*, IV, p. 219.

Et ailleurs : « Lorsque la nouvelle de la conclusion de la paix arriva aux soldats chrétiens, ils en éprouvèrent une joie sans pareille et se mirent à crier : « *la paz, la paz !* », « la paix, la paix ! », et rentrèrent à Tétouan en chantant. Avec chaque Musulman qu'ils rencontraient ils se montraient affables envers lui, comme pour se réjouir de la paix. » *Istiqçâ*, IV, p. 221.

1. Yriarte, *op. cit.*, p. 210.

2. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 340, 367 et 368.

3. Yriarte, p. 211.

voyait que les victoires remportées, les trophées¹, le terrain conquis ; il ne tenait compte ni des immenses difficultés de conserver celui-ci, ni des peines qu'il avait coûtées à conquérir. Une grande partie de la presse espagnole s'obstinait à rêver, malgré tout, la conquête du Maroc ; certains exaltés voulaient « aller en avant et planter la bannière rouge et jaune sur les murs de Fez et de Méquinez² ».

1. Yriarte, p. 210. — Schlagintweit, *op. cit.*, p. 340-341. — A propos de l'enthousiasme de la presse espagnole, voyez G. de Lavigne, p. 116. Un journal d'Andalousie (on était plus calme à Madrid) écrivait :

« Le général O'Donnell a replacé l'Espagne parmi les nations de premier ordre ; il a fait en trois mois, à la tête de sa courageuse et patiente armée, plus que les trois hommes d'État illustres qui conduisaient les destinées du pays au temps de Ferdinand IV et de Charles III (Ensenada, Floridablanca et Aranda) ; il a réparé en partie les fautes des ministres de Philippe et de Charles III ; il s'est rendu digne de tous les honneurs qu'avaient conquis Gonzalve de Cordoue par la guerre, et le cardinal Cisneros par la politique. Isabelle I^{re} eut auprès d'elle deux hommes éminents ; Isabelle II en possède un seul qui réunit *consilio manaque* toutes ces qualités remarquables ! »

Mais G. de Lavigne, p. 115-116, pense que « cette belle preuve de forces et de vertus guerrières ne suffit pas pour le résultat que l'Espagne doit chercher à atteindre et qu'il lui faut encore d'autres épreuves, dussent-elles lui coûter une fois autant pour légitimer le langage toujours trop emphatique et trop promptement glorieux des organes de l'opinion publique. Nous n'admettons pas encore qu'il ait suffi de ces trois mois de campagne pour rendre à la couronne d'Isabelle, de Charles-Quint et de Philippe II les fleurons qui en sont tombés. »

2. Yriarte, *op. cit.*, p. 210. — Beaucoup parlaient toujours de faire du Nord de l'Afrique une possession espagnole avec capitaine général « pour donner un caractère plus stable à l'occupation. » G. de Lavigne, p. 186.

L'enthousiasme avait continué depuis le début de la campagne et les dons se succédaient. Le duc d'Osuna, ambassadeur en Russie, réservait les 350 places d'employés supérieurs et les 1300 places d'employés subalternes nécessaires à l'administration de ses immenses biens en Espagne, les premières aux officiers, les secondes aux sous-

Le parti de la guerre dominait aussi dans le conseil des ministres, le maréchal excepté, qui en était le président.

officiers, caporaux et soldats que la guerre aurait rendus impropres aux travaux de la vie civile ou à ceux de la vie militaire. Il mit à la disposition de l'administration tous les édifices qu'il possédait à portée des côtes méridionales pour établir des hôpitaux ou des magasins (G. de Lavigne, p. 81).

En janvier, une souscription ouverte à Madrid pour les blessés atteignait en trois jours, dans cette seule ville, deux millions de réaux. L'armée même y prenait part. A Burgos sa cotisation s'élevait à 125 081 réaux (G. de Lavigne, p. 86).

« L'infant don Henri, frère du roi, et l'infante, sa femme, offrent deux pensions de 5 000 réaux à des veuves d'officiers tués à l'armée.

« La commission permanente de la grandesse d'Espagne vient de mettre à la disposition du gouvernement une nouvelle somme de 723 500 réaux qui porte à 1 231 000 réaux le chiffre de souscriptions de cette partie éminente de la nation. Aux colonies, la ville de Mayaguez à Porto-Rico s'est cotisée pour envoyer à l'armée d'Afrique un navire chargé de rhum, de café, de tabac.

« M. Salamanca, le financier magnifique de Madrid, a remis au ministre de la guerre, pour diverses affectations, 120 000 réaux.

« Une souscription ouverte à Bayonne a produit 6 800 francs.

« Cuba et la Havane offrent des sommes considérables et on cite surtout un prêt de 300 000 piastres (1 500 000 francs), sans intérêts, offert pour une année par la Banque, 10 millions de réaux souscrits dans toute l'île, 2 millions légués par une riche capitaliste, des engagements pris par beaucoup d'autres d'entretenir, pendant toute la durée de la guerre, les uns six soldats, d'autres trois et quatre. Le tabac et les caisses de cigares furent dans ces envois en nombre imposant. » G. de Lavigne, p. 117.

Janvier. L'infant François de Paule et l'infant Sébastien ont assigné sur leurs revenus une pension annuelle de 4 000 réaux pour la veuve ou les orphelins d'un officier mort en combattant.

Les riches colons de Cuba ont pris part aux souscriptions de la métropole; trois villes ont pris l'engagement d'entretenir chacune une compagnie. On envoie des souliers qui faisaient faute (G. de Lavigne, p. 97).

Un habitant de Jaen donne 4 000 réaux pour la marine; la reine Marie-Christine 140 000, les Espagnols de Londres 150 700 réaux, un

Aussi fut-ce avec une douloureuse surprise que l'armée, bien assagié, vint à connaître les dures conditions faites au

capitaine d'artillerie, commandant la place de *Cienfuegos*, à la Havane, offrait 50 000 douros gagnés à la loterie et ses services. On n'accepta que les derniers. Il fut incorporé à l'armée avec le grade de commandant d'infanterie (G. de Lavigne, p. 152).

Le duc de Montpensier, oncle du duc d'Eu, donna à l'armée 100 000 réaux pour former le capital d'une rente à servir à la veuve ou aux enfants d'un officier mort en combattant (G. de Lavigne, p. 91).

En mars, le Guipuzcoa votait avec enthousiasme un navire à hélice qui devait s'appeler le *Guipuzcoano* (G. de Lavigne, p. 136).

En janvier les bâtiments qui arrivaient de la Havane avaient apporté une offrande de 50 000 piastres et plusieurs quintaux de tabac envoyés par les planteurs et les commerçants.

En janvier, la ville de Palencia, dans la Nouvelle Castille, dont le tiers de la population travaille dans les fabriques de couvertures, avait envoyé 1 000 couvertures (du prix de 35 réaux chaque) avec l'inscription « Palencia à l'armée » (G. de Lavigne, p. 71).

En janvier encore, *Andujar* avait voté une somme annuelle de 6 600 réaux à affecter au service de six pensions destinées à des blessés de l'armée d'Afrique, à la veuve et aux parents d'un soldat mort. La famille du premier soldat qui avait succombé dans cette guerre disait recevoir une pension de la ville de *Iluesca*.

Il se formait un comité pour réunir des souscriptions et les répartir entre les blessés et les familles des victimes, comme cela s'était fait en France, après la guerre d'Italie.

« Des villes votent des adresses aux corps de troupes ; Alcántara envoie des éloges au bataillon des chasseurs qui porte son nom et qui s'est signalé devant le Serrallo. Dans son enthousiasme, la vieille ville, tant illustrée déjà par l'ordre de chevalerie qui y a longtemps habité, compare tous les braves du bataillon à tous les preux de l'Espagne héroïque, à *Laín Calvo*, l'aïeul du *Cid*, à *Gonzalez de Cordoba*, à *Hernan de Pulgar*, à *Garcilaso* et à *Lara*. » Excès d'emphase, c'est vrai, mais note caractéristique de l'enthousiasme en Espagne (G. de Lavigne, p. 72).

G. de Lavigne dit ailleurs (p. 143) :

« Nous nous sommes fait un devoir de mentionner les dons envoyés au gouvernement et à l'armée par les provinces et les particu-

Maroc par l'Espagne, lors des premières démarches de Moulay 'Abbâs. — « Ceux qui eurent connaissance de

liers ; ces dons qui se succèdent sont, pour nous, le thermomètre de l'esprit public en Espagne, et nous montrent que ce magnifique élan de patriotisme est encore loin de s'apaiser. Un journal de Madrid, essayant une combinaison nouvelle, avait hasardé de dire du ton le plus dédaigneux qu'il ne fallait pas songer à conserver Tétouan ; que mieux valait pour l'Espagne, au lieu « de cette ville misérable, improductive et mal défendue, sans port, sans commerce », recevoir en échange Mogador, qui lui donnerait une position importante en face de ses possessions des Canaries. Cette espèce de reculade a produit une impression des plus pénibles.

« L'indignation a été générale, et l'inquiétude d'autant plus grande que ce journal, connu comme étant des plus dévoués au ministère, avait proclamé Tétouan, au lendemain de la conquête, la ville riche, la ville industrielle, entourée d'un territoire fertile, assise auprès de la Méditerranée, etc.

« On croit découvrir dans ce langage nouveau des concessions faites à de puissantes influences étrangères et on s'attriste ; mais il n'en faut pas moins soutenir l'honneur du pays et aider à la gloire de ses armes, et les souscriptions continuent.

« Le comité permanent de la grandesse, qui avait déjà versé au trésor 723 500 réaux, vient d'y apporter un nouveau don de 165 000. Le million sera bientôt complété. Une représentation extraordinaire au magnifique théâtre du Liceo de Barcelone a produit 35 000 réaux ; une souscription des employés du chemin de fer de Barcelone à Saragosse et du canal d'Urgel, 14 000. Les Catalans ne s'en tiennent pas là, ils se réunissent, se cotisent, et conviennent d'ériger au milieu de Barcelone un monument commémoratif de la campagne d'Afrique : 1 000 douros ont été souscrits dès la première réunion.

« Les dons particuliers méritent aussi leur mention ; c'est une riche canne d'honneur destinée par le capitaine général, don Manuel de la Concha, au commandant du bataillon qui s'est le plus distingué à l'enlèvement du camp marocain ; cette canne est échue au chef du bataillon de chasseurs de Alba de Tormès. Ce sont encore des épées d'honneur offertes par plusieurs villes au maréchal O'Donnell et au général Prim. Grenade a voté l'une de ces épées dont la lame est commandée au plus habile des armuriers de Tolède.

« La Havane ne reste pas en arrière de l'élan de généreuse munificence dont elle a déjà fourni des preuves. Quatre particuliers ont

ces conditions ne purent un seul instant se faire d'illusions sur la paix. L'Empereur du Maroc lui-même, poussé par la crainte de nouvelles conquêtes, aurait voulu mettre fin à cette guerre en acceptant de telles conditions, qu'une révolte aurait immédiatement éclaté compromettant le trône et la dynastie. Enfin, pour l'Espagne, cette conservation de Tétouan était irréalisable, car, outre le danger immense qu'il y aurait à isoler une armée dans la ville, pendant vingt ans et plus la nation espagnole devait enfouir dans sa nouvelle colonie des capitaux considérables, qui n'eussent donné que bien tard de faibles résultats. La nation tout entière se serait liguée pour se refuser à tout contact avec les ennemis; les Rifains, les tribus errantes auraient continuellement tenu les Espagnols en éveil, les troupeaux auraient été enlevés, les ouvrages détruits, les constructions renversées¹. »

Mais lorsqu'à leur tour les nouveaux pourparlers entamés après l'affaire de Semsâ eurent échoué, une partie des correspondants de journaux, tous ceux qui, par leur plume, par leur parole, avaient quelque espoir d'émouvoir l'opinion publique, Alarcon en tête, se mirent à prêcher la paix en Espagne, dans les journaux².

Navarro et Nuñez de Arce quittèrent Tétouan³ pour essayer

donné l'un 17 000 piastres, deux autres 18 000 chacun, le dernier 20 000, soit ensemble l'énorme somme de 365 000 pesetas. Les souscriptions de l'île entière de Cuba ont déjà atteint un million de piastres.

« Porto-Rico a envoyé à la métropole 232 800 piastres, soit 1 064 000 francs; le patriotisme y est aussi grand que la fortune publique. »

1. Yriarte, p. 212.

2. Yriarte, p. 277, 279, 281.

3. Yriarte, p. 281.

d'ouvrir les yeux au peuple et « lutter avec énergie contre cet enthousiasme qui, selon l'expression d'Alarcon, devait être si fatal ¹ à l'Espagne ». Mais, les uns et les autres, ils n'obtinrent guère d'autre résultat que de se faire accabler d'invectives et accuser de vénalité par les partisans de la guerre à outrance.

Le maréchal, cependant, ne se voyait pas sans inquiétude obligé de continuer une campagne qu'il désapprouvait maintenant. Il sentait l'armée fatiguée; il voyait approcher l'époque des premières chaleurs qui rendraient la tâche plus pénible pour les hommes; il comprenait les difficultés de la marche en avant, comme nous l'avons exposé ci-dessus ²; il redoutait qu'une entreprise contre Tanger n'entraînât à des complications diplomatiques. Ainsi s'explique son mot prononcé d'un « ton moitié sérieux, moitié badin » le jour où Nuñez de Arce vint avec Navarro prendre congé de lui : « Messieurs, dites à Madrid que si nous nous perdons, mon armée et moi, on devra nous chercher dans le désert du Sahara. » Il y avait « au fond de cette phrase une sanglante critique de la situation politique », dit Yriarte ³.

Mais puisque lui-même était impuissant à persuader le pays de la nécessité de la paix, il fallait aller de l'avant; et la paix n'aurait pas eu lieu peut-être, après Oued'ras, aux conditions accordées par l'Espagne sans l'intervention de l'Angleterre. Le fait est connu, mais les détails ne le sont pas.

1. Yriarte, p. 281.

2. Beaucoup considéraient la marche sur Tanger comme très difficile déjà, l'armée comme insuffisamment forte pour l'exécuter; à plus forte raison pour ce qui concernait la marche sur Fès dont on parlait en Espagne. Cf. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 114-115.

3. Yriarte, p. 282.

§ 6. — *La conclusion de la paix*¹.

Le 24 mars, lendemain de la bataille de Ouedr'as, au moment où l'on allait prendre les dispositions pour continuer la marche en avant, *Ahmed Ech-Chabli*, l'émissaire de Moulay 'Abbâs, se présenta aux avant-postes. Il demandait à conclure la paix de la part de son maître ; le maréchal répondit qu'il faisait abattre les tentes, et qu'il attendrait ainsi, prêt à marcher, jusqu'au lendemain six heures du matin, mais que, passé cette heure, il continuerait ses opérations. Les conditions étaient celles précédemment faites, les dernières en date. Ech-Chabli écrivit immédiatement un billet ; il le dépêcha à Moulay 'Abbâs par un cavalier de la garde noire qui l'accompagnait et lui-même partit vers le Fondaq.

Il revint le lendemain 25, à toute bride, au moment où l'heure fixée pour le commencement de la marche approchait. Il expliqua que Moulay 'Abbâs désirait venir s'entendre en personne avec le maréchal, mais qu'il ne pouvait être là que vers 9 heures ; c'était en effet le temps du Ramadan et le prince se levait un peu tard ; il manifesta même quelque étonnement de voir l'armée déjà prête à se mettre en route.

Le maréchal fit de suite dresser une tente. A l'heure dite, le prince marocain arriva, et le cérémonial fut sensiblement le même que la première fois. Moulay 'Abbâs, le maréchal, les interprètes et secrétaires pénétrèrent seuls dans la tente ; les membres de la première ambassade se mêlèrent aux généraux groupés à quelques pas. Une suite assez nombreuse, un fort détachement de la Garde noire avec de nombreux caïds attendait un peu plus loin.

1. Yriarte, p. 308-315. — Jerónimo Becker, p. 70. — Alarcon, II, p. 256-258. — Schlagintweit, p. 357.

La séance fut courte ; Moulay 'Abbâs était , d'avance, décidé à tout accepter. Son secrétaire rédigea les préliminaires de la paix que Moulay 'Abbâs signa et scella de suite ¹.

1. Le maréchal rendit compte de cet événement au gouvernement espagnol par la lettre suivante (Baudoz et Osiris, p. 341) :

1^o Dépêche du commandant en chef de l'expédition espagnole au Maroc, en date de Ouedr'as le 25 mars 1860.

« Excellence,

« Les délégués de Moulay El-'Abbâs se sont présentés de nouveau hier à mon campement avec une lettre du Calife qui me manifestait ses vifs désirs de la paix, et qui sollicitait pour cet objet une conférence dans laquelle nous puissions nous mettre d'accord et signer les préliminaires de la paix. J'avais déjà résolu de commencer un mouvement dont le résultat devait être de forcer le passage du Fondaq.

« Désirant ne pas différer ce mouvement, je lui répondis que, dans l'hypothèse où, sachant que nos conditions étaient toujours celles qu'il connaissait, il me donnerait avis de l'heure de notre entrevue avant six heures et demie du matin, le lendemain, je le recevrais avec plaisir, mais que si je n'avais pas d'avis à l'heure dite, je me mettrais en marche. Déjà l'armée avait plié les tentes et elle se disposait à marcher, quand arrivèrent à toute bride les délégués pour m'annoncer que Moulay El-'Abbâs assisterait à l'entrevue entre huit et neuf heures du matin. Je fis dresser ma tente à six cents pas de nos avant-postes pour le recevoir. A son arrivée je m'avançai à sa rencontre, laissant mon quartier général et mon escorte à 300 pas et n'étant accompagné que des généraux.

« Dans la conférence ont été successivement adoptées toutes les conditions avec la seule modification qu'au lieu d'être de 500 millions, l'indemnité serait de 400 millions. L'insistance avec laquelle il sollicitait la paix, son rang élevé de Calife et la dignité avec laquelle il supporte son malheureux sort, m'ont engagé à réduire l'indemnité à 400 millions ; il ne me paraissait pas généreux à ma patrie d'humilier encore un ennemi qui, tout en se reconnaissant vaincu, est bien loin d'être méprisable.

« Nous sommes convenus de conclure une suspension d'armes à compter de ce jour et nous nous sommes séparés après avoir signé tous les deux les préliminaires de l'armistice.

« J'envoie à Votre Excellence les premiers en minute et le deuxième en copie.

Le général Ustariz, secrétaire du maréchal, sortit de la tente en disant : « Messieurs, nous sommes devenus amis. » Immédiatement, les officiers espagnols entrèrent en conversation avec les caïds marocains.

Satisfaction était donnée à l'Espagne par les préliminaires de paix, dont voici les articles ;

*Bases préliminaires approuvées par S. M. la Reine, de l'avis du conseil des ministres, pour la conclusion du traité de paix entre l'Espagne et le Maroc, convenues entre Leopoldo O'Donnell, duc de Tétouan, comte de Lucena, capitaine général en chef de l'armée espagnole en Afrique, et Moulay El-'Abbâs, calife de l'Empire du Maroc et Prince de l'Algarve*¹.

Leopoldo O'Donnell, duc de Tétouan, comte de Lucena, etc.,

Et Moulay El-'Abbâs, Calife, etc.,

Dûment autorisés par S. M. la Reine des Espagnes et par S. M. le Roi du Maroc,

Sont convenus des bases préliminaires ci-après, pour la conclusion du traité de paix qui doit mettre un terme à la guerre entre l'Espagne et le Maroc.

Article premier. — S. M. le Roi du Maroc cède à S. M. la Reine des Espagnes, à perpétuité et en pleine souveraineté, tout le territoire compris depuis la mer, en suivant les hauteurs de Sierra Bullones, jusqu'au chemin d'Anjera.

Art. 2. — De la même manière, Sa Majesté le Roi du Maroc s'oblige à concéder à perpétuité sur la côte de

« Aujourd'hui j'exécuterai le mouvement de rentrée dans ma ligne ; je vous en fais part pour que cette nouvelle soit portée à la connaissance de Sa Majesté.

« Dieu garde Votre Excellence pendant de longues années.

« Campement d'Ouedr'as, le 25 mars 1860.

« *Signé* : LEOPOLDO O'DONNELL. »

1. Alarcon, II, p. 273-274-275. — Baudoz et Osiris, p. 342.

l'Océan, à Santa Cruz la Pequeña, le territoire suffisant pour la formation d'un établissement comme celui que l'Espagne y a possédé antérieurement.

Art. 3. — S. M. le Roi du Maroc ratifiera dans le plus bref délai possible la convention relative aux places de Melilla, el Peñon et Alhucemas, que les plénipotentiaires de l'Espagne et du Maroc ont signée à Tétouan le 24 août 1859.

Art. 4. — Comme juste indemnité de frais de guerre, S. M. le Roi du Maroc s'oblige à payer à S. M. la Reine des Espagnes la somme de 20 millions de piastres. Le mode de paiement de cette somme sera stipulé dans le traité de paix.

Art. 5. — La ville de Tétouan, avec tout le territoire qui formait l'ancien pachalik du même nom, demeurera au pouvoir de S. M. la Reine des Espagnes comme garantie de l'exécution de l'obligation spécifiée dans l'article ci-dessus jusqu'au parfait paiement de l'indemnité de guerre. Aussitôt après que ledit paiement aura été effectué intégralement, les troupes espagnoles évacueront immédiatement ladite ville et son territoire.

Art. 6. — Il sera conclu un traité de commerce dans lequel seront stipulés, en faveur de l'Espagne, tous les avantages qui auraient été concédés ou qui le seraient à l'avenir à la nation la plus favorisée.

Art. 7. — Pour éviter, à l'avenir, des événements comme ceux qui ont occasionné la guerre actuelle, le représentant de l'Espagne au Maroc pourra résider à Fès ou sur le point qui conviendra le mieux pour la protection des intérêts espagnols et le maintien des bonnes relations entre les deux États.

Art. 8. — S. M. le Roi du Maroc autorisera l'établissement à Fès d'une maison de missionnaires espagnols comme celle qui existe à Tanger.

Art. 9. — S. M. la Reine des Espagnes nommera immédiatement deux plénipotentiaires qui, avec deux autres

désignés par S. M. le Roi du Maroc, devront rédiger les articles définitifs du traité de paix. Ces plénipotentiaires se réuniront en la ville de Tétouan, et les travaux devront être terminés dans le plus bref délai possible qui, en aucun cas, n'excédera 30 jours, à compter de celui de la date.

Le 25 mars 1860.

Signé : Leopoldo O'DONNELL.

Signé : MOULAY EL-'ABBÂS.

Les bases préliminaires du traité de paix ayant été convenues et signées entre l'Espagne et le Maroc par Leopoldo O'Donnell, duc de Tétouan, capitaine général en chef de l'armée espagnole en Afrique, et Moulay El-'Abbâs, calife de l'empire du Maroc et prince de l'Algarve, à partir de ce jour cessera toute hostilité entre les deux armées, le pont de Buseja (lisez *Bou-Sfiha*) devant être la ligne qui divisera les deux armées.

Les soussignés donneront les ordres les plus péremptaires à leurs armées respectives, châtiât sévèrement quiconque contreviendra. Muloy El-'Abbâs s'oblige à empêcher les hostilités des Kabyles, et si, par hasard, ils en commettaient malgré lui, il autorise l'armée espagnole à les châtier, sans que, pour cela, il soit entendu que la paix ait été altérée.

Le 25 mars 1860.

Signé : Leopoldo O'DONNELL.

MOULAY EL-'ABBÂS.

§ 7. — *Effet produit en Espagne et au Maroc par l'annonce de la paix¹.*

L'impression produite en Espagne par l'annonce de la

1. « Il fallait se battre en avant de Tétuan, parce que l'opinion

paix fut généralement pénible¹. Les plus modérés, même ceux qui ne voulaient pas de conquêtes, parce que l'Espagne n'avait « pas assez d'argent pour les entretenir, ni assez de bras pour les garder, attendaient des conditions indiquant davantage de quel côté étaient les vainqueurs² ».

A la désillusion s'ajoutait l'embarras causé par l'utilisation à trouver des préparatifs faits, la perte sèche occasionnée par les dépenses d'achat d'un énorme matériel resté sans emploi, celles nécessitées par la mobilisation des troupes qu'il fallait maintenant licencier sans qu'elles eussent

publique voulait encore une victoire, etc. » G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 160.

Telle était la véritable raison pour laquelle le gouvernement n'avait pu faire la paix plus tôt.

1. G. de Lavigne, p. 165 : « Madrid, nous dit-on, était dans une anxiété profonde ; le cabinet était divisé ; la minorité parmi ses membres, — la minorité malheureusement, — déclarait inacceptable toute paix basée sur l'abandon de Tétuan ; la reine assistait aux délibérations de son ministère, en donnant tous les signes d'une vive agitation. Lorsque la discussion fut close, lorsqu'il fut résolu que l'Espagne ne conserverait pas sa conquête, cette noble femme, qui s'est montrée si enthousiaste des gloires de son pays, si heureuse de cette renaissance qui assurait la grandeur de son trône, n'a pu se défendre d'une profonde émotion.

« J'avais pensé, aurait-elle dit, que l'avenir de l'Espagne était en Afrique ; je ne croyais pas qu'il fût impossible ou peu avantageux pour notre pays de maintenir à toujours la bannière espagnole sur les murs de Tétuan ; c'était pour moi la première réalisation du testament de mon illustre aïeule, Isabelle la Catholique ! »

« En sortant du conseil, ajoute notre correspondance, la reine s'enferma dans ses appartements et refusa de recevoir personne. « Je viens de passer un moment cruel, dit-elle à ses serviteurs ; j'ai besoin de repos ! »

2. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 168-169 ; cf. du même, p. 165 : On avait espéré, avant la conclusion de la paix, qu'un article du traité futur interdirait « au Maroc de jamais aliéner ses droits sur Tanger » ; on espérait encore qu'il existait, parmi les clauses secrètes, un article donnant ou promettant à l'Espagne des avantages, notamment des avantages territoriaux.

presque servi ; on cherchait le moyen de tirer parti quand même de ces efforts. « On assure qu'une partie des troupes avant leur rentrée en Espagne, ira faire une démonstration contre les barbares des environs de Melilla, afin de ne pas laisser sans vengeance le rude traitement qu'a reçu, il y a un mois, le régiment provincial de Grenade.

« Le train de siège, après avoir voyagé inutilement de Cadix au Rio-Martin, du Rio-Martin à Tanger, où on cherchait il y a quinze jours un point de débarquement, est rentré à l'arsenal de la Carraca. Le convoi se rembarque et on se préoccupe d'utiliser en Andalousie, en les y acclimatant, les chameaux amenés de notre province d'Oran.

« L'augmentation de la flotte, la grande souscription des provinces, vont devenir la plus sérieuse pensée du pays¹. »

Et de fait la désillusion avait lieu de se produire. Le rêve de conquête s'évanouissait. La paix se produisait malgré la volonté de la reine, malgré le désir d'une partie notable de l'Espagne, au prix d'un traité médiocrement avantageux pour cette nation, en définitive, et conclu au moment même où ses armées venaient d'être victorieuses².

1. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 171.

2. La désillusion qui se produisit en Espagne, quand on connut le texte du traité de paix, donna naissance à des articles de journaux essayant « d'adoucir les regrets, en disant les uns, que la campagne de Tétuan est marécageuse, et que la fièvre y est à l'état endémique ; les autres, que les produits du sol sont loin d'y avoir l'importance qu'on s'est plu à faire ressortir ; d'autres encore, que le pays n'est pas tenable, qu'on ne saurait faire un pas à cent mètres de la place sans recevoir un coup d'espingle ; qu'on ne saurait suivre, sur la rive gauche du Rio-Martin, le chemin de Tétuan à la mer, sans apercevoir des Kabyles blottis sous les buissons de la rive droite, et attendant patiemment une victime. D'autres feuilles tentent de prolonger l'illusion par une excursion dans le domaine des futurs contingents. « Tétuan nous reste jusqu'à ce que nous soyons payés, et qui peut dire à quelle époque le Maroc aura réalisé 400 millions de

Du côté des Marocains même ¹, ce traité semblait un peu inattendu lorsqu'il se produisit, et plus inattendue encore était leur initiative en cette matière. Sans doute Tétouan était aux mains des Espagnols; mais ceux-ci n'y pouvaient demeurer qu'au prix des plus grands sacrifices tant que l'armée marocaine tiendrait la campagne. Or, bien que vaincue à Ouedr'as, cette armée occupait au Fondaq une forte position. Bien assurée de pouvoir faire ses approvisionnements avec facilité dans la banlieue de Tanger ou dans le R'arb, elle avait devant elle un ennemi qui s'affaiblissait d'autant plus qu'il s'éloignait davantage de sa base d'opération, et qui, s'il avait éprouvé le moindre échec, se trouvait exposé à se voir coupé de ses communications,

réaux ! » Le traité n'est donc pas sérieux ? » G. de Lavigne, p. 170-171.

Mais la note dominante c'était la désillusion et même l'anxiété.

« La paix avec le Maroc est signée, mais avec des particularités qui paraissent laisser dans les esprits de vives inquiétudes; les plénipotentiaires marocains, chargés, aux termes de l'acte préliminaire, d'arrêter les clauses du traité et de signer au nom de l'empereur, se sont d'abord fait attendre longtemps; puis, lorsqu'ils sont arrivés en grand apparat, porteurs de présents pour la reine, pour le maréchal O'Donnell, pour les principaux chefs de l'armée, on s'est aperçu qu'ils n'étaient pas munis des pouvoirs nécessaires. On vit le moment où le traité ne pourrait être conclu, où il faudrait peut-être recommencer à combattre et dans une saison déjà trop chaude. A défaut des plénipotentiaires, il a fallu l'intervention du prince Muley-'Abbas, qui s'est porté fort de la parole de son frère; les pouvoirs ont été régularisés tant bien que mal sous la seule garantie du prince; le traité a été signé. Les 400 millions de réaux, tout prêts, disait-on, seront payés dans un délai dont le dernier terme serait fixé au 1^{er} janvier 1861; mais l'empereur peut dire dans quelques jours, une fois le maréchal parti, une fois la plus forte partie de l'armée rentrée de l'autre côté du détroit, qu'il n'a pas autorisé le traité, qu'il en refuse la ratification. L'anxiété est grande, et l'Espagne, jouet de la cautèle barbaresque, sera peut-être exposée à se contenter de sa gloire. » G. de Lavigne, p. 173.

1. Schlagintweit, p. 368.

peut-être privé de vivres, si le mauvais temps ou les montagnards arrêtaient ou retardaient les convois. Mais, d'autre part, le ciel politique au Maroc n'était pas sans nuages ; le Sultan n'avait pas encore été reconnu partout ; l'anarchie désolait certaines régions d'une façon par trop évidente. On a raconté que 10 000 Rifains environ firent leur apparition le lendemain de la signature du traité dans les parages de Tétouan et qu'ils y demeurèrent jusqu'au 28 ; ils auraient ensuite été chassés par la neige et seraient rentrés dans leur pays¹. Schlagintweit n'y croit pas ; mais il ajoute que ces indociles habitants des montagnes eussent pu devenir aussi dangereux pour les Marocains que pour les Espagnols. Peu de jours après la conclusion de la paix, les premiers se battaient entre eux, au voisinage du camp de Moulay 'Abbâs.

On ne doit pas tenir grand compte des bruits qui coururent qu'un certain chérif avait réussi à réunir 6 000 hommes de tribus entre Fès et Tanger, et qu'il les conduisait à l'armée marocaine. Celle-ci ne reçut au contraire que des renforts peu importants ; elle n'avait plus qu'à compter sur elle-même. Enfin, le caractère de « guerre sainte » qu'avait revêtu le différend hispano-marocain, n'avait pas suffi pour soulever le peuple entier autant que l'on s'y attendait : un peu parce que, très clairsemé, ce peuple se trouve dispersé sur une immense étendue de pays, un peu parce que le théâtre des opérations était trop excentrique et qu'une très petite région se trouvait directement intéressée au résultat de la campagne. Les populations laborieuses et commerçantes des villes du Nord, gênées par le blocus, désiraient la paix².

1. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 369.

2. « Je n'attends plus aucun résultat avantageux, avait dit Mouley-
'Abbas : j'ai des braves parmi mes troupes, et ceux-là meurent vaillamment ; mais j'ai aussi des lâches, et rien ne peut plus les convaincre

§ 8. — *Le Traité de paix*¹.

Un officier du ministère d'État, M. Francisco Merry y Colon, était venu s'établir à Tétouan avant la bataille d'Ouedr'as², lors des pourparlers engagés avec Moulay 'Abbâs, pour assister le maréchal de ses conseils. C'est donc en pleine connexion d'idées avec le gouvernement, et sans rien prendre sous sa responsabilité, que O'Donnell signa le traité de paix à Tétouan, le 26 avril, après avoir, auparavant, signé les préliminaires de paix, que nous avons vus ci-dessus. Ce traité fut dressé en quatre expéditions, en espagnol et en arabe, par les soins des plénipotentiaires : le *maréchal O'Donnell*, duc de Tétouan, d'une part ; de l'autre *Moulay 'Abbâs*, assistés de : pour l'Espagne, *Luis Garcia y Miguel*, lieutenant général et chef de l'état-major général de l'armée d'Afrique et *Tomas de Liquez y Bardaji*, majordome de la Reine ; pour le Maroc, *Mohammed El-Khatib*, ministre des affaires étrangères, et *El-Hadj Ahmed Ech-Chabli ben Abd El-Malek*, chérif.

Il est à remarquer que, dans ce traité, le souverain du Maroc est qualifié de *roi* et non d'*empereur*, comme dans les précédentes pièces analogues³.

Une convention explicative fut signée plus tard, à Tanger, le 4 mai 1861, par le consul général *Francisco Merry*

de leur devoir ; ils fuient honteusement. Vous autres Espagnols, vaillants ou non, vous marchez avec assurance ; la discipline vous soutient et vous rend victorieux. Chaque fois que nous combattons maintenant, nos armes seront humiliées. » G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 160-161.

1. Voyez Schlagintweit, p. 370. — Voyez aussi Baudoz et Osiris, p. 343. — Rouard de Card, *op. cit.*, p. 194.

2. Il y était arrivé le 17 février (Yriarte, *op. cit.*, p. 377).

3. Schlagintweit, p. 371, note.

y Colon et *Moulay 'Abbàs*, plénipotentiaires de l'Espagne et du Maroc¹.

Voici le traité de paix in extenso :

TRAITÉ DE PAIX ET D'AMITIÉ SIGNÉ A TÉTOUAN
LE 26 AVRIL 1860.

Au nom du Dieu tout-puissant,

Traité de paix et d'amitié entre S. M. Doña Isabelle II, Reine des Espagnes, et Sidi Mohammed, Roi de Maroc, de Fez, de Mequinez, etc.

Les parties contractantes pour S. M. Catholique sont ses plénipotentiaires Don Luis Garcia y Miguel, grand-croix des ordres royaux et militaires de Saint-Ferdinand et Sainte-Hermenegilde, de Charles III et d'Isabelle la Catholique, décoré de deux croix de Saint-Ferdinand de première classe, et d'autres pour actions de guerre, officier de la Légion d'honneur de France, lieutenant général des armées nationales, chef d'état-major général de l'armée d'Afrique, etc., etc., et Don Tomas de Liguez y Bardaji, majordome de semaine de S. M. Catholique, notaire et roi d'armes de l'ordre illustre de la Toison d'or, commandeur compris dans le nombre régulier des ordres de Charles III et d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'ordre militaire de Jérusalem, grand officier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, du Medjidié de Turquie et du Mérite de la couronne de Bavière, commandeur de l'ordre de Santiago d'Avis de Portugal et de l'ordre de François I^{er} de Naples, ministre résident et directeur politique de la première secrétairerie d'État, etc., etc. ; et pour S. M. Marocaine les plénipotentiaires, le serviteur, représentant et confident de l'Empereur, le lettré Si Mohammed El-Khatib,

1. Rouard de Card, p. 195.

et le serviteur de l'Empereur, chef de la garnison de Tanger, caïd de la cavalerie, el Sid El-Hadj Ahmed Ech-Chabli ben Abd El-Malek, lesquels, dûment autorisés, sont convenus des articles suivants :

Article premier. — Il y aura paix et bonne amitié perpétuelle entre S. M. la Reine des Espagnes et S. M. le Roi du Maroc et entre leurs sujets respectifs.

Art. 2. — Pour faire disparaître les causes qui ont motivé la guerre, aujourd'hui heureusement terminée, S. M. le Roi du Maroc, animé du désir sincère de consolider la paix, convient d'étendre le territoire appartenant à la juridiction de la place espagnole de Ceuta jusqu'aux lieux les plus convenables pour la sûreté et la défense complètes de sa garnison, ainsi qu'il sera déterminé dans l'article suivant.

Art. 3. — Afin de mettre à exécution la stipulation de l'article précédent, S. M. le Roi du Maroc cède à S. M. la Reine des Espagnes, en pleine possession et souveraineté, le territoire compris depuis la mer en suivant les hauteurs de Sierra Bulones jusqu'au ravin d'Anjera.

Comme conséquence de ce qui précède, S. M. le Roi du Maroc cède à S. M. la Reine des Espagnes, pour le posséder en pleine souveraineté, tout le territoire compris depuis la mer, en partant près de la pointe orientale de la première baie de Khandaq-Rahma, sur la côte septentrionale de la place de Ceuta, en suivant le ravin ou ruisseau qui y finit, en montant ensuite vers la partie orientale du terrain où est la prolongation du mont du Renégat, qui suit la même direction sur la côte, se déprime très brusquement pour finir par un escarpement parsemé de pierres d'ardoises et descend en côtoyant, depuis le passage étroit qui s'y trouve, sur le versant des montagnes de Sierra Bullones, où sont situées les redoutes d'Isabelle II, Francisco de Asis, Piniero, Cisneros, et Príncipe Alfonso, en arabe Oued Aniate, pour se perdre dans la mer ; le tout formant un arc de cercle qui se termine dans la baie du

Príncipe Alfonso, en arabe Ouad Aniate, sur la côte Sud de la place de Ceuta, ainsi qu'il a été reconnu et déterminé par les commissaires espagnols et marocains, dans la convention passée et signée par eux le 4 avril dernier.

Pour conserver ces limites, il sera établi un camp neutre qui partira des versants opposés du ravin pour aller jusqu'à la cime des montagnes de l'une et l'autre partie de la mer, ainsi qu'il est stipulé dans les mêmes articles de la convention mentionnée.

Art. 4. — Il sera nommé ensuite une commission composée d'ingénieurs espagnols et marocains, qui marqueront par des signaux et bornes les hauteurs indiquées dans l'article 3, en suivant les limites convenues. Cette opération sera accomplie dans le plus bref délai possible. Mais les autorités espagnoles n'auront pas besoin d'en attendre la fin pour exercer leur juridiction, au nom de S. M. Catholique, sur ce territoire, lequel, comme tout autre cédé en vertu de ce traité par S. M. le Roi du Maroc à S. M. Catholique, sera considéré comme soumis à la souveraineté de S. M. la Reine d'Espagne depuis le jour de la signature de la présente convention.

Art. 5. — S. M. le Roi du Maroc ratifiera, dans le plus bref délai, la convention que les plénipotentiaires d'Espagne et du Maroc ont signée à Tétouan le 24 août 1859.

S. M. Marocaine confirme dès à présent les cessions territoriales faites par ce pacte international en faveur de l'Espagne, ainsi que les garanties, privilèges et cadres des Maures du Roi octroyés aux places de Peñon et d'Alhucemas, comme l'indique l'article 6 de la convention précitée sur les limites de Melilla.

Art. 6. — Il sera placé, à la limite des terrains neutres concédés par S. M. le Roi du Maroc aux places espagnoles de Ceuta et Melilla, un caïd ou gouverneur avec des troupes régulières pour éviter et réprimer les attaques des tribus.

Les gardes des Maures du Roi pour les places espagnoles de Peñon et d'Alhuccemas seront placées au bord de la mer.

Art. 7. — S. M. le Roi du Maroc s'engage à faire respecter par ses propres sujets les territoires qui, conformément aux stipulations du présent traité, restent sous la souveraineté de S. M. la Reine d'Espagne.

Sa Majesté Catholique pourra néanmoins adopter toutes les mesures qu'elle jugera opportunes pour la sûreté de ces territoires, et y faire élever toutes les fortifications et défenses qu'elle jugera nécessaires, sans que les autorités marocaines puissent jamais y mettre obstacle.

Art. 8. — Sa Majesté Marocaine s'engage à concéder à perpétuité à Sa Majesté Catholique, sur la côte de l'Océan, près de Santa Cruz de Mar Pequeña, le territoire suffisant pour la formation d'un établissement de pêche, comme celui que l'Espagne y possédait autrefois.

Afin de mettre à exécution ce qui a été convenu dans cet article, les gouvernements de Sa Majesté Catholique et de Sa Majesté Marocaine se mettront préalablement d'accord et nommeront des commissaires de part et d'autre pour désigner le terrain et les limites que cet établissement devra occuper.

Art. 9. — Sa Majesté Marocaine s'engage à payer à Sa Majesté Catholique, comme indemnité pour les frais de guerre, la somme de 20 millions de piastres, soit 400 millions de réaux de billon. Cette somme sera remise en quatre versements à la personne désignée par S. M. Catholique dans le port désigné par S. M. le Roi du Maroc, et de la manière suivante : 100 millions de réaux le 1^{er} juillet, 100 millions le 29 août, 100 millions le 29 octobre et 100 millions le 28 décembre de la présente année.

Si S. M. le Roi du Maroc payait la totalité de la somme précitée avant les délais fixés, l'armée espagnole évacuerait sur-le-champ la ville de Tétouan et son territoire.

Tant que ce paiement total n'aura pas lieu, les troupes

espagnoles occuperont la place de Tétouan et le territoire qui comprend l'ancien pachalik de Tétouan.

Art. 10. — S. M. le Roi du Maroc, en suivant l'exemple de ses illustres prédécesseurs, qui accordèrent une protection si efficace et spéciale aux missionnaires espagnols ; autorise l'établissement, dans la ville de Fez, d'une maison de missionnaires espagnols et confirme en leur faveur tous les privilèges et exemptions que les précédents souverains du Maroc leur avaient accordés.

Ces missionnaires espagnols pourront, dans toutes les parties du Maroc où ils se trouvent ou s'établiront, se livrer librement à l'exercice de leur saint ministère, et leurs personnes, maisons et hospices, jouiront de toute la sécurité et la protection nécessaires. S. M. le Roi du Maroc donnera dans ce sens les ordres opportuns à ses autorités et délégués pour qu'ils accomplissent en tous temps les stipulations contenues dans cet article.

Art. 11. — Il a été convenu expressément que, lorsque les troupes espagnoles évacueront Tétouan, il pourra être acheté l'espace de territoire nécessaire, près le consulat d'Espagne, pour la construction d'une église dans laquelle les prêtres espagnols pourront exercer le culte catholique, et célébrer des messes pour les soldats espagnols morts pendant la guerre.

S. M. le Roi du Maroc promet que l'église, l'habitation des prêtres et les cimetières des Espagnols seront respectés, et il donnera des ordres à ce sujet.

Art. 12. — Afin d'éviter des événements comme ceux qui ont occasionné la dernière guerre, et faciliter autant que possible la bonne intelligence entre les deux gouvernements, il a été convenu que le représentant de S. M. la Reine des Espagnes dans les Etats du Maroc résidera à Tétouan ou dans la ville que S. M. Catholique jugera la plus convenable pour la protection des intérêts espagnols et le maintien des relations amicales entre les deux nations.

Art. 13. — Il sera conclu dans le plus bref délai possible un traité de commerce par lequel tous les avantages déjà accordés ou qui seraient accordés à l'avenir à la nation la plus favorisée, seront concédés aux sujets espagnols.

S. M. le Roi du Maroc, persuadé de la convenance de cultiver les relations commerciales entre les deux peuples, offre de contribuer pour sa part à faciliter, autant que possible, lesdites relations, en ayant égard aux nécessités mutuelles et à la convenance des deux parties.

Art. 14. — Jusqu'à ce que le traité de commerce, dont il vient d'être question, soit conclu, les traités existant entre les deux nations avant la dernière guerre resteront en vigueur en tant qu'il n'y a pas été dérogé par le présent.

Dans un bref délai, qui ne dépassera pas un mois après la ratification de ce traité, les commissaires nommés par les deux gouvernements se réuniront pour conclure le traité de commerce.

Art. 15. — S. M. le Roi du Maroc concède aux sujets espagnols la permission d'acheter et emporter librement les bois des forêts de ses États en payant les droits, à moins qu'il ne juge convenable, par une mesure générale, de prohiber l'exportation à toutes les nations, sans que pour cela la concession faite à S. M. Catholique, par le traité de 1799, soit considérée comme modifiée.

Art. 16. — Les prisonniers faits par les troupes de l'une et l'autre armée pendant la guerre qui vient de finir, seront immédiatement mis en liberté et livrés aux autorités respectives des deux États.

Le présent traité sera ratifié dans le plus bref délai possible et les ratifications auront lieu à Tétouan, dans le délai de vingt jours, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi les soussignés ont fait ce traité en langue espagnole et arabe en quatre exemplaires : un pour S. M. Catholique, un pour S. M. Marocaine, un qui reste dans

les mains de l'Agent diplomatique ou Consul général de l'Espagne au Maroc, et le dernier pour le Ministre des relations extérieures de ce Royaume.

Les plénipotentiaires l'ont signé et cacheté du sceau de leurs armes, à Tétouan, le 26 avril 1860 (4 Chaouâl 1266 de l'Hégire).

(L. S.) LUIS GARCIA.

(L. S.) TOMAS DE LIGUEZ Y BARDAJI.

(L. S.) Le serviteur de son créateur MOHAMMED EL-KHATIB.

(L. S.) Le serviteur de son Dieu AHMED ECH-CHABLI BEN AHMED EL-MALEK.

II

NÉGOCIATIONS APRÈS LA GUERRE. — PAIEMENT DE L'INDEMNITÉ. RÉSULTATS DE LA GUERRE.

§ 1. — *Ambassade de Moulay 'Abbâs à Madrid.*

Le paiement de l'indemnité de guerre se fit d'abord d'une façon irrégulière¹. Le trésor marocain était obéré; d'autre part, l'Espagne n'avait aucune autre garantie pour le recouvrement de sa créance que la mainmise sur Tétouan. Or nous savons les faibles avantages qu'elle pouvait en attendre, les ennuis que cette possession temporaire devait fatalement lui occasionner.

Un moment, le Maroc aurait proposé de payer à l'Espagne une partie de sa dette en céréales². C'eût été désastreux pour

1. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 314.

2. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 178.

un pays déjà trop riche en grains que le manque de moyens de transports empêchait d'écouler. En même temps, ou presque, le bruit courait qu'un compétiteur s'élevait contre Moulay Mohammed et l'on se demandait ce que deviendrait le traité s'il réussissait dans son entreprise.

C'est dans ces conditions qu'on apprit le voyage à Madrid de Moulay 'Abbâs, en vue d'un nouveau traité. On n'épargna rien pour donner une grande solennité à cet événement et pour offrir aux envoyés du Sultan la plus grandiose hospitalité¹. Le maréchal O' Donnell avait fait préparer pour le recevoir ses appartements du palais de Buenavista, meublé autant que possible à l'orientale, et à côté desquels on avait fait installer des bains et une mosquée. Une garde d'honneur de 20 hommes devait se tenir à la porte des locaux occupés par l'ambassade partout où elle séjournerait ; un piquet de 20 cavaliers devait l'escorter dans ses déplacements².

1. G. de Lavigne, p. 178-179. Moulay 'Abbâs partit de Tanger sur un vaisseau de guerre espagnol. Il fut reçu à Valence par les autorités et par la garnison rangée en bataille. Un train spécial le conduisit à Madrid. Le maréchal O'Donnell avait cru être agréable au prince marocain en plaçant le portrait de celui-ci dans les appartements qu'il devait occuper.

2. G. de Lavigne, p. 181. « L'ambassade marocaine est arrivée au Grao de Valence, dans la nuit du 13 août. Le débarquement n'a eu lieu que le 15, au milieu d'un immense concours de population. Tous les navires présents dans le port étaient pavoisés ; le capitaine général, le gouverneur civil, une députation de la municipalité attendaient, avec une compagnie d'infanterie, au haut de l'escalier du môle. L'ambassade a mis pied à terre à cinq heures du soir, au bruit des canons du navire *Isabelle II* ; une heure après, elle faisait son entrée à Valence dans plusieurs voitures escortées par un détachement de hussards. Toutes les troupes de la garnison étaient rangées en bataille sur l'Alaméda ; le cortège passa devant leur front, parcourut lentement les principales rues de la ville, remplies de curieux, et s'arrêta à l'hôtel du Cid, où avaient été préparés les logements des hôtes de l'Espagne. »

L'ambassade arriva à Madrid en août¹ ; ses membres étaient : *Abd Er-Rahman Ech-Choroui*, second ministre de l'empereur, un de ses favoris, homme de 45 ans, de haute

Du même, p. 182. « Il avait été dit que l'ambassade serait conduite à la Granja, et que la reine la recevrait au milieu des splendeurs presque françaises de cette résidence, bâtie par Philippe V, à l'image de Versailles ; mais ce projet a été modifié. La reine recevra Muley-Abbas à Madrid, à son prochain retour, et, d'ici là, le prince et sa suite, après un court séjour à Valence, visiteront Aranjuez et Tolède, leur ville sainte, qui porte l'empreinte encore si vivante de leur domination. »

1. G. de Lavigne, p. 189-190. « Le jour de leur départ (de Valence), ils ont fait remettre au gouverneur civil, pour être employée en œuvres de charité, une somme de 500 douros (2,500 fr.). Un train spécial les attendait à la station du chemin de fer et les a conduits à Aranjuez. La Compagnie avait fait disposer pour eux un wagon-salon, garni en satin blanc et cramoisi.

« L'entrée des ambassadeurs à Madrid, après un court séjour à Aranjuez, s'est faite le 22 août, avec une certaine pompe. Ils occupaient quatre voitures de la cour avec les principaux fonctionnaires de la capitale chargés de les recevoir. L'escorte avait été fournie par la garde civile et par un escadron du beau régiment des cuirassiers de la reine. Ils ont été très touchés de l'installation qui a été faite, à leur intention, au palais de Buenavista, et se sont empressés dès leur arrivée, d'adresser, par le télégraphe, à la reine qui habite encore la Granja, l'expression de leur reconnaissance.

« En attendant la présentation officielle, les ambassadeurs visitent l'*armeria*, les théâtres : la foule se presse sur leur passage avec curiosité, sans doute ; mais aussi avec cette discrète réserve qui est une des notables particularités du caractère espagnol... On organise pour eux des spectacles et des courses de taureaux.

L'acte de charité des ambassadeurs marocains à Valence est pour beaucoup dans l'accueil sympathique que leur a fait la population espagnole. « Nous reconnaissons à ce fait, dit le *Mundo militar*, que nos hôtes sont bien les descendants des Abencerrages, des Zegries, des anciens maîtres de l'Alhambra. C'est là ce qui nous porte à leur exprimer une respectueuse déférence ; et si notre souvenir est un instant affecté à la pensée des événements qui les ont amenés sur notre sol, nous nous disons avec nos poètes, que plus le vaincu est honoré et plus grand est le vainqueur. »

taille, d'un aspect imposant ; *El-Hadj El-Moudy Bennani* ; *El-Hadj Ahmed ben Abd El-Malek*, jeune encore, chef de cavalerie ; ce dernier avait eu de fréquents rapports avec les Espagnols après Ouedr'as et professait une grande admiration pour leur armée, et en particulier pour le général Prim ; *Mohammed Amiquiched*, vice-gouverneur de Tanger, homme instruit, distingué, dit-on, parlant parfaitement l'espagnol et d'autres langues. Il y avait ensuite quatre caïds, un barbier-saigneur, un Tangérois interprète, du nom d'*Ahmed ben Abd El-Malek*, tout jeune, âgé de 18 ans seulement, fort intelligent et que de fréquents voyages avaient rendu familier avec le littoral de l'Espagne.

Partout l'ambassade reçut un fort bon accueil. Le peuple s'empressait sur ses pas pour voir les représentants d'un royaume hier encore ennemi. Mais on ne savait au juste quel était son but, en dehors des sphères gouvernementales ¹. Elle partit cérémonieusement, comme elle était venue, le 15 septembre, par Alicante sans qu'on eût encore appris dans le public ce qu'elle était venu faire ². On pensait qu'elle avait été envoyée par le sultan pour exposer la gêne du trésor impérial, exprimer le vœu d'obtenir quelques dé-

1. G. de Lavigne, p. 191. « La reine, rentrée de la Granja, a reçu l'ambassade avec cette pompeuse étiquette dont sa cour a seule aujourd'hui conservé les vieilles traditions. Ces hommes impassibles ont été forcés de s'extasier devant les magnificences d'un cérémonial conservé depuis Philippe V. A cette réception solennelle, la reine portait une parure dont la valeur a été évaluée à la somme fabuleuse de quarante millions de réaux ; les pendants d'oreilles y figuraient seuls pour cinq millions. Le pauvre empereur du Maroc avait envoyé dans trois caisses des présents d'étoffes et d'orfèvrerie africaine, que la reine reçut avec une vive expression de contentement. — « Cela vaut peu de chose, sultane, lui dit Benani, le second envoyé, en pur castillan, mais il n'y a rien de mieux dans notre pays ; recevez-le comme un témoignage de l'estime que notre empereur professe pour Votre Majesté. »

2. G. de Lavigne, p. 192. Les envoyés avaient projeté de visiter Grenade. La maladie de l'un d'eux les en empêcha.

lais ; mais on disait qu'elle n'avait pas de mandat écrit pour agiter cette question non plus qu'aucune autre.

§ 2. — *Nouveau traité de paix de Madrid du 30 octobre 1861*¹.

C'étaient bien ces questions, en effet, que l'ambassade était venue traiter, mais non point dans un sens aussi défavorable que l'avait d'abord pensé le public.

Les retards apportés au paiement de l'indemnité de guerre ; le souci, les dépenses causées par l'entretien d'une division supplémentaire en Afrique ; le mécontentement de l'Angleterre, qui voyait d'un mauvais œil l'occupation, même temporaire, d'un point du littoral si voisin de Gibraltar, avaient déterminé le gouvernement de l'Espagne et celui du Maroc à chercher un autre terrain d'entente. De là naquit le nouveau traité de Madrid, signé le 30 octobre 1861. Les préliminaires avaient eu lieu, effectivement, pendant l'été de 1860, lors du voyage de Moulay 'Abbâs en Espagne. Le texte fut publié par la « Gazette de Madrid » le 12 janvier 1862. Le voici :

Traité complémentaire entre l'Espagne et le Maroc pour régler les difficultés soulevées à propos de l'exécution de la convention de 1859, fixant les limites de Melilla et du traité de paix de 1860, signé à Madrid le 30 octobre 1861.

Au nom du Dieu tout-puissant.

Traité conclu entre les Très Puissants Princes S. M. Doña Isabelle II, Reine des Espagnes, et Sidi Mohammed Roi du Maroc, pour régler les différends survenus sur la conven-

1. Frisch, p. 291. — Niessel, p. 31. — Schlagintweit, p. 375. — Camille Fidel, p. 172. — Jerónimo Becker, p. 90. — Rouard de Card, p. 199-200.

tion de délimitation des frontières de la place de Melilla et du traité de paix conclu dans les années 1859 et 1860, les parties contractantes étant :

Pour S. M. Catholique, son plénipotentiaire Don Saturnino Calderon Collantes, ancien ministre de l'intérieur et du commerce, de l'instruction et des travaux publics, sénateur du royaume, grand-croix de l'ordre royal et distingué de Charles III, grand-croix de l'ordre royal d'Isabelle la Catholique, grand cordon de l'ordre impérial de la Légion d'honneur de France, grand cordon de l'ordre de Léopold de Belgique, etc., son premier secrétaire d'État au département des affaires étrangères ;

Et pour S. M. Marocaine, un ambassadeur plénipotentiaire, le Calife du Prince des croyants, fils du Prince des croyants Moulay El-'Abbâs ;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivants :

Article premier. — Les troupes espagnoles évacueront la ville de Tétouan et son territoire aussitôt qu'on aura fait le versement de trois millions de douros aux commissaires du Gouvernement de S. M. la Reine délégués pour les recevoir.

Art. 2. — Les dix millions de douros restant pour compléter l'indemnité de guerre stipulée dans le traité de paix, seront payés, par moitié, par les revenus des douanes de tous les ports de l'Empire du Maroc, que le Sultan met à la disposition de la Reine d'Espagne, qui en fera opérer le recouvrement par les employés qu'elle nommera à cet effet. L'autre moitié de ces mêmes revenus est réservée à S. M. le Sultan.

Art. 3. — Les personnes qui auront été nommées par S. M. la Reine d'Espagne et chargées d'intervenir et de recevoir la moitié des revenus mentionnés ci-dessus, entreront en fonction un mois avant le jour auquel aura lieu l'évacuation de Tétouan.

Art. 4. — La délimitation des frontières de la place de Melilla sera faite conformément à la convention du 24 août 1859, confirmée par le traité de paix du 26 avril 1860.

La remise du territoire frontière au gouvernement de S. M. la Reine d'Espagne s'exécutera également avant l'évacuation de la ville de Tétouan.

Art. 5. — Le traité de commerce, dont l'article 13 du traité de paix fait mention, devra également être signé et ratifié avant l'évacuation de Tétouan et de son territoire.

Art. 6. — S. M. la Reine d'Espagne pourra donner l'ordre de faire établir une maison de missionnaires dans la ville de Tétouan, analogue à celle qui existe à Tanger et à celle que, en vertu de l'article du traité de paix, elle est autorisée à créer. Les missionnaires pourront se livrer en toute liberté à l'exercice de leur saint ministère sur un point quelconque de l'Empire du Maroc, et leurs habitations, hospices où ils résident, jouiront de la plus complète sécurité et de la protection spéciale de S. M. le Sultan et des autorités sous ses ordres.

Art. 7. — Les conditions stipulées dans les articles précédents devront recevoir leur entière exécution dans le délai de cinq mois à dater du jour où le Prince Moulay El-'Abbâs sera venu s'établir à Tanger; cependant, si ces conditions venaient à être exécutées avant le délai fixé, alors l'évacuation de Tétouan et de son territoire aurait immédiatement lieu.

Art. 8. — Les articles du traité du 26 avril 1860, auxquels il n'aura pas été dérogé ou qui n'auront pas été modifiés par le présent traité, conserveront toute leur force et leur vigueur.

Ce traité sera ratifié le plus tôt possible et l'échange des ratifications aura lieu à Tanger dans un terme de vingt jours.

En foi de quoi les plénipotentiaires soussignés ont dressé

ce traité en langue espagnole et arabe en quatre exemplaires : un pour S. M. Catholique ; un pour S. M. Marocaine, un qui restera en la possession du chargé d'affaires d'Espagne au Maroc, un qui restera en la possession du ministre des affaires étrangères de l'Empire du Maroc. Les plénipotentiaires soussignés ont signé et scellé de leur sceau respectif le traité. Madrid, le 30 octobre 1861.

(L. S.) Saturnino Calderon Collantes.

(L. S.) Le Calife du Prince des croyants (que Dieu lui soit favorable), El-'Abbâs (que Dieu le garde), Fils du Prince des croyants (à qui Dieu fasse miséricorde).

§ 3. — *Païement de l'indemnité de guerre*¹.

Le paiement de l'indemnité de guerre ne se fit donc pas sur les bases du premier traité. Alors que les 20 millions de douros auraient dû être versés intégralement au plus tard le 28 décembre 1860, au mois de septembre 1861 sept millions seulement avaient été payés de la façon suivante :

Juillet 1860 à Tanger. . .	3 650 000 d.
Août 1860 à Gibraltar. . .	1 350 000 d.
Septembre 1861 à Mogador .	2 000 000 d.

Fin août, d'abord², la commission de la dette avait perçu à Tanger près de 70 millions de réaux ; 30 autres l'attendaient à Gibraltar : cela devait compléter le premier versement. Le deuxième versement devait se faire à Tanger. Une lettre de Khatib au ministre des Affaires étrangères

1. Jerónimo Becker, p. 90. — Fidel, p. 172. — Budgett Meakin, *The Moorish empire*, p. 177. — J. Hooker and J. Ball, *Journal of a tour*, etc., p. 53. — Schlagintweit, p. 370. — G. de Lavigne, *passim*.

2. G. de Lavigne, p. 190.

d'Espagne annonçait que le Sultan avait « l'intention formelle d'exécuter ponctuellement le traité et de conserver avec l'Espagne les plus amicales relations ». L'empereur avait, selon lui, fait « un effort suprême » afin d'être en mesure d'exécuter le deuxième versement en son temps.

La frégate *Princesa de Asturias*¹ porta à Alicante (mai)

1. G. de Lavigne, p. 179. — Du même, à la même date : « Une commission spéciale de fonctionnaires de la trésorerie a été envoyée à Tanger pour procéder à la réception du tribut marocain. L'œuvre de cette commission est des plus laborieuses. Il s'agit de vérifier pièce à pièce les monnaies, de tous coins et de toutes dates, présentées par le trésor impérial, et de les compter, soit en raison de leur valeur monétaire, soit en raison du poids métallique. Le personnel de la commission est assez nombreux et d'ailleurs assez exercé pour être arrivé dans ces derniers temps, à la grande stupéfaction de la commission marocaine chargée de la remise, à vérifier et à compter par jour huit millions de réaux. »

Du même, p. 184-185. « On n'a pas douté un instant du succès de l'ambassade, depuis qu'elle est projetée, et c'est là le secret de la lenteur apportée par les agents de l'empereur au paiement, à Tanger, des millions de l'indemnité. Il s'agit pour eux, tout en manifestant le plus grand empressement, de gagner le plus de temps possible, afin de mettre à l'abri, derrière les vaines promesses de l'avenir, la plus grosse partie de la dette. On a fait coïncider l'arrivée à Tanger de la commission espagnole chargée de la perception, avec celle de longs convois de mulets, chargés d'énormes sacs, protégés par d'importantes escortes ; mais ces sacs ne renfermaient que des piécettes (pièces de 4 réaux ou 1 franc), la plupart effacées, de mauvais aloi, partant inacceptables. Le compte en a été long, et les mois se seraient passés en vérifications stériles, lorsque les agents marocains, voyant poindre la mauvaise humeur de la commission espagnole, ont fait avancer des espèces plus acceptables, des douros ou pièces de 5 francs. La perception se fit un peu plus vite, sans doute : mais les chaleurs vinrent à l'aide des contribuants, la commission ne pouvait fonctionner que pendant quelques heures ; c'est seulement dans ces derniers temps, à la suite de sollicitations venues de Madrid, qu'elle est arrivée à compter huit millions de réaux par jour, parce que les Marocains ont enfin payé en or et en onces (pièces de 20 francs).

« Grâce à ces lenteurs, depuis plus d'un mois (écrit le 15 août

un premier versement, montant à plus de un million de douros (5 millions de pesetas). Mais ensuite vinrent les altermoiements habituels, pendant l'ambassade de Moulay 'Abbâs à Madrid, pendant les préliminaires du second traité, ainsi que pendant la période qui précéda sa conclusion définitive. Enfin, ce nouveau traité signé, le Maroc ne put s'exécuter que grâce à l'aide de l'Angleterre ; cette nation lui facilita le paiement de l'indemnité de guerre pour hâter l'évacuation de Tétouan, et enlever le plus tôt possible à l'Espagne toute nouvelle occasion d'intervenir au Maroc. Sur ce dernier point cependant elle n'atteignit son but qu'à demi ¹.

Le Maroc contracta à Londres un emprunt qui servit à couvrir une très notable partie de l'indemnité. Il fut l'œuvre surtout du consul *Drummond Hay* et c'est à lui que l'affaire dut de réussir. Des obligations furent émises, 501 200 L. (Fcs. 12 530 000) par MM. *Robinson et Fleming* et *Philip P. Blyth* ; l'émission eut lieu à 85 pour 100, ce qui produisit L. 426 000 (Fcs. 10 650 000). Cet emprunt était amortissable à raison de 5 pour 100 l'an, le paiement des intérêts et l'amortissement de l'emprunt étant garantis par 50 pour 100 du produit des douanes des ports marocains. Le gouvernement anglais nomma des commissaires spéciaux pour percevoir ces droits de douane ; deux fois par an, ces

1860) que la commission fonctionne, il n'avait encore été payé, ainsi que nous le disions dernièrement, que 25 à 26 millions de réaux ; vingt et quelques wagons du chemin de fer d'Alicante en ont apporté une partie à Madrid. »

Du même, p. 191 (22 août 1860). « Les huit millions de réaux parvenus dernièrement à Madrid étaient en monnaie d'or, en onces anciennes, soigneusement conservées depuis de longues années, dans des étuis de cuir. »

1. Jerónimo Becker, p. 90. — Fidel, p. 172. — Budgett Meakin, *The Moorish empire*, p. 177. — J. Hooker and J. Ball, *Journal of a tour*, p. 53.

commissaires remettaient aux banquiers avec lesquels l'emprunt avait été contracté, une somme suffisante pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de l'emprunt. L'Espagne, de son côté, nomma des commissaires pour percevoir aussi 50 pour 100 du produit des douanes marocaines. Ce double contrôle dura pendant plus de 20 ans, jusqu'en juin 1882, date à laquelle l'emprunt contracté à Londres fut complètement amorti. Le contrôle espagnol ne cessa qu'en 1887, après paiement intégral de l'indemnité de guerre¹.

Jusqu'en 1888, l'Espagne put donc exercer une véritable intervention au Maroc.

§ 4. — *Les résultats de la guerre de 1859-1860*².

Les avantages immédiats du traité de Tétouan étaient peu brillants ; ceux du traité de Madrid l'étaient moins encore. La question de l'extension du territoire de Melilla étant déjà réglée antérieurement, il restait au point de vue territorial :

1° l'extension du territoire de Ceuta, ce qui n'était pas considérable.

2° la concession plus importante du territoire de Santa Cruz. Elle pouvait servir à l'établissement d'une station qui eût protégé les pêcheurs des Canaries contre les pilleries des habitants de la côte Ouest du Maroc ; mais on n'y fit aucune espèce d'aménagement et la baie demeura utilisée seulement par les pêcheurs pour se mettre à l'abri par les gros temps d'Ouest.

La mainmise sur Tétouan n'était qu'une question de

1. Les annuités furent payées d'une façon parfaitement régulière, paraît-il, si bien que les actions furent toujours au pair ou au-dessus Cf. J. Hooker and J. Ball.

2. Cf. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 373-374.

nantissement. Sans doute, à ce titre, son choix était heureux, car les Marocains y tenaient trop pour la laisser aux mains des Espagnols. La qualifier de cité sainte, comme le fait Schlagintweit, est peut-être exagéré ; mais il est certain que c'était un des plus beaux fleurons de la couronne du Sultan¹. Mais si le paiement se faisait trop attendre, garder Tétouan devenait pour l'Espagne un souci plutôt qu'un avantage. Elle n'était pas assez près de la mer pour être intéressante au point de vue commercial, sans travaux préliminaires qu'une occupation temporaire interdisait. Elle était trop près des montagnes, qui de tous côtés la dominant, habitées par des tribus sauvages, et qui la séparaient du reste du Maroc, pour être un point stratégique important. Une garnison de 8 000 hommes était le minimum nécessaire pour la protéger ; et l'entretien de cette garnison coûtait cher, d'autant qu'il fallait faire venir de la métropole tout ce qui était nécessaire à sa subsistance et à son équipement, absolument comme pendant la guerre.

Ainsi donc², de prime abord, les résultats des traités de 1860 et de 1861 semblaient des plus médiocres et l'Espagne paraissait se retirer de la lutte à peine en vainqueur, au moins avec des avantages insignifiants.

Mais il n'en était pas de même³ à d'autres points de vue ; cette guerre n'avait pas été complètement sans effet utile, non plus que la paix qui la terminait. Au Maroc, son heureuse issue, le triomphe des armées espagnoles avaient relevé le prestige de l'Europe entière.

Après la victoire française d'Isly, avec elle, les victoires espagnoles prouvaient aux Marocains que l'Européen, trop souvent l'objet de leur mépris, avait la puissance nécessaire pour leur imposer le respect de ses volontés.

1. Schlagintweit, p. 374.

2. *Ibid.*, p. 381.

3. *Ibid.*, p. 381.

En Espagne, elle avait provoqué un élan de patriotisme, réveillé l'activité nationale, montré du doigt les défauts de la marine et de l'armée, uni dans un même enthousiasme le peuple et l'armée, celle-ci trop souvent mise dans les dernières années au service des intérêts particuliers et de l'ambition des agitateurs.

Elle agissait encore au Maroc en précipitant une évolution d'esprit qu'on n'eût pas espéré voir se produire de si bonne heure; elle liait définitivement les destinées de ce pays à celles de l'Europe et lui faisait comprendre que son sort en dépendait. Pour la première fois, il sentait la nécessité de s'appuyer sur le crédit d'une grande puissance européenne pour sortir d'embarras.

Les bonnes relations qu'avaient entretenues pendant les préliminaires de la paix Chrétiens et Musulmans, l'estime réciproque née du courage qu'ils avaient montré dans l'action, influaient d'une heureuse façon sur les uns et les autres pour préparer un rapprochement futur.

Au point de vue politique, l'Espagne s'était acquis une certaine influence dans la région de Tétouan, au moins dans le milieu juif, déjà favorablement disposé à s'en laisser pénétrer, à certains égards par cette circonstance qu'il parlait la langue du vainqueur; et l'attention d'une partie de l'Espagne s'était portée sur cette région, où, depuis, ses nationaux ont continué de s'établir.

Enfin, la guerre avait ouvert un moment Tétouan à l'activité européenne; elle y avait importé les produits de l'Europe, et jamais depuis les portes de la ville n'ont été refermées à l'influence économique étrangère.

CHAPITRE XI

I. — LES ÉVÉNEMENTS DEPUIS LA GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

II. — LA VIE INTÉRIEURE DE TÉTOUAN AU XIX^e SIÈCLE.

SOMMAIRE I. — 1^o Occupation espagnole. — 2^o Après l'occupation espagnole.

SOMMAIRE II. — 1^o Avant l'entrée des Espagnols. — 2^o Pendant la guerre hispano-marocaine. — 3^o Pendant l'occupation espagnole après la guerre. — 4^o Depuis l'occupation espagnole.

I

LES ÉVÉNEMENTS DEPUIS LA GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

Bien peu d'événements qui valent la peine d'être signalés se produisirent à Tétouan après la fin de la guerre avec l'Espagne. Le plus important, ce fut sans contredit l'occupation par les troupes espagnoles qui fit suite à cette guerre, et qui se prolongea jusqu'au paiement de l'indemnité.

§ 1. — *Occupation de Tétouan par les troupes espagnoles.*

Restées à Tétouan après le départ de l'armée d'expédition, suivant les conditions du traité de paix, en garantie du paiement de la contribution de guerre, les troupes espagnoles dont nous avons donné l'énumération¹ demeurèrent à peu

¹ I. Chap. VII, § 10. Une erreur s'est glissée dans l'énumération

près inoccupées ; elles continuèrent cependant à faire quelques travaux de voirie et de construction ou de démolition ; mais peu activement, car, en assez mauvais termes avec les gens du pays, elles étaient obligées de prendre des précautions continuelles pour éviter d'être surprises.

La flotte de l'amiral Bustillos fut dissoute, mais ne désarma pas ; un noyau fut conservé à Algésiras pour aviser aux besoins de la division d'occupation¹. Les ravitaillements continuèrent à se faire surtout au moyen des denrées envoyées d'Espagne, de Malaga, d'Algésiras, d'Alicante, par le Martine ou par Ceuta. Les ports du Sud de la Péninsule expédiaient presque journellement des bâtiments chargés de toutes les choses nécessaires à la vie. Seule la viande était en partie, mais en partie seulement, fournie par le pays².

Rios, demeuré comme gouverneur, mourut quelque temps après la fin de la guerre d'une attaque de choléra, aimé de ses troupes, estimé des ennemis. On lui fit en grande pompe des funérailles militaires imposantes³.

Les corps d'occupation évacuent définitivement Tétouan le 2 mai 1862⁴ ; beaucoup pensaient devoir y rester bien longtemps encore, persuadés que les Marocains ne pourraient de sitôt s'acquitter de leur dette.

§ 2. — *Après l'occupation espagnole.*

En 1873, Fès se révolta de nouveau contre le sultan

des forces d'artillerie. Au lieu de 3 batteries de campagne, il faut lire : 3 batteries d'artillerie montée et 1 régiment d'artillerie de montagne. Quant à la batterie demeurée à Ceuta, elle appartenait au 5^e régiment.

1. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 177.

2. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 186.

3. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 330. — Alarcon, II, 274.

4. Budgett Meakin, *The land of the Moors*, p. 144.

Moulay El-Hasan et lui ferma ses portes ; il finit cependant par pénétrer dans la ville. Un des caïds qui avaient le plus contribué à l'y aider devint par la suite si puissant que Moulay Hasan crut nécessaire de s'en débarrasser : il l'envoya donc à Tétouan, où il demeura prisonnier pendant 15 ans. On prétend que le supplice de la « jellaba de bois », déformation de la « vierge de Nuremberg », lui fut infligé ¹.

En 1890 (1307), Moulay El-Hasan entreprit un voyage dans le Nord de ses états, mit à la raison les récalcitrants des R'omara, puis visita le tombeau de Moulay 'Abd Es-Salâm, Chechaouen, Tétouan et Tanger. Il arriva à Tétouan le mercredi 8 de Moharrem 1307 et y resta quinze jours environ.

Les habitants lui firent une réception enthousiaste et le comblèrent de cadeaux. Il en fut tellement content qu'il donna une grosse somme, 10 000 schellings, dit Budgett Meakin, 50 000 pesetas dit l'*Istiçâ*³, pour établir un pont sur l'Oued Tétouan ; mais l'ouvrage fut si mal construit que la première crue l'emporta⁴.

Ensuite, on n'entendit plus parler de Tétouan jusqu'au moment où, dans ces dernières années, les troubles désolèrent le Nord du royaume. Nous avons ailleurs raconté le siège que la ville eut alors à subir⁵ ; nous nous bornerons ici à rappeler ses principales phases, pour achever le tableau des événements historiques dont la ville fut le théâtre, ou de ceux dans lesquels elle fut impliquée.

1. Budgett Meakin, *The Moorish empire*, p. 180.

2. *The Moorish empire*, p. 189.

3. IV, p. 175..

4. Le *Times of Morocco* donna de cette réception du Sultan à Tétouan une description que nous n'avons malheureusement pu nous procurer (d'après Budgett Meakin, *The Moorish empire*, p. 189, note).

5. *Archives marocaines*, III, 2.

Depuis la fin de 1901 ou le commencement de 1902, les tribus des alentours de Tétouan étaient déjà en pleine révolte contre l'autorité du Sultan, lorsque l'emprisonnement d'un délinquant des Benî Ider par le caïd de la ville motiva de la part de ses contribuables une sorte de prise d'armes. Bien qu'il y eût plus de bruit que de mal, la presse espagnol, exagérant les faits, parla du sac et du pillage de la ville par les montagnards ; un bâtiment de guerre, l'*Infanta Isabel*, vint mouiller dans la rade pour emmener, au besoin, ses nationaux ; mais ce ne fut pas nécessaire (Mars 1903).

Les habitants essayèrent alors de se faire des auxiliaires des tribus montagnardes de l'Anjera, mais sans y parvenir : les incitations du faux sultan Boû Hmara, qui prenait de l'importance dans l'Ouest, jetèrent au contraire les montagnards dans le parti des Benî Ider, sauf d'abord les Anjera. Mais ceux-ci suivirent le mouvement lorsque, par mégarde, les soldats réguliers eurent blessé (vers le mois de mai) un de leurs notables. *Daouès, Moulay 'Arafa*, oncle du Sultan, de passage dans la ville, après avoir été battu par Boû Hmara du côté des Ouejda, quittait Tétouan un jour, vers cette époque, lorsqu'eut lieu l'attaque de la ville par tous les contingents des révoltés descendus des montagnes. Il continua sa route, mais laissa deux cents soldats à la disposition du pacha. Celui-ci, avec 300 combattants, soldats de la garnison, hommes de bonne volonté, repoussa les assaillants ; mais les jardins furent en grande partie victimes de l'incendie et toutes les maisons de campagne qui s'y élevaient furent saccagées.

580 hommes de renfort furent envoyés quelques jours après par le gouvernement chérifien. Un parent du Sultan, le chérif *El-'Amrânî*, vint en prendre le commandement. Il y avait dès lors en ville à peu près un millier de combattants. La route de terre étant coupée, tous les ravitaillements en armes, munitions et vivres se faisaient par mer.

Pendant ce temps un émissaire de Boû Hmara, *Eççîd'* parcourait les montagnes, excitant contre Tétouan ceux qu'il trouvait trop réservés ; mais il fut surpris et battu chez les Benî Ma'aden par le caïd de la ville, *Qaddour ben Razi* (juillet 1903). Beaucoup de Juifs émigrèrent vers ce temps pour se réfugier à Ceuta, Tanger ou Gibraltar ; quelques Espagnols firent de même ; mais leur consul ne jugea pas nécessaire de les imiter, car le péril ne lui semblait pas suffisant pour l'y obliger.

Un peu plus tard, vers la fin de l'été, le caïd et ses soldats, tombant à l'improviste sur les Anjera, à cinq ou six kilomètres de la ville, les défirent complètement et ramenèrent quelques prisonniers ainsi que 24 têtes coupées. Les jours suivants furent marqués par quelques razzias exécutées par les soldats réguliers, soi-disant contre les montagnards ; ceux-ci, décidément effrayés par leurs insuccès précédents, se tinrent cois et les biens des alliés, ceux des gens de la ville firent à peu près tous les frais des pillages auxquels les sorties de la garnison servaient de prétexte.

L'automne et l'hiver marquèrent une certaine détente. Les montagnards n'osaient plus trop s'approcher des murs ; mais ils demeuraient maîtres incontestés dans la montagne. Cependant, vers la fin de l'année, les soldats et le caïd de Tétouan saccagèrent encore un village des Benî Ider, dit *Minken*. L'hiver fut calme. En mars 1904, commença le licenciement des troupes étrangères à la garnison ordinaire.

Puis, le Sultan imagina de nommer *Daouès*, l'ancien brigand, caïd des Anjera. Insensiblement, depuis lors, la tranquillité se rétablit.

Au commencement de l'été 1905, quelques personnes, qui n'avaient pas de comptes trop sanglants à régler avec les montagnards, hasardèrent d'aller à Tanger par la route de terre. Peu à peu cela se généralisa et maintenant (fin 1905 et commencement de 1906) la route est ouverte, les vieux différends sont oubliés ou paraissent l'être. Mais au

mois de mai dernier, ceux qui, les premiers, osèrent passer la nuit dans leurs maisons de campagne au milieu des jardins, furent encore victimes des brigands, comme nous en exprimions la crainte en terminant un article précédent relatif à ces événements.

Un marabout et sa femme furent complètement mis à nu, tandis qu'on leur prenait leur ânes, leurs mules, leurs provisions et leur argent.

Mais il semble maintenant ne plus rester à Tétouan de tout ce passé troublé autre chose qu'un souvenir vague, comme celui d'un mauvais rêve.

II

LA VIE INTÉRIEURE DE TÉTOUAN AU XIX^e SIÈCLE.

La vie intime de Tétouan au XIX^e siècle subit aussi plus ou moins le contre-coup de la guerre hispano-marocaine. A ce point de vue, comme aux autres, on peut encore reconnaître trois périodes distinctes ; seulement leur séparation n'est pas aussi nette, aussi tranchée qu'en ce qui regarde les événements politiques. Mais il est facile de distinguer la Tétouan autonome, avant comme après l'occupation espagnole, contrastant fortement avec une Tétouan espagnole, au cours de la dite occupation ; cette dernière s'intercalant au milieu des deux autres avec un caractère parfaitement distinct, on le conçoit sans peine.

§ 1. — *Tétouan intérieure avant l'entrée des Espagnols.*

Le mouvement économique qui venait de prendre son essor surtout au cours du siècle dernier, continue à se

développer lentement au début du xix^e siècle ; il n'arrive cependant à devenir assez important que très tard.

En particulier le commerce avec l'Espagne, qui a repris à la fin du xviii^e siècle, au détriment de l'Angleterre, celui qui se fait avec la France, continuent à demeurer à peu près d'importance purement locale, si l'on en excepte le trafic qui porte sur un petit nombre d'articles demandés par Marseille ou Barcelone ; mais il croît lentement, insensiblement pour devenir enfin à peu près ce qu'il est maintenant. La prise de Tétouan a dû certainement marquer une recrudescence des transactions ; mais aucune statistique ne permet de l'établir d'une façon positive et d'indiquer l'importance du bond qui se produisit dès lors, nous montrant par des chiffres l'écart entre les opérations avant et après. Aussi nous abstiendrons-nous d'en parler ici avec plus de développement, pensant devoir exposer le peu que nous en savons avec plus d'à-propos dans les chapitres qui traiteront de la situation économique à l'époque actuelle et dans ces dernières années. C'est en effet l'état actuel du commerce qui peut seul, à notre avis, éclairer ce que fut ce même état dans un passé tout récent.

Nous devons signaler seulement un marché intéressant passé par le Sultan peu avant 1859¹, avec une compagnie musulmane. Celle-ci avait obtenu pour deux ans le monopole du commerce des peaux et des cuirs de Tétouan et aux environs au prix de 25 000 mithqal².

Les marais situés entre la mer et les montagnes sur la route de Ceuta étaient loués 40 000 douros (par an³) par une entreprise qui se réservait ainsi le droit d'exploiter à son profit les sangsues dont ils étaient peuplés. Le montant de la location était versé aux mains du sultan³.

1. Godard, *le Maroc*, p. 99.

2. 1 mithqal valait 10 onces de 0^{re}, 16 chaque.

3. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 98.

De plus, le territoire de Tétouan rapportait au trésor chérifien 70 000 douros d'impôts sur les cuirs. Un droit général de 1 pour 100 grevait les entrées et les sorties de toutes les marchandises ; les cires payaient 5 douros par quintal, les laines 3, le sucre et le café un douro ; les bœufs payaient 5 douros par tête, les chevaux 10, les poules 1 par douzaine et les oranges 1/2 douro par mille¹.

Ces chiffres proviennent des renseignements fournis au moment de la guerre par les journaux espagnols. Il est impossible d'en contrôler l'exactitude.

Les Européens, jusqu'à une date très voisine de nous, continuèrent à demeurer très peu nombreux. Avant la guerre avec l'Espagne, il devait y en avoir un très petit nombre seulement, car lorsqu'elle éclata, on citait comme une chose extraordinaire pour un Européen d'avoir pu pénétrer dans ce qu'on appelait « la cité sainte de l'Islam marocain » ; et Yriarte² nous parle, comme d'un fait rare, d'un Espagnol nommé *Ramon* qui, vivant depuis de longues années à Tétouan, « s'était acquis la confiance des Maures et allait et venait de Gibraltar à Tanger, de Tanger à Tétouan et dans les ports de l'empire, sans jamais être inquiété par qui que ce fût. » Il le qualifie de « espèce de renégat », sans que rien dans la suite de son récit puisse faire supposer que ce Ramon ait abandonné la religion catholique, ni les manières de vivre dans lesquelles il avait été élevé, bien au contraire. On ne peut donc conclure de là qu'il n'y avait à Tétouan que des Européens islamisés ; mais on peut croire qu'il était rare qu'il y en eût d'autres.

Nous les avons vus chassés d'ailleurs de la ville vers la fin du XVIII^e siècle et c'est peu à peu seulement qu'ils purent y revenir à partir des alentours de 1788.

1. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 153.

2. *Op. cit.*, p. 225-226.

Alarcon parle aussi d'un Espagnol fixé à Tétouan depuis de longues années déjà au moment de la guerre. Marin dans sa jeunesse, il avait été envoyé par le gouverneur de Ceuta jusqu'à Tétouan pour voir s'il serait possible de nouer des relations commerciales avec les habitants, et si, notamment on pourrait s'y procurer des vivres pour la garnison dans de meilleures conditions que celles auxquelles on était tenu de se conformer alors en les faisant venir d'Espagne. Il avait échoué dans sa mission; mais se fixant dans la ville, Santiago, tel était son nom, avait acquis quelques biens. Vivant en bons termes avec la population et les autorités, il possédait trois barques qui faisaient le commerce, de belles maisons dans le quartier juif, des bestiaux, des chevaux et des jardins ¹.

Enfin, Alarcon parle encore d'un Européen, mais renégat celui-là, un nommé Robles, ancien horloger de Cadix².

L'étendue de la ville continua d'augmenter dans les premières années du xix^e siècle. Tétouan subit alors quelques transformations importantes. La grande mosquée fut entreprise vers 1808 = 1223 de l'Hégire par Moulay Solaïmân; elle fut achevée, paraît-il, en une année³. De la même époque date le nouveau *Mellâh*, le quartier juif actuel. Il occupait avant une position très différente, puisqu'il se trouvait près du front Est du rempart entre *Bâb El-Jièf* et *Bâb El-Meqâbeur*, à l'endroit connu encore sous le nom de *Mellâh El-Bâli*; et c'est précisément lorsqu'il voulut construire sa mosquée, que le sultan Moulay Solaïmân transporta le quartier juif là où il est maintenant situé, trouvant son voisinage inconvenant pour le saint édifice.

1. *Op. cit.*, I, 252 et q. seq.

2. *Op. cit.*, II, p. 44.

3. Castellanos, *Historia de Marruecos*, p. 44.

La ville vit vers ce temps-là doubler le nombre de ses maisons ; c'est alors encore que s'édifia en grande partie toute cette partie qui se trouve comprise entre le *Mechouar* et *Bâb Et-Toût*¹.

Un cimetière européen existait déjà, mais en dehors de la ville, dans un petit champ sur le bord de l'Oued Martine, entouré de profonds fossés. Il servait à la fois pour les catholiques et les protestants. Alarcon, en le décrivant, réfléchit que les Musulmans étaient à cette époque plus tolérants en quelque manière que les chrétiens espagnols, puisque, si un Musulman était mort alors en Espagne, on n'aurait pu trouver cimetière pour l'enterrer².

Dans les années qui suivirent 1830, Tétouan reçut un afflux nouveau de population ; de nombreux musulmans algériens, chassés de leur pays par la conquête française, vinrent d'Alger, d'Oran, de Mostaganem, se fixer dans la ville³. Signalons seulement ici ce fait pour marquer sa place dans la série des événements ; nous aurons plus loin l'occasion d'y insister.

§ 2. — *Tétouan pendant la guerre hispano-marocaine*⁴.

Dès leur entrée à Tétouan, les Espagnols prirent un certain nombre de mesures administratives⁵. Certaines étaient

1. Castellanos, *op. cit.*, p. 36-37.

2. *Op. cit.*, I, p. 265 et q. seq.

3. Alarcon, II, p. 141.

4. Alarcon, *Diario*, II, p. 213 à 217. — *Istiqd*, IV, p. 217-219. — Schlagintweit, p. 331-336.

5. Voici ce que dit Es-Selaoui relativement à la conduite des Espagnols vis-à-vis des habitants :

« Puis il se comporta avec les Musulmans d'une façon digne et respectable, sans lui faire subir aucune vexation, leur imposer de corvée, ni aucune obligation, avait de bons rapports avec eux. A ceux qui lui vendaient quelque chose, il leur payait le double de la valeur

imposées par les circonstances ; mais d'autres semblaient au moins prématurées¹.

Nous avons dit que le commandement de la ville avait été confié au général *Diego de los Rios* qui l'occupait avec 8 bataillons ; il avait sous ses ordres un major et 3 aides de camp. Une compagnie était établie à chaque porte, une autre dans les forts et poudrières. Un bataillon chargé de faire les rondes était installé, partie sur la grande place, partie dans l'ancien palais du pacha. D'autres troupes logeaient au Mellâh ou dans les quartiers arabes. La ville était divisée en 4 cantons ou districts militaires.

On choisit dès l'abord des veilleurs de nuit (*serenos*) parmi les Tétouanais ; accompagnés de patrouilles de soldats, ils parcouraient les rues pour veiller à la tranquillité. On installa dans le même but des corps de garde dans les maisons abandonnées et les mosquées. Comme on craignait encore les mines, on fit défendre d'allumer du feu pendant les quatre premiers jours sous peine des châtiements les plus sévères ; c'est l'*Istiqçâ* qui donne ce renseignement² ; nous n'en avons trouvé trace nulle part ailleurs. On nomma des chefs de quartiers dits *padrones*.

L'État-Major dressa le plan de la ville³ ; on donna des

et leur faisait faire des bénéfices. Il en est de même avec les gens des villages environnants, de telle sorte que les gens vinrent au marché à l'endroit connu sous le nom de Koudio El-Medfa en dehors de Tétouan. La nouvelle se répandit dans les tribus montagnardes. Ils y accoururent et les gens faisaient des bénéfices. » *Istiqça*, IV, p. 218.

1. Mais il faut tenir compte de la conviction où se trouvait toute une partie de l'Espagne que la ville lui demeurerait. G. de Lavigne écrit en mars 1860 (p. 147) : « La presse espagnole continue d'affirmer que Tétuan sera conservé, et le général Rios, qui y exerce le commandement, en complète l'organisation et la transformation de manière à prouver que la conquête est définitive. »

2. Alarcon, *op. cit.*, IV, p. 218.

3. Ce plan figure dans l'Atlas de la guerre à l'échelle du $\frac{1}{2500}$; mal-

noms aux rues, aux portes, aux bastions. Ceux-ci reçurent les noms des personnes de la famille royale, les rues ceux des bataillons ou des lieux où l'armée avait combattu pendant la campagne. Les portes furent appelées *porte de Tanger* (*Bâb En-Nouâdeur?*), *p. du Ciel*, *p. de la Victoire*, *p. de la Reine*, *p. des Rois catholiques*, *p. Alfonse XII*. La grande voie qui des *Haddâdine* conduit à *Bâb El-Meqâbeur*, s'appela *Cantabria*; la Meçalla s'appela la *Luneta* et le Fed-dân *Place d'Espagne*².

On dénombra les maisons, qu'elles fussent vides ou occupées; des édits furent publiés concernant le respect de la propriété. On fit le recensement des habitants avec leur

heureusement très peu des édifices publics de Tétouan, mosquées, par exemple, etc., y sont indiqués. Quant à cet *Atlas de la guerra de África*, dont nous n'avons pu donner mention détaillée antérieurement, faute de l'avoir alors entre les mains, voici un court exposé de son contenu et de sa facture. Le titre complet est *Atlas histórico y topográfico de la guerra de África 1859-1860*. Il fut publié par le corps de l'état-major au ministère de la guerre. C'est un grand album oblong de 52 × 70 sur 3 centimètres d'épaisseur environ. Il comprend : 1° des documents extraits du journal des opérations (5 pages), et des tableaux divers (5 pages) : 2° 16 cartes au $\frac{1}{50\,000}$ et au $\frac{1}{20\,000}$, 4 feuilles de plans, détails, types de fortifications tentes, campement, matériel, etc. ; 3° des panoramas dessinés sur le terrain par des officiers d'état-major, surtout par le commandant Velasco, amplifiés et lithographiés à deux teintes, par J. Dosson, à Madrid. Ce sont de forts beaux tableaux. Il y en a douze.

2. Citons encore *Calle de Llerena* (grande rue d'entrée du Mellâh), *Plaza de Sevilla* (El-R'arsa), *Calle de Chiclana* (El-Haddâdin et leur suite), *Calle de Barbastro* (Zanqat qaïd Ahmed), *Calle de Zaragoza* (Zanqat Jèma El-Kebîr, entre la grande mosquée et Jèma' Sidi Es-Sa'idi), *Calle de Bilbao* (El-Meçda' à Sidi 'Ali El-Yisli), *Calle del Rey* (Tarrâfin), *Calle de Álava* (partie de Es-Souïq allant vers Séquia El-Fouïqiya), *Calle del Moncayo* (partie de Es-Souïqa allant vers Jèma' Jdida), *Calle de Ceuta* (Et-Tannâna), etc.

nom et leur âge approximatif, celui des armes qu'ils possédaient. Un édit avertit les Tétouanais qui avaient abandonné leurs immeubles, d'avoir à les réintégrer dans un délai de sept jours, dit l'*Istiḡṣā'*, — délai qui fut prolongé à deux reprises, — faute de quoi l'État se les approprierait. On fit aussi l'inventaire des biens religieux, des habous ou biens de main-morte. Un service des hypothèques étudia les questions relatives à la propriété, les titres furent examinés au point de vue juridique.

El-Hâdj ben Abaïr fut mis à la tête des Musulmans comme *alcalde*, et *Lévi Cases* à la tête des Juifs en même qualité; un conseil municipal de six Juifs et six Musulmans se partagea diverses attributions. Abaïr, déjà agent consulaire d'Autriche et de Danemark, se montra aimable et complaisant; mais il remplit ses fonctions avec une parfaite indolence. Très docile en apparence, n'opposant jamais aucune résistance, il n'était pas, par contre, exempt de toute hypocrisie, dit Schlagintweit².

La voirie fut aussi l'objet de plusieurs mesures. On enterra 70 cadavres abandonnés dans les maisons et dans les rues : c'étaient ceux des victimes des troubles qui avaient précédé l'entrée des Espagnols. L'éclairage public fut d'abord assuré par les soins de l'armée; quelques jours après, chaque groupe de dix habitants fut chargé de subvenir à l'entretien d'une lanterne qui devait rester allumée jusqu'à dix heures du soir. Aux Juifs, qui demandaient du pain, on accorda une peseta par jour, à charge par eux de nettoyer les rues; on facilita leur tâche en leur prêtant des charrettes, des bêtes de somme, des chameaux. On fit des canaux pour l'écoulement des eaux; l'abattoir fut transféré dans un endroit mieux situé au point de vue hygiénique,

1. IV, p. 218.

2. Schlagintweit, p. 332.

en dehors de la ville. Des ambulances, des hôpitaux provisoires furent installés pour les Chrétiens, les Musulmans et les Juifs ¹.

Diverses assemblées, composées de Musulmans, de Juifs et de Chrétiens, réglèrent les questions relatives au tarif des divers produits, qui fut fixé pour éviter les abus, ainsi que le change des monnaies ; et l'on mit à la disposition du public un tableau en trois langues avec la valeur comparative des diverses monnaies espagnoles et marocaines. D'autres assemblées étudiaient le système des droits, des tarifs et compulsaient les volumineux livres de la douane.

Les montagnards des environs furent invités à venir vendre leurs produits en toute sûreté. Le marché fut installé dans la rue de *Albuera* ², près d'une porte de la ville, afin que les soldats de tous les camps pussent faire commodément leurs achats ; mais il dura peu, les montagnards ayant cessé de venir en ville après la rupture des négociations de paix.

Des modifications, d'un autre ordre, avaient lieu en même temps ; le maréchal fit démolir une partie des maisons attenantes aux remparts ; il employa une dizaine de jours à cette besogne ³. La mosquée du Feddân fut transformée en église ⁴ ; après quelques travaux, elle fut bénie,

1. Il y avait deux hôpitaux : *Hospital central*, dans l'actuelle caserne du *Mechouar* et dans *Dâr Et-Teqa*, c'est-à-dire à l'angle N.-E. du *Mechouar*, au tournant des *Haddâdin* ; et *Hospital de la Reina* au bout de *Zanqat Ej-Jénouï*, rive Ouest de celle-ci, un peu plus bas que l'endroit où débouche *Darb Riadh Khtib*, au tournant. Des baraquements pour les ambulances furent élevés par le génie dans les jardins situés entre le rempart, *Sidi Es-Sa'idi* et *Bâb Ej-Jiêl* (*Puerta de Alfonso VIII*).

2. C'est-à-dire à *Soûq El-Fouîqi*, près de *Bâb El-Meqâbeur* (*Puerta de la Victoria*).

3. *Istiqâ*, IV, p. 218-219.

4. Cette consécration du culte catholique devait être provisoire,

ouverte au public, et le dimanche 11 février, une messe solennelle y fut célébrée : on y chanta le *Te Deum* ; le *Père Sabatel* prononça un grand sermon en présence de toutes les autorités militaires et des aumôniers¹ ; après la cérémonie, les troupes défilèrent devant le maréchal et celui-ci rendit la liberté à de nombreux prisonniers². La nouvelle église fut appelée *Nuestra Dama de las Victorias*.

Les autres mosquées furent épargnées, au dire des auteurs européens. Cependant l'*Istiqa* prétend le contraire³ ; d'après Es-Selaoui, la mosquée du Pacha aurait été transformée en magasin pour le riz et l'orge (mais nous venons de voir qu'elle avait été consacrée au culte catholique) ; on aurait fait un dépôt de galettes de la mosquée de la Qaçba⁴ et du tombeau de Sidi 'Abdallah El-Hâdj une poudrière⁵. Schlagentweit dit aussi, mais sans spécifier qu'il s'agit des mosquées, que certains monuments furent transformés en magasins, des palais en ambulances et certains pâtés de maisons en casernes⁶.

car on avait choisi pour l'élévation de l'église et du consulat, dans l'avenir, le terrain de El-Hâdj El-Lebbadi, à l'angle S.-O. de la ville.

1. Il s'agit de *Jema' El-Bacha*.

2. Alarcon, II, p. 157.

3. *Istiqa*, IV, p. 218.

4. Le fait est exact au fond. L'Atlas de la guerre indique des magasins d'administration à la place de ladite mosquée. — D'autres magasins d'administration furent établis à Souq Ez-Zraa (avec les fours), dans le Mechouâr, dans le bâtiment qui fait face au palais du pacha, dans les baraquements, sur le *Riâdh R'otteis*.

5. La disposition des poudrières et parcs militaires était la suivante : *Parc d'artillerie*, à côté de Bâb Et-Toût, au N. de celle-ci, sur la rive de *Riâdh R'otteis*, entre celui-ci et la *Calle de Algceiras* (Hâmmâm El-Qadi) ; *Parc de génie* dans l'ancienne médersa, *Plaza de Sevilla* (El-R'arsa), la poudrière dans la Qaçba.

6. Le palais de l'empereur et celui du pacha étaient affectés au général en chef ; la *douane* actuelle servait de résidence au gouverneur militaire ; les bureaux de l'état-major se trouvaient au fond de *El-Ouçaa*, à l'angle N.-O., et le long de la route qui y fait suite. — La

On installa pour la troupe un manège, un terrain de jeux, un casino, un théâtre ; partant des abords de Bâb Et-Toût, en dehors de la ville, à peu de distance des murs, et parallèlement à leur direction générale, on traça enfin une voie très large, destinée à servir de promenade, et qui venait aboutir par un rond-point en terrasse sur le front de la falaise qui borde la vallée ¹.

Les murs de la ville furent mis en état de défense ; des batteries furent armées et montées, des ouvrages accessoires de fortification établis près des portes ² ; nous avons indiqué ce qu'il en reste en décrivant la ville. Des ruelles furent transformées en rues, des rues élargies. Une partie de ces travaux était certes nécessaire pour faciliter les communications ³. Le Feddân fut un peu nivelé pour servir de place d'armes ⁴.

prison, à l'angle S.-E. du Feddân, contre Bâb Er-Rouâh, les Tarrâfîn et la grande rue du Mellâh.

1. Le casino était contigu à l'O. de la mosquée du pacha ; le théâtre, en planches, était contigu à Bâb Er-Rouâh, au Nord de celle-ci. Le manège occupait la place de *Riâdh El-R'ofiânî* ; le champ de jeux (balle, barre, boules), celle de l'abattoir actuel.

2. D'après l'Atlas de la guerre, ces ouvrages comprenaient : la muraille de briques et une lunette en terre revêtue de fascines, dont les restes se voient à Bâb Er-Remoûz, le réduit en briques de Bâb Et-Toût, des redans en terre, au front Est, un peu au S. de Bâb Es-Sa'îda, puis au coude du rempart entre cette porte et Bâb Ej-Jiêf, puis immédiatement à côté de Bâb El-Meqâbeur, au Sud.

3. Parmi les voies ouvertes en totalité ou en partie citons : *Calle de Luchana* (de la R'arsa aux Tarrâfîn directement), ouverte en totalité ; *plaza de Pamplona* (Soûq El-hoût), entièrement ; *calle del Rey* (Tarrâfîn), en grande partie ; *plaza de Sevilla* (El-R'arsa), en partie ; une grande partie des rues qui forment le chemin de ronde sur le front Sud de la place.

4. Devant l'église, anciennement et actuellement Jèma' El-Bacha, on prépara une sorte de terre-plein soutenu par un mur de maçonnerie, d'où l'on dominait la place et où l'on accédait par une rampe aboutissant en son milieu.

Plus tard, on établit une ligne télégraphique rejoignant la ville à la Douane. Le bureau se trouvait dans une maison voisine de la mosquée, sur le Feddân ¹. L'imprimerie de l'armée fut installée dans le Mechouâr, certaines personnes disent avoir pu lire naguère encore le mot de « *Imprenta* » sur la porte du local qu'elle occupait. — Puis on entreprit une route ² ainsi qu'un petit chemin de fer allant à l'embouchure du Martine. Des tronçons de route subsistent avec les ponts faits pour le passage du Rio Alcantara. Ce fut longtemps la seule du Maroc ; celle du cap Spartel l'a remplacée de nos jours ; mais la route du Martine devait la surpasser dans cette prérogative, car elle avait été plantée d'arbres qui n'eurent malheureusement pas le temps de grandir. Le chemin de fer fut, au moins momentanément, ou bien dut être, en projet, pourvu d'un matériel prêté par les lignes de Cordoue à Séville, Séville à Cadix et Madrid à Alicante ³.

Mais, malheureusement aussi, lorsque les montagnards, excités à continuer la guerre avant la bataille d'Ouedr'as, eurent cessé d'apporter des denrées, du bois, du charbon, il fallut, pour se procurer du combustible, prendre la charpente des maisons de quartiers entiers. De là les ruines qui se voyaient naguère encore et celles qui se voient même aujourd'hui dans certaines parties de la ville, et que la plupart des auteurs européens ont attribuées à un bombardement ³. Nous savons que celui-ci n'a jamais existé, si ce n'est dans leur imagination.

1. Au bord N. du Feddân, à l'O. de Jèma' El-Bacha dont le séparait le casino.

2. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 113.

3. « Leurs ruines se dressent encore, témoins muets de la guerre. Partout où va le visiteur, toute chose vient forcément lui rappeler ces maux, et le Maure a fréquemment l'occasion de remarquer avec amertume : « Autrefois ceci ou cela était beau, mais depuis la guerre... ! » Budgett Meakin, *The Land of the Moors*, p. 145.

Les travaux cependant n'étaient pas toujours dirigés avec toute la sollicitude voulue. On démolissait plus vite qu'on ne reconstruisait, et, le premier enthousiasme passé, on se dégoûtait assez vite de la tâche entreprise. Les décombres de bien des maisons entravèrent les communications ou même les empêchèrent pendant longtemps, allant précisément à l'encontre du but qu'on s'était proposé. Il en fut de même de la route, si nécessaire cependant, pour relier rapidement l'armée à la Douane; elle fut abandonnée sans être finie; les travaux du chemin de fer furent sans doute abandonnés aussi, car à la conclusion de la paix, les transports continuaient à se faire, comme dans les premiers temps, à dos de mulet, dit Schlagintweit. Seuls les ouvrages de fortification, l'aménagement des ambulances et la mise en état de l'église furent activement poussés et menés à bien promptement.

Entre temps, des boutiques, des magasins, des cafés s'ouvraient avec des restaurants; l'un d'eux, tenu par un Espagnol fixé depuis longtemps dans la ville, Ramon, était installé dans la maison d'Achach¹. Cette maison formait une sorte de colonie mixte, où se coudoyaient quelques officiers supérieurs, des artistes et des littérateurs installés dans ce logement jusqu'à la reprise des hostilités. Elle servit aussi d'habitation au diplomate venu pour négocier la paix, *Merry y Colon*².

Les marchands et les industriels qui s'étaient installés d'abord au Martine, vinrent s'établir à Tétouan quand l'armée espagnole y eut pénétré³. Des négociants de Barcelone et de Malaga avaient ouvert dans la ville des magasins où s'entassaient des étoffes et des vêtements confec-

1. Yriarte, p. 226.

2. Yriarte, p. 223.

3. G. de Lavigne, p. 112.

tionnés, dont l'armée éprouvait un certain besoin ¹. — Des Français étaient accourus d'Algérie pour monter des hôtelleries, des restaurants; mais tout cela si hâtivement, avec si peu de soin, que tout était fort mauvais, quoique fort cher; et, suivant l'expression de Schlagintweit², on ne voyait des marchandises françaises que le rebut, de la cuisine française que les choses les moins appétissantes³. Néanmoins tous, à l'armée, se trouvaient trop heureux d'en profiter, trop heureux de se donner ainsi l'illusion des usages européens. Ces tentatives commerciales furent favorisées par l'annonce, faite le 18 janvier, que la baie de Tétouan était port franc au sens le plus large du mot et pour toutes les nations, à dater de ce jour.

Tétouan devint, pendant quelque temps, le but de voyages de plaisir entrepris par les habitants des villes maritimes du sud de l'Espagne. « De Malaga, de Cartagène, d'Alicante, d'Almería, la traversée se fait en peu d'heures, écrit Lavigne, et de l'embouchure du rio Martín jusqu'à la ville, le chemin de fer, rapidement construit sur la berge du fleuve, est en pleine activité⁴. »

Mais, en même temps que les Espagnols s'efforçaient de modifier en la ville ce qui leur paraissait défectueux, à tort ou à raison, en même temps qu'ils entreprenaient, à côté de cela, un certain nombre de travaux d'une incon-

1. G. de Lavigne, p. 148.

2. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 335.

3. Il y avait eu déjà une *Fonda francesa* au Martine (Alarcon, I, p. 270).

4. G. de Lavigne, p. 112-113. Et ailleurs, du même (p. 131-132) : « Cela n'empêche pas les trains de plaisir de Madrid à Tétuan, par le chemin de fer d'Alicante. L'un des bateaux à vapeur de la Compagnie Lopez a conduit, l'autre semaine, trois cents curieux à qui il a suffi de quatre jours pour cette visite. L'Espagne, et ses nouvelles possessions du Nord de l'Afrique, seront, cette année, le but des excursions de presque tous les touristes de l'Europe. »

testable utilité, ils inauguraient encore à Tétouan le mode moderne par excellence de la publicité et de la discussion des affaires publiques en fondant le premier journal qui ait vu le jour au Maroc.

« Cette manifestation de la pensée écrite dans le foyer de l'Islamisme, cette prise de possession au nom de l'idée et des lumières, ne manquaient certes pas de quelque grandeur ; c'était peut-être jeter le gouvernement dans un certain embarras, puisque c'était une affirmation de plus en faveur de la conservation de Tétouan ; mais, comme Alarcon ne voyait là dedans qu'un symbole et qu'une idée poétique, la grande figure de la guerre civilisatrice portant dans un pli de sa robe une presse de Gutenberg et une pile de Volta, et appuyée sur une croix, personne ne chercha dans cet essai une pensée officielle ni même un service officieux rendu au gouvernement.

« *L'Écho de Tétouan*, tiré à quelques centaines d'exemplaires, envoyé à tous les journaux d'Espagne, lu par l'armée tout entière, acquit en peu de jours une célébrité immense, et dans notre pauvre bureau de rédaction, avec un administrateur qui était à la fois chroniqueur de la guerre, correspondant des journaux, soldat, rédacteur en chef, metteur en pages, prote et correcteur, il fut impossible de répondre aux abonnés d'Espagne qui se faisaient inscrire en masse¹. »

On jugera du style enflammé de cette feuille et de l'idée qui lui avait donné naissance par l'extrait suivant du premier article².

« En prenant aujourd'hui la plume pour rédiger les premières lignes de cet humble journal, la plus douce émotion s'empare de notre âme et un ineffable sentiment d'orgueil

1. Yriarte, p. 229.

2. *Ibidem*.

et d'allégresse nous arrache des larmes d'enthousiasme et de joie.

« Au nom de Dieu et en celui de notre chère Espagne, dans notre belle langue castillane, sous la bannière triomphante de Jésus-Christ, que le premier journal de l'Empire du Maroc sorte aujourd'hui à la lumière et que l'immortel Gutenberg tressaille dans sa tombe en voyant la parole imprimée traverser ces horizons, pâle étoile aujourd'hui puisque c'est ma pauvre intelligence qui lui donne la lumière, mais qui un jour arrivera à être un brillant foyer de vérité qui répandra de splendides rayons d'amour et de justice dans l'esprit ténébreux des Africains !

« Mais ce n'est pas nous, agents aveugles et instruments de fatalité du sublime esprit qui anime aujourd'hui notre mère patrie ; ce n'est pas nous qui devons nous enorgueillir de la nouvelle conquête que réalise la civilisation de l'Europe, en plantant sa chaire sur le territoire qui, hier encore, appartenait au Maroc ; c'est l'Espagne dont le front doit ceindre un si noble laurier, l'Espagne qui, en peu de temps, avançant de campement en campement, traînant toujours la victoire avec elle, a fait passer le détroit de Gibraltar aux grandes merveilles du dix-neuvième siècle, aux plus sublimes conquêtes du progrès, aux œuvres les plus prodigieuses de la liberté, le télégraphe électrique, la vapeur et le chemin de fer, et qui aujourd'hui dresse une presse sur les vieux manuscrits des bibliothèques de Tétouan ; l'Espagne qui, au milieu de lacs de sang, de nuages de poudre, de monceaux de cadavres amoncelés par la peste, de tourmentes et de naufrages, a donné au peuple marocain l'exemple de la charité et de la noblesse, de la générosité et de la largesse, de la tolérance pour tous les rites et toutes les religions, du respect pour la propriété et des usages de piété à l'égard du vaincu, d'amour pour celui qui souffre, d'admiration pour le courage malheureux, et qui, profitant des courts intervalles où se taisait la voix

du canon, a fait entendre les paroles persuasives de la presse, et, passant l'épée d'une main à l'autre, combat avec les armes de la raison sous la bannière parlementaire qui couvre de ses plis les Musulmans vaincus. Du reste, cette feuille peut mourir demain ou être suspendue, car le clairon de la guerre peut résonner et nous appeler à de nouvelles luttes; peut-être aussi son second numéro se publiera-t-il loin de Tétouan, sous une tente de laine, dans le douar d'un pasteur maure ou dans quelque ville du Maroc, mais de toute façon le fait reste consigné; le but est tracé, la presse renaîtra de ses cendres sur ces plages, et poètes, publicistes, savants et philosophes peuvent faire honneur à Tétouan dans un temps plus ou moins reculé. Que leur souvenir et leur estime soient l'unique récompense à laquelle nous aspirons en offrant au public cet humble témoignage de notre amour pour l'Espagne ! »

Le journal tout entier n'était pas écrit dans un ordre d'idées aussi élevées; la *Gazetilla* ou colonne des faits divers contenait des nouvelles telles que celle-ci : « On vient de découvrir dans le quartier juif¹ une femme qui trouve le moyen de blanchir les chemises; quand le linge est arrivé, grâce à un procédé aussi simple qu'ingénieux, à un état de blancheur satisfaisant, au moyen d'un instrument de fer soumis quelque temps à l'action du feu, elle arrive à donner à la toile une raideur et un poli extraordinaires. Nous compléterons notre renseignement en annonçant qu'elle n'exige qu'un salaire bien modique et qu'elle se contente d'un réal pour chaque chemise. »

« Ce fait divers assez badin avait son éloquence, ajoute Yriarte, car depuis notre départ de Ceuta une chemise blanche était un événement et une chemise empesée un mythe. » Il y avait aussi une partie consacrée à enregistrer

1. Yriarte, p. 230-233.

sommairement les travaux faits par les Espagnols depuis leur entrée dans la ville¹.

Le premier numéro du journal parut le 1^{er} mars 1860 : ce fut aussi le dernier ; le temps manquait à Alarcon pour le rédiger ; « ensuite les presses portatives de l'état étaient employées pour le service de l'état-major général ; il est regrettable que toutes les souscriptions qui arrivaient en masse n'aient pas pu être recueillies : c'eût été une affaire sérieuse pour celui qui aurait entrepris la publication permanente de l'*Écho de Tétouan*. Des lettres arrivaient de toute part ; l'un voulait être courtier sans rétribution, uniquement pour coopérer à l'œuvre ; celui-ci offrait le papier ; celui-là voulait envoyer une presse². »

Au milieu de toutes ces transformations, Tétouan parut d'abord avec une vie nouvelle et plus intense. Les uniformes espagnols mêlés aux vêtements d'un caractère si particulier des Musulmans et des Juifs, le bruit des troupes, le passage des chameaux, des mules lourdement chargés lui communiquaient une animation pittoresque. Aux coins des rues, les simples d'esprit, les mendiants désœuvrés psalmodiant des prières, faisaient contraste ; la voix des muezzins coupait la journée de ses appels mélancoliques et marquait les heures³.

Mais certains quartiers demeuraient silencieux, et bientôt les immondices reprirent presque partout possession des rues, malgré les belles résolutions de propreté du premier moment, malgré les soins donnés à la voirie dans les pre-

1. Le journal d'Alarcon « annonce... que Madame la duchesse de Tétuan est venue rejoindre le général en chef... L'*Echo* dit encore que la compagnie dramatique de Ciudad Real a demandé au général Rios l'autorisation de venir donner des représentations à Tétuan. » G. de Lavigne, p. 148-149.

2. Yriarte, p. 233.

3. Schlagintweit, *loc. cit.*

miers jours. Tétouan redevint bien vite la ville arabe, malgré tout : avec le temps l'animation diminua, les bruits se calmèrent ¹.

Enfin, après la rupture définitive des pourparlers, quand les Marocains de la campagne cessèrent de venir à Tétouan, la solitude se fit. Plus que jamais, après le coup de canon du coucher du soleil, quand, les portes de la ville fermées, tous rentraient chez eux, à la nuit tombante, il devenait dangereux de parcourir les rues obscures, désertes et tristes. Le silence n'était plus troublé que par le coup de feu de quelque sentinelle, tirant sur un maraudeur qui cherchait à la surprendre à l'abri des broussailles. Et les Espagnols purent comprendre alors que leurs efforts étaient destinés à demeurer stériles. La ville était sinistre ; les Juifs faisaient courir le bruit que les Musulmans étaient cachés dans les maisons ; on voyait de temps à autre revenir quelques familles qui repartaient aussitôt après avoir chargé ce qu'une première fois elles n'avaient pu prendre. La haine éclatait, « haine à mort ; les paroles de conciliation n'étaient nullement entendues ; il vint un jour où les seuls habitants furent les Juifs et quelques Tétouanais soupçonneux qui semblaient rester dans leur ville uniquement pour donner à leurs compatriotes des nouvelles de l'occupation ².

« Proclamations, écrits, recensement des maisons pour garantie de la propriété, respect de la religion et des coutumes, rien n'y fit. Le peu de Maures restés dans leurs foyers nous regardaient d'un air féroce et ce fut chaque jour quelque alerte. Quand on se relâchait des précautions à prendre, un meurtre ou une attaque venaient rappeler qu'on habitait un pays ennemi et qu'il fallait veiller. » En face, pourtant, les Tétouanais affectaient l'indifférence pour

1. Yriarte, p. 230-233.

2. Yriarte, p. 205.

tout ce que faisaient les Espagnols ; « l'ennemi n'existait pas pour eux. Le remarquer et lui rendre hommage, c'eût été constater l'état d'asservissement où la ville était plongée et reconnaître le vainqueur. Aussi, lorsqu'un Espagnol venait au-devant d'un Maure, celui-ci l'évitait ; on sentait que c'était une souffrance pour lui de rencontrer cet être d'un pays différent, d'une autre religion ¹. »

§ 3. — *Tétouan pendant l'occupation espagnole après la guerre.*

Les travaux entrepris pour la transformation de Tétouan pendant que l'armée d'expédition l'occupait, continuèrent d'abord lorsqu'elle fut partie, laissant à la division d'occupation le soin de garder la ville. Mais dès le jour où le traité fut ratifié, les Marocains réclamèrent contre les changements opérés par le général Rios². « Ce n'est plus une conquête, disait Muley-Abbas, c'est un gage ; ce n'est pas votre propriété, c'est notre ville ; elle nous reviendra demain ; laissez-la telle que nous vous l'avons confiée. » En conséquence les travaux furent arrêtés un instant ; « mais les chaleurs et l'épidémie survenant » obligèrent à « continuer une œuvre d'assainissement et d'amélioration d'où dépendait le salut de l'armée ³ ».

Il est certain seulement qu'on mit plus de discrétion dans l'œuvre entreprise ⁴. Malgré tout, le souci de la santé

1. Yriarte, p. 207.

2. G. de Lavigne, p. 183.

3. *Ibid.*

4. « Tétouan ne devant pas rester à l'Espagne, on a arrêté les démolitions un peu intempestives que le général Rios y avait entreprises, dans le but d'ouvrir des voies à l'Européenne au milieu du dédale des ruelles arabes. Muley Abbas est intervenu lui-même pour

publique n'était pas, probablement, le seul mobile du gouverneur dans cette œuvre, car, nous le verrons bientôt, un grand nombre de personnes en Espagne étaient persuadées que Tétouan demeurerait colonie espagnole. « Cette frayeur des Maures, écrivit de Lavigne¹ en août 1860, de voir les vainqueurs s'établir en maîtres dans cette conquête de *convention*, s'est manifestée dans deux circonstances notables. La transformation, peut-être impolitique, d'une mosquée en chapelle catholique, qui a soulevé des colères de nature à devenir fatales aux occupants, s'ils cessaient un jour d'être sur leurs gardes ; puis l'établissement d'un cimetière chrétien. Ces deux circonstances ont été l'objet d'une correspondance dans laquelle se laissent voir les préoccupations du gouvernement impérial. Le commandant militaire de Tétouan, pour préserver le nouveau cimetière de toute violation, avait offert d'en acheter le terrain, afin qu'il pût rester propriété de l'Espagne, même après l'occupation : mais les Maures ne peuvent consentir à voir leurs ennemis rester maîtres d'une parcelle de ce sol, d'où ils se hâteront d'effacer aussitôt que possible leur souvenir. Muley-Abbas s'est donc empressé de déclarer que l'empereur lui-même indemniserait les propriétaires du terrain, et qu'il placerait les sépultures espagnoles sous sa protection directe, ainsi

mettre un terme à cette profanation de la ville sainte. L'église redeviendra mosquée ; la porte du Cid reprendra son vieux nom et il y aura sans doute dans l'esprit des habitants quelques haines de plus, à l'adresse des vainqueurs qui ont osé toucher à l'arche sainte.

« Au milieu des offres auxquelles avaient donné lieu les succès de l'armée, nous avons remarqué celle d'un fabricant de faïences de Malaga, qui, huit jours après la prise de Tétouan, demanda au général en chef la liste des nouvelles dénominations des rues et des places de la ville, afin de faire fabriquer des plaques destinées à conserver ces noms d'une manière indélébile. Que va devenir l'œuvre patriotique du faïencier de Malaga ? » G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 171-172.

1. P. 183-184.

que sous la responsabilité personnelle du futur alcaïde de la ville¹. »

La mission des Franciscains espagnols, chassée de Tétouan vers la fin du xviii^e siècle, y reparut en 1860, dès la conclusion de la paix. Partout, au Maroc, l'ordre avait pris de l'extension d'ailleurs, sauf ici ; avant même la guerre hispano-marocaine le monastère de Chipiona, près Cadix, fournissait des recrues². Lorsque la guerre éclata, les pères furent obligés de quitter leurs établissements de Mogador, Mazagran, Casablanca et Tanger ; mais certains d'entre eux suivirent l'armée espagnole en soignant les blessés. Il était naturel que les directeurs de l'ordre, tout dévoués aux soins réclamés par l'importance croissante de celui-ci, profitassent de la paix pour rétablir le siège d'une de leurs plus anciennes fondations. Les travaux pour la construction de l'église de la mission furent repris ; ils étaient abandonnés, nous le savons, depuis la fin du xviii^e siècle ; ils coûtèrent plus de 3 millions de réaux (750 000 pesetas), qui furent fournis par la commission des saints lieux de Jérusalem (*Comision general de los Santos Lugares de Jerusalem*). Elle remplaça celle qui avait été si intempestivement³ établie dans la mosquée du Pacha ; on lui donna le même nom, *Nuestra Dama de las Victorias*. Certains établissements religieux espagnols lui firent des dons magnifiques.

La prise de Tétouan avait encore marqué le retour dans la ville d'un consul d'Espagne, « et les autres États euro-

1. Cette question du cimetière faillit avoir un épilogue. Il y a quelques années un comité se forma en Espagne pour transporter à Ceuta les ossements des soldats morts à Tétouan pendant la guerre et pour élever une pyramide sur leur tombe. Mais, après avoir réuni une somme assez ronde, ce comité laissa le projet sans exécution.

2. Budgett Meakin, *The Moorish empire*, p. 327.

3. Castellanos, *Historia de Marruecos*, p. 40-41.

péens ont largement profité de la présence de ce fonctionnaire », écrivaient Hooker et Ball un peu plus tard¹.

§ 4. — *Tétouan depuis la fin de l'occupation espagnole.*

Dès que, le 2 mai 1862, les Espagnols quittèrent définitivement la ville, les Musulmans s'empressèrent d'anéantir tout vestige des transformations opérées par leurs ennemis. Les lanternes furent brisées, les noms des rues effacés, les arbres plantés sur la route arrachés. Il fallait supprimer toute trace du séjour du vainqueur². Mais s'il était relativement facile d'en effacer les traces matérielles, il n'en était pas de même de l'impression faite au cœur des habitants eux-mêmes, fût-ce malgré eux, par ce premier établissement de l'Europe moderne dans l'archaïque séjour d'un monde figé dans le passé. La prise de Tétouan par l'Espagne avait ouvert toutes grandes les portes de la ville aux Européens. Beaucoup y étaient venus à la suite de l'armée ; beaucoup, sans doute, partirent avec elle, mais quelques-uns aussi demeurèrent et d'autres vinrent par la suite. Il y a quelque vingt ans, ils formaient encore seulement un petit groupe.

« Les charges qui incombent au consul d'Espagne ne peuvent être lourdes, car peu d'étrangers visitent encore Tétouan aujourd'hui », écrivent en effet Hooker et Ball en 1878³ ; mais depuis leur nombre n'a cessé de s'accroître.

On pouvait effacer le nom des rues, arracher les arbres : l'élan était donné. Dans les vieux quartiers éventrés, les

1. *Journal of a tour*, p. 40.

2. Budgett Meakin, *The Land of the Moors*, p. 144. — L'auteur fait remarquer en note que c'est à peu près ce qui arriva pendant et après l'occupation simultanée de Cantow par les Anglais et les Français.

3. *Journal of a tour*, p. 40.

Juifs d'abord, puis les Espagnols, enfin les Musulmans eux-mêmes allaient élever des constructions nouvelles sur le modèle de celles que l'on rencontre dans les villes du Sud de l'Espagne. Une mission évangélique protestante était créée peu après (1887)¹.

Dans ces dernières années, en avril 1898, le baron *Schenk de Schweinberg* était envoyé par l'Allemagne auprès du Sultan ; certains journaux parlaient alors de la construction de batteries par des ingénieurs allemands à l'embouchure de la Moulouya ainsi qu'à celle de l'Oued Martine².

Cela ne s'est point fait, sans doute ; mais cela peut se faire, cela fut sur le point de se faire. Tétouan porte au cœur l'indélébile empreinte de sa défaite et de l'invasion européenne, commencée par la force, continuée par la paix : rien ne l'effacera. Félicitons-nous seulement que, discrète encore, comme nous l'avons dit une première fois, elle nous ait laissé subsister l'image encore bien reconnaissable et bien nette d'une vieille ville andalouse musulmane.

A. JOLY.

1. Budgett Meakin, *The Moorish empire*, p. 327.

2. Bomanin, *La Question du Maroc*, p. 109. — C'était la seconde fois qu'il était question d'augmenter les défenses du pays ; la première fois, même, un commencement d'exécution avait suivi ; car Moulay Mohammed, à la fin du XVIII^e siècle, avait fait venir de Constantinople des fondeurs et des canonniers pour monter à Tétouan une fabrique de bombes ; mais la durée de cet établissement fut éphémère. Cf. Godard, *le Maroc*, p. 79.

